

OMPI



A/35/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 7 août 2000

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente-cinquième série de réunions
Genève, 25 septembre – 3 octobre 2000

EXÉCUTION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

Rapport du Bureau international

I. INTRODUCTION

1. Le présent document (ci-après dénommé “rapport”) est le deuxième rapport sur l'exécution du programme établi par le Bureau international dans le cadre du processus d'établissement de programmes et budgets axés sur les résultats. Le premier rapport sur l'exécution du programme, publié le 19 juillet 1999, était un rapport à mi-parcours de l'exercice biennal sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme en 1998. Le présent rapport rend compte à titre définitif des résultats obtenus au cours de la totalité de l'exercice biennal 1998-1999.

2. Le processus d'évaluation de l'exécution du programme qui a abouti au présent rapport se base sur l'ensemble des résultats attendus et des objectifs définis dans le cadre du programme et budget 1998-1999 (document A/32/2), tel qu'il a été approuvé par les assemblées de l'OMPI en mars 1998, ainsi que sur les mandats conférés par les assemblées de l'OMPI en septembre 1998 pour les activités supplémentaires à mettre en œuvre dans le cadre des limites budgétaires existantes (documents WO/GA/23/2 et WO/GA/23/7). Ces activités supplémentaires concernaient la propriété intellectuelle et le commerce électronique mondial, la diversité biologique et la biotechnologie, la protection du folklore, le codage caractère par caractère des brochures du PCT, l'utilisation des langues de travail et la promotion des systèmes du PCT et de Madrid dans les pays en développement et les pays en transition.

3. Le programme et budget 1998-1999, qui était axé sur les résultats, se fondait sur les liens entre objectifs, résultats escomptés, activités et ressources disponibles pour chaque programme principal et sous-programme. C'est dans ce cadre logique qu'a aussi été réalisée l'évaluation de l'exécution du programme, qui avait notamment pour objectif de déterminer dans quelle mesure les objectifs de programme ont été atteints, à la lumière des résultats obtenus et en gardant à l'esprit les résultats "escomptés".

4. Le présent rapport évalue la réalisation des objectifs de programme fixés au début de l'exercice biennal à partir d'une analyse des principaux résultats obtenus. L'annexe I contient, pour chacun des sous-programmes des programmes principaux 02 à 18, un tableau des principaux résultats et quelques indicateurs de performance qui donnent une idée qualitative et – lorsque c'était faisable – quantitative de ces résultats¹. L'évaluation des objectifs atteints a tenu compte de l'évolution des dispositions prises pour exécuter le programme, du contexte politique et d'autres facteurs qui ont eu une incidence sur l'exécution du programme depuis l'approbation du programme et budget, à la fin du mois de mars 1998. Le directeur général ayant donné de nouvelles orientations à l'action de l'Organisation, l'OMPI s'est trouvée dans une période de transition caractérisée par de nombreux défis de nature administrative exigeant flexibilité, adaptabilité et capacité de réaction. Si, dans quelques cas, les principaux résultats obtenus sont différents de ceux qui étaient escomptés, le présent rapport montre que, dans l'ensemble, les objectifs définis dans le programme et budget 1998-1999 ont été pleinement atteints.

5. De même que l'OMPI a fait œuvre de pionnière au sein du système des Nations Unies en instaurant un programme et budget axé sur les résultats, son système de compte rendu sur l'exécution du programme biennal est également une innovation. Comme c'est le cas pour toute nouvelle initiative, l'expérience a été riche d'enseignements mais il reste beaucoup à apprendre. Si l'on veut que l'évaluation des résultats du programme inscrive ses effets le plus utilement possible dans le cycle de planification de l'OMPI, il faut que le processus de compte rendu permette aux États membres et autres parties prenantes de tirer les leçons de l'exécution du programme pour planifier un nouveau programme. Pour établir le présent rapport, le Bureau international s'est inspiré des suggestions formulées par les délégations quant au contenu et à la forme du rapport 1998 au cours de la réunion d'avril 1999 du Comité du programme et budget, et au cours de la trente-quatrième série de réunions des assemblées des États membres qui s'est tenue en septembre de la même année. Étant donné que le présent rapport clôt le premier cycle de programme et budget axé sur les résultats, le Bureau international accueillera avec intérêt toute nouvelle observation ou suggestion formulée par les États membres en vue de développer et d'améliorer le processus d'évaluation de l'exécution du programme et de compte rendu sur les résultats obtenus.

II. POINTS FORTS DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

6. L'exercice biennal 1998-1999 a marqué un tournant important dans la longue histoire de l'OMPI. Cette période a été caractérisée par des changements profonds et un renouveau qui ont eu des incidences considérables sur les objectifs, les programmes et la structure de l'Organisation alors que l'OMPI se préparait à relever les défis du nouveau millénaire. Parmi

¹ L'annexe II contient un glossaire des acronymes utilisés dans le présent rapport et dans l'annexe I.

les nombreuses initiatives que le directeur général a prises peu après sa nomination, il convient de citer avant tout la dynamisation énergique de l'Organisation grâce à la réforme de ses politiques administratives et pratiques de gestion, à l'introduction intensive de techniques de l'information et au renforcement de ses ressources humaines et de ses mécanismes de supervision. Dans le même temps, le directeur général a renforcé les opérations des trois principaux secteurs de l'Organisation que constituent les programmes d'enregistrement international des titres de propriété intellectuelle, la coopération technique avec les États membres et les activités d'élaboration de normes et de traités relatifs à la propriété intellectuelle. Il a aussi élargi la portée du programme à de nouveaux domaines, tels que les connaissances traditionnelles, les droits de l'homme et le commerce électronique. À la fin de l'exercice biennal, des résultats concrets avaient été obtenus dans ces domaines ainsi que dans d'autres secteurs importants.

7. Les activités de l'Organisation au cours de l'exercice biennal ont été marquées par plusieurs progrès majeurs réalisés dans le cadre de la transformation de l'OMPI en une organisation internationale moderne dont l'action est dictée par les besoins des États. Les effets de certains de ces progrès sur les activités déployées dans le domaine de la propriété intellectuelle partout dans le monde ont été immédiats. Certains autres résultats obtenus, en revanche, sont de nature plus stratégique, dans le sens où ils ont ouvert de nouvelles perspectives et fourni des orientations pour les activités de l'OMPI à l'entrée dans le nouveau millénaire. Au nombre des plus importants figurent les éléments suivants :

- Sous l'impulsion du directeur général, un mécanisme dynamique et souple d'élaboration des politiques a été mis sur pied, dans une optique de stratégie institutionnelle fondée sur une ouverture favorisant une consultation politique et une recherche de consensus plus larges et davantage axées sur l'avenir. C'est dans ce contexte que s'inscrivent la création des comités permanents du droit des brevets (SCP), du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) et des techniques de l'information (SCIT), la consolidation du cadre institutionnel dans lequel sont débattues les questions de coopération internationale – au sein du Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle (PCIPD) – et l'intégration des comités du budget et des locaux en un nouveau comité du programme et budget. Ont aussi été créés la Commission consultative des politiques (CCP) et la Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE), ainsi que de nouveaux mécanismes de gestion de haut niveau, tels que le Groupe d'élaboration des politiques, des groupes de travail spéciaux axés sur la réalisation de certaines tâches spécifiques, les comités intérimaires d'orientation des politiques (POC) et les réunions d'information professionnelle hebdomadaires (PRIM).
- Les relations de l'OMPI avec divers éléments du système des Nations Unies ont été renforcées et un dispositif de consultation et de coopération plus large a été mis en place sur de nombreux fronts.
- En très peu de temps, l'OMPI s'est transformée en une organisation axée sur les techniques de l'information. Elle a considérablement investi pour se doter de systèmes et de procédures informatiques modernes dans presque tous ses domaines d'activité, et plus particulièrement la communication (y compris le courrier électronique et l'Internet), l'enregistrement international des titres de propriété intellectuelle, la documentation et la publication ultra-rapide, la reproduction et la distribution des

documents, et divers services en ligne. La technologie de l'Internet est devenue la colonne vertébrale des systèmes interactifs de diffusion d'information de l'OMPI et a clairement fait la preuve de sa valeur avec le site Web de l'Organisation, le programme d'enseignement à distance de l'Académie mondiale de l'OMPI, les services Intranet, les services d'arbitrage en ligne, le processus des noms de domaine de l'OMPI et l'automatisation en cours des systèmes du PCT (projet IMPACT) et de Madrid.

- L'adoption du plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique a permis de disposer d'orientations précises pour les travaux novateurs que mène l'Organisation en matière de propriété intellectuelle et de commerce électronique. Le plan d'action en dix points défini dans ce cadre, ainsi que les progrès accomplis dans la mise en place d'un réseau électronique reliant les États membres et le Bureau international dans le cadre du projet WIPONET, ont renforcé les grandes orientations de l'Organisation dans le domaine des techniques numériques et de la propriété intellectuelle.
- Le programme de coopération pour le développement de l'OMPI a remarquablement rempli sa mission, qui consiste à aider les administrations nationales, sous-régionales et régionales responsables de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition à traiter de façon plus efficace les questions de promotion, d'administration et d'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins du développement social et économique de leur pays ou de leur région. Dans le cadre de ce programme, l'assistance technico-juridique fournie par l'OMPI aux États membres, en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), continue de témoigner du soutien qu'apporte l'OMPI aux États membres dans la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. La stratégie qui consiste pour l'OMPI à fournir une assistance "globale", c'est-à-dire une assistance technico-juridique associée à d'autres types d'assistance technique dans le cadre des plans d'action ciblés par pays, a été mise au point, testée et largement mise en œuvre avec succès. L'innovation en matière de conception et d'exécution de programmes – afin que l'assistance technique et juridique de l'OMPI porte encore davantage ses fruits – est devenue le "label" du programme de coopération pour le développement de l'Organisation.
- L'Académie mondiale de l'OMPI et sa conception moderne de la mise en valeur des ressources humaines ont gagné en notoriété et sont largement appréciées. Le nouveau programme d'enseignement à distance de l'Académie en matière de propriété intellectuelle a été bien accueilli, en raison notamment de la portée universelle qu'acquiert grâce à lui l'enseignement et la promotion de la propriété intellectuelle.
- Les résultats du programme de l'OMPI relatif au développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle ont fait la preuve des capacités d'innovation de l'Organisation s'agissant de jeter les bases juridiques et politiques nécessaires pour traiter des questions mondiales émergentes dans le domaine des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels, du droit d'auteur, des droits de radiodiffusion, du folklore et d'autres questions de propriété intellectuelle. Ce processus permanent a notamment abouti à l'adoption de la recommandation commune concernant des dispositions relatives à la protection des marques notoires, à la décision de tenir une conférence diplomatique en vue de l'adoption du Traité sur le droit des brevets en 2000

et à la promotion, couronnée de succès, de la ratification des “traités Internet” (Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur (WCT) et Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)) en vue d’une éventuelle entrée en vigueur de ces deux instruments au cours de l’exercice biennal 2000-2001.

- Les systèmes d’enregistrement international de l’OMPI ont continué à connaître une croissance importante et ont bénéficié d’une plus large reconnaissance sur le plan international. Les adhésions au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) ont augmenté de manière considérable, en particulier parmi les pays en développement. La forte tendance à la hausse du nombre de demandes internationales selon le PCT s’est poursuivie au cours de l’exercice biennal, alors que les taxes au titre du PCT ont continué à diminuer. S’agissant du système de Madrid, le nombre de membres de l’Union de Madrid a fortement augmenté. De plus, la capacité de ce système à attirer les demandes internationales selon l’arrangement et le protocole a été largement démontrée par l’augmentation considérable du nombre de demandes au cours de l’exercice, en dépit du fait que l’utilisation du système de la marque communautaire européenne au cours de la même période a dépassé toutes les espérances. L’adoption par une conférence diplomatique de l’Acte de Genève de l’Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels, et sa signature par certains pays qui, actuellement, ne sont pas membres de l’Union de La Haye permettent d’espérer qu’un nouvel élan sera imprimé au système international de protection des dessins et modèles industriels.
- Le programme de l’OMPI en matière de communication mondiale et de relations publiques a parfaitement rempli son objectif consistant à raconter l’histoire de la propriété intellectuelle et de l’OMPI d’une façon claire, originale et intéressante, en recourant le plus possible aux outils que proposent les techniques modernes. La fréquentation² des 11 sites Internet créés dans le cadre du programme a connu une croissance exponentielle, puisqu’elle est passée de 3,3 millions d’occurrences en 1998 à 29 millions en 1999 – ce qui représente une moyenne d’environ 80 000 par jour. En 1999, quelque 60 000 pages d’information ont été mises à disposition du public sur le site principal de l’OMPI. De plus, grâce à une collaboration et à des contacts étroits avec les médias genevois et internationaux, les questions de propriété intellectuelle et les travaux de l’OMPI ont été plus souvent et mieux évoqués, ce qui permet d’espérer que le rôle de l’Organisation et de la propriété intellectuelle en général sera désormais

² Dans le présent rapport, l’accès du public aux divers sites web de l’OMPI a été mesuré, dans certains cas, au moyen du nombre de consultations (*user sessions*) (pour les sous-programmes 06.1 et 08.1) et, dans d’autres cas, au moyen du nombre d’occurrences (*hits*) (pour les sous-programmes 03.3A, 03.3B, 05.1, 05.4 et 12.2). Dans les applications fondées sur l’utilisation de l’Internet, telles que les programmes d’enseignement à distance de l’Académie mondiale de l’OMPI et la collection de lois accessible en ligne (CLEA), il est possible de mesurer précisément le nombre de consultations (désignées aussi par le terme “visites”). Dans d’autres domaines, comme c’est le cas pour la plupart des sites Web dont l’accès n’est pas restreint, il est d’usage de mesurer le nombre d’occurrences. Ce chiffre permet de mesurer la fréquentation d’un site Web, mais ne correspond pas au nombre de consultations. Une visite à une seule page d’un site Web peut engendrer des occurrences multiples, et le nombre d’occurrences par page visitée dépend de la configuration de la page Web. Il n’en reste pas moins que le nombre d’occurrences constitue une donnée utile pour faire des comparaisons dans le temps, et permet donc de dégager une tendance en ce qui concerne l’accès à un site Web donné.

mieux compris. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme ont renforcé l'image de l'OMPI en tant qu'organisation internationale dynamique et tournée vers l'avenir.

Les résultats du programme 1998-1999 montrent clairement que le directeur général, avec l'appui des États membres, a stratégiquement transformé l'OMPI en une organisation moderne, axée sur l'entreprise et sur les résultats, et prête à relever les défis du nouveau millénaire. Les résultats globaux de la mise en œuvre du programme ont été meilleurs que prévu, en dépit des enjeux particuliers liés à la mise en place d'un nouveau contenu de programme, à la transition vers des objectifs de programme plus ambitieux et aux réformes – nécessaires – sur le plan de l'organisation et de la structure institutionnelle qui ont caractérisé l'exercice biennal 1998-1999.

III. VUE D'ENSEMBLE DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

Le processus de restructuration de l'Organisation et ses conséquences

8. Les changements apportés à l'organisation du Bureau international ont été motivés par la nécessité de renforcer la structure de gestion interne et de mettre en place un système d'élaboration des politiques mieux à même de réagir aux changements mondiaux rapides qui ont des conséquences sur la propriété intellectuelle. La réforme statutaire, avec notamment la création de comités permanents de l'OMPI et d'un groupe de travail sur la réforme statutaire, obéit à des impératifs de renforcement des mécanismes de recherche d'un consensus au sein des assemblées des États membres de l'OMPI et de rationalisation des processus participatifs destinés à faire jouer un rôle plus important aux membres de l'Organisation. Ces mesures devraient permettre au Bureau international de disposer d'une latitude et d'une souplesse plus grandes pour traiter de la façon la plus appropriée des questions mondiales de propriété intellectuelle émergentes.

9. L'OMPI a aussi opéré simultanément divers changements dans les procédures organisationnelles et les pratiques de gestion du Bureau international afin d'appuyer de nouvelles initiatives, de surmonter les inerties institutionnelles et d'utiliser au mieux les capacités du personnel ainsi que les autres ressources. La réorganisation du Bureau international a permis de mettre toutes les ressources financières et humaines disponibles au service de l'exécution du programme. Les efforts déployés en la matière ont produit des résultats positifs à court terme mais aussi à plus long terme, notamment : nouvelles procédures internes et meilleure communication; création d'une nouvelle structure de gestion moderne et désignation de deux vice-directeurs généraux en juillet 1998; meilleures possibilités de mise en valeur de ressources humaines; coordination plus étroite en matière d'élaboration des politiques grâce à la création d'un cadre de débat de haut niveau au sein du groupe d'élaboration des politiques ainsi que d'autres instances telles que le groupe chargé de la mise en œuvre des politiques et grâce, également, à la mise en place de consultations internes intensives du personnel de direction et des administrateurs, à l'organisation de

réunions d'information professionnelle hebdomadaires, et à la création de comités d'orientation des politiques ainsi que d'équipes spéciales et de groupes de travail ad hoc chargés de tâches précises et limitées dans le temps.

10. Des réformes ont aussi été mises en œuvre au sein du Bureau international à l'appui d'initiatives importantes, telles que l'automatisation du PCT (projet IMPACT); le développement du réseau mondial d'information (WIPONET); la création du Centre d'information de l'OMPI; le lancement d'une initiative commune OMPI-OMC d'assistance technique aux pays en développement en ce qui concerne l'Accord sur les ADPIC; le renforcement de la promotion et de la mise en œuvre de l'Arrangement et du Protocole de Madrid ainsi que des deux nouveaux traités sur le droit d'auteur (WCT et WPPT); l'amélioration de la coopération avec l'UPOV; l'intensification de la recherche sur les nouvelles questions de propriété intellectuelle dans des domaines tels que ceux des marques et des noms de domaine de l'Internet, des connaissances traditionnelles, du folklore, de la biodiversité et des dimensions économiques et sociales de propriété intellectuelle; la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de supervision; le renforcement des services de réseau à l'OMPI et l'acquisition de nouveaux locaux.

11. Des déficits temporaires d'effectif ou de compétences spécifiques se sont produits lorsque des fonctionnaires ont été réaffectés ou redéployés. Si ce phénomène a eu pour effet d'entraver ou de retarder l'exécution du programme pendant de brèves périodes, particulièrement pendant la première moitié de l'exercice biennal, les chefs de programme ont eu utilement recours à des consultants et à du personnel temporaire pour surmonter ces difficultés. À la fin de l'exercice biennal, il s'est avéré que les processus de réorganisation et de réforme avaient renforcé les résultats globaux de l'organisation et amélioré sa capacité à faire face aux défis à venir.

*Fonctionnement du nouveau système de planification et de budgétisation
axé sur les résultats et évaluation de l'exécution du programme*

12. La phase de transition précédant la mise en place du système de planification et de budgétisation axé sur les résultats s'est mieux passée que prévu. Ce nouveau système, qui a nécessité des changements à l'échelle de l'organisation en matière de planification, d'approbation et de mise en œuvre des activités, a été appliqué en un temps record, ce qui a permis d'approuver le programme et budget 1998-1999 en mars 1998. Au mois de septembre de l'année suivante, le programme et budget de l'exercice 2000-2001 a été approuvé par les États membres, ce qui a permis de renforcer le processus de transformation de l'OMPI en une organisation axée sur les résultats. Les programmes principaux 02 et 04 ont, ensemble, donné l'impulsion nécessaire pour que le nouveau système de planification et de budgétisation soit intégré dans la culture de gestion de l'organisation, conformément à l'intention du directeur général de décentraliser les tâches de gestion en les confiant aux chefs de programme. Cette tendance a été confirmée par le renforcement des fonctions de supervision, y compris l'évaluation de l'exécution du programme, ce qui a permis d'accroître la transparence vis-à-vis des États membres. La mise en œuvre, au sein du Bureau international, d'un contrôle budgétaire par activité a amélioré le contrôle de l'exécution du programme et budget et contribué à réduire les procédures administratives inutiles.

13. Le nouveau système d'évaluation des résultats a été conçu de façon à constituer le mécanisme essentiel de retour d'information du cycle de gestion du programme, et un instrument permettant de surveiller et d'évaluer de plus près les progrès accomplis dans l'exécution de ce programme. À cet égard, le progrès le plus important est l'émergence, dans l'Organisation, d'une nouvelle culture de la responsabilité et de la gestion axée sur les résultats. Le programme et budget 2000-2001 illustre en outre un passage réussi à un processus de planification et de budgétisation axé sur les résultats – transition qui, par souci de clarté, s'est appuyée sur des objectifs de sous-programme, une définition plus réaliste des résultats escomptés, une amélioration des indicateurs de résultat et la mise en place d'un mécanisme indépendant d'évaluation de l'exécution du programme aux fins de l'analyse de la réalisation des objectifs et du compte rendu y relatif. Au fur et à mesure que les résultats de l'évaluation de l'exécution du programme seront "injectés" dans le cycle de planification, il sera possible de continuer à préciser les objectifs, à définir plus clairement les résultats escomptés, à affiner les indicateurs et à améliorer l'ensemble du programme.

Les programmes principaux de caractère stratégique et prospectif

14. Les programmes principaux 02 (Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques), 04 (Supervision interne et productivité), 09 (Développement du droit de la propriété industrielle), 10 (Développement du droit d'auteur et des droits connexes), 11 (Questions mondiales de propriété intellectuelle) et certaines parties des programmes principaux 03 (Affaires juridiques et structurelles) et 05 (Communication mondiale et relations publiques) ont présenté les politiques opérationnelles essentielles à l'exécution du programme et à l'évolution de nouvelles orientations stratégiques. Ils ont pris en compte de nombreuses questions nouvelles de politique interne et externe, couvrant tout un éventail de domaines : protection du folklore et des savoirs traditionnels; mise au point, quant au fond, de cadres juridiques et politiques applicables à l'élaboration de traités relatifs aux brevets, aux marques et aux dessins et modèles industriels; planification stratégique dans un cadre axé sur les résultats; mise en place de mécanismes de supervision, y compris d'évaluation des résultats; gestion de la protection des marques sur l'Internet, et application des techniques de l'information aux communications publiques de l'OMPI. Le Bureau international a su mobiliser les quelques compétences spécialisées dont il pouvait disposer pour faire face à ces nouvelles responsabilités. Malgré les défis qu'ont présenté ces responsabilités, tant de par leur nature que d'un point de vue administratif, l'exécution du programme a dépassé les attentes à bien des égards.

15. Les programmes principaux 02 et 04 ont adopté de nouvelles initiatives en matière de planification, de budgétisation et d'élaboration des politiques, mis en place des mécanismes de coordination internes et externes et établi ou renforcé des fonctions de supervision. Les activités suivantes ont été entreprises dans le cadre de ces programmes principaux : analyse et examen critique – axés sur l'avenir – des politiques et procédures existantes, formulation de méthodes de planification de programme et de budgétisation axées sur les résultats, et préparation de fondations sur lesquelles le directeur général puisse s'appuyer pour prendre des décisions stratégiques.

16. Travaillant sur la base du programme principal 02, le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques a continué de fournir au Bureau exécutif du directeur général des services essentiels d'appui à la direction et de faciliter la prise de décisions dans le cadre du programme principal 01 (Organes statutaires des États membres et Bureau du directeur général). Il a assuré le service des réunions des assemblées des États

membres de l'OMPI, tout en facilitant la coordination interne et externe, en restructurant le Bureau international et en améliorant les relations avec d'autres organisations internationales. Le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a été considérablement renforcé, de façon à développer la capacité de l'OMPI à collaborer avec les institutions des Nations Unies à New York ainsi qu'avec d'autres organisations internationales dans cette ville et ailleurs, ainsi que sa capacité à suivre l'évolution de questions liées au domaine de la propriété intellectuelle ou ayant des incidences importantes sur ce domaine. À Genève, le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques a travaillé en étroite collaboration avec le Secteur de la coopération pour le développement et la Division de la coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie afin de renforcer les relations de l'OMPI avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC dans les pays en développement et certains pays d'Europe et d'Asie. Le bureau a également doté l'OMPI des capacités nécessaires pour analyser en permanence les dimensions socio-économiques de la propriété intellectuelle par le biais d'activités de recherche et de prévision financées par l'OMPI.

17. La mise en œuvre du programme principal 02 s'est vue considérablement renforcée par la création, en 1998, d'un Groupe du protocole, des voyages et de l'administration des missions. Celui-ci a été par la suite scindé en deux unités, l'une chargée du protocole et l'autre des voyages et de l'administration des missions. L'une des réalisations de la Division du protocole a été d'assurer le fonctionnement harmonieux des aspects protocolaires des grandes manifestations tenues au siège de l'OMPI, qu'il s'agisse de la première réunion de la Commission consultative des politiques ou de la Conférence internationale sur le commerce électronique. La division a, par ailleurs, organisé avec succès les principales réceptions du directeur général et a supervisé tous les aspects protocolaires des visites qu'a reçues celui-ci ainsi que des visites qu'il a effectuées à l'étranger. Le fonctionnement de la Division du protocole a été extrêmement important pour l'image de l'Organisation, car le directeur général a reçu, au cours de l'exercice biennal, la visite de nombreux représentants gouvernementaux de haut rang et autres personnalités.

18. Du fait de l'expansion rapide du programme de l'OMPI, on a enregistré pendant l'exercice biennal une augmentation importante des voyages officiels tant de fonctionnaires de l'Organisation que de représentants d'États membres participant aux réunions de l'OMPI. Le Groupe des voyages a traité quelque 5400 autorisations de voyage en tous genres, et est parvenu à faire des économies substantielles – près d'un million de francs suisses – sur le coût des billets grâce à l'adoption d'un certain nombre de mesures d'économie.

19. En gérant le programme principal 04, le Bureau du contrôleur s'est attaché surtout à la progression du nouveau système de budgétisation axé sur les résultats, système qu'il convenait d'intégrer avec les principaux processus de gestion de l'OMPI. Au nombre des réalisations principales du bureau figure l'amélioration de la présentation du programme et budget pour l'exercice biennal 2000-2001, par l'introduction d'indicateurs d'exécution et l'adoption d'un contrôle par activité comportant un nouveau système d'affectation budgétaire, des plans de travail et des mesures de surveillance et de contrôle budgétaire intégrées dans le système financier de l'OMPI. D'autres activités ont été menées à bien, notamment l'élaboration, aux fins d'examen par les États membres, de propositions visant la mise en place d'une nouvelle politique applicable à la gestion des excédents financiers et des réserves ainsi qu'à la rationalisation et à la consolidation du processus budgétaire. Non seulement le Bureau du contrôleur a amélioré la gestion financière de l'Organisation, mais il a continué à s'acquitter de sa fonction de contrôle financier, qui est d'une importance cruciale pour le travail de l'OMPI. Dans le cadre de cette fonction, le contrôleur, en relation avec le Bureau

du directeur général et le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques, a examiné quelque 7000 transactions dans le cadre du processus d'agrément des engagements financiers.

20. Au titre du programme principal 03, le Bureau des affaires juridiques et structurelles a considérablement amélioré la capacité de l'Organisation à réagir aux changements rapides découlant de l'évolution des techniques de l'information et du commerce électronique. À travers le processus OMPI de consultations relatives aux noms de domaine de l'Internet et la convocation de la première conférence internationale sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle, l'Organisation a démontré qu'elle est capable de définir les questions critiques, de fournir conseils et recommandations, et de réagir rapidement aux changements qui surviennent dans le domaine de la propriété intellectuelle. Dans la même veine, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI s'est employé à mettre en œuvre, en matière de règlement des litiges, les recommandations du processus OMPI de consultations relatives aux noms de domaine de l'Internet et a commencé de recevoir des affaires soumises en ligne dans le cadre des nouvelles procédures de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine. Le Bureau des affaires juridiques et structurelles a également apporté un appui à la Commission consultative du monde de l'entreprise, au sein de laquelle un groupe interrégional de représentants du secteur privé a examiné d'importantes questions de propriété intellectuelle et les réponses qu'est susceptible de leur apporter l'Organisation. (Pour un complément d'information sur le programme principal 03, voir également les paragraphes 44 à 46 ci-après).

21. Dans le cadre du programme principal 05, le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques a fait fond sur des réalisations antérieures pour développer la présence de l'Organisation sur l'Internet, accroître la régularité des contacts de l'OMPI avec les médias genevois et internationaux, les organisations non gouvernementales (ONG) et intergouvernementales (OIG) et mettre au point des produits d'information visant à promouvoir la nouvelle identité de l'Organisation. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme principal, qui sont décrits dans l'annexe I, font apparaître de nombreuses contributions d'envergure aux objectifs multiples et variés de l'OMPI; en effet, le Bureau a su, à de nombreuses reprises, saisir les occasions qui se présentaient pour développer les incidences du programme, à l'appui de la vision du directeur général tendant à démystifier la propriété intellectuelle et à promouvoir ses utilisations bénéfiques. (Pour un complément d'informations sur le programme principal 05, voir également les paragraphes 47 à 49 ci-après).

22. Dès le début de l'exercice biennal, l'Office de la communication mondiale et des relations publiques a adhéré pleinement à l'utilisation de la technologie de l'Internet, dans laquelle il voyait le principal moyen de communiquer avec un public mondial. Les statistiques d'utilisation du site Web de l'OMPI (voir l'annexe I) montrent que ce choix stratégique a permis à l'Organisation d'établir avec succès sa présence sur le réseau mondial de l'Internet. C'est ainsi qu'ont paru sur le site Web principal de l'OMPI quelque 60 000 pages d'information et qu'a été organisée la diffusion mondiale en temps réel de quelques-unes des importantes réunions de l'OMPI qui se sont tenues à Genève. L'Organisation est restée tournée vers l'avenir, et le site principal de l'OMPI a été complètement restructuré de façon à mieux projeter l'image dynamique et innovatrice d'une organisation d'avant-garde. Des travaux préparatoires ont été effectués en vue de l'introduction de l'arabe sur les sites au début de l'année 2000, afin d'accroître encore

les possibilités mondiales d'accès à l'OMPI. Au sein du Bureau international, la mise en route du service Intranet de l'OMPI s'est déroulée avec succès, et ce service a été rapidement et largement accepté en tant qu'élément important du système de communication interne.

23. Les programmes principaux 09, 10 et 11 ont été voulus souples et d'une large portée afin de permettre à l'Organisation de suivre de près les événements importants enregistrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et les domaines connexes, d'où le caractère prospectif – supposant souvent une période de gestation plus longue – de la plupart des activités menées au titre de ces programmes. Peut-être plus que d'autres, ils ont réagi au milieu extérieur, tant économique que social et politique, et ont dépendu d'actes souverains des États membres, tels que l'adhésion à des traités ou la prise de décisions dans le cadre des comités permanent de l'OMPI.

24. Les activités menées par la Division du droit de la propriété industrielle au titre du programme principal 09 ont été très fructueuses. Les résultats les plus importants ont été la décision de tenir une conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets en mai-juin 2000, et l'adoption par les assemblées des États membres de l'OMPI, en septembre 1999, d'une recommandation commune concernant des dispositions relatives à la protection des marques notoires. On peut également inscrire au nombre des résultats majeurs, en matière de propriété industrielle, les travaux importants préparant le terrain pour de futurs développements novateurs, en particulier en ce qui concerne les licences de marque et l'utilisation des marques sur l'Internet. Dans le domaine des indications géographiques, une étude très utile de la question des conflits entre des marques et des indications géographiques a été mise en chantier.

25. Le résultat le plus notable à porter à l'actif du programme principal 10 a été la promotion fructueuse des deux "traités Internet", à savoir le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT). Le nombre de ratifications et d'activités de mise en œuvre enregistrées à l'échelon national en ce qui concerne ces deux traités a tellement augmenté qu'il semble raisonnable de s'attendre à ce que tous deux entrent en vigueur au cours de l'exercice biennal 2000-2001. La Division du droit d'auteur a également appuyé les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour développer progressivement le droit international en matière de droit d'auteur et de droits connexes, notamment à propos des incidences des techniques numériques sur ces droits. Le Bureau international a apporté un soutien actif et sans réserve au processus politique et des progrès ont été accomplis dans certains domaines, mais il faudra encore du temps pour réaliser pleinement les objectifs énoncés dans le programme principal 10.

26. En ce qui concerne le programme principal 11, une série d'enquêtes sur des questions de propriété intellectuelle liées à la protection des cultures et savoirs traditionnels et des innovations a été menée avec succès, ce qui constitue un grand pas en avant sur une voie nouvelle. Cette étude mondiale est un travail de pionnier puisqu'elle a été la première de son genre. Elle fera l'objet d'un rapport complet et détaillé, qui devrait être publié vers la fin du premier semestre 2000 et servir d'ouvrage de référence à la fois fondamental et empirique sur la protection juridique des savoirs traditionnels en vertu des systèmes de propriété intellectuelle en vigueur et sur le partage des bénéfices découlant de l'utilisation de ces savoirs. Autre résultat important du programme principal 11, le processus de détermination des besoins en matière de protection des expressions du folklore a progressé, grâce à trois missions d'experts et quatre réunions régionales de consultation tenues dans les régions Afrique, Pays arabes, Asie et Pacifique, et Amérique latine et Caraïbes. Ces activités ont

permis une meilleure formulation des politiques concernant le rôle de l'OMPI et des États membres à cet égard. Dans les domaines de la diversité biologique et de la biotechnologie, l'OMPI s'est attachée à sensibiliser davantage les milieux de la propriété intellectuelle et de l'écologie à l'importance de la propriété intellectuelle pour l'application de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et d'autres traités multilatéraux relatifs à l'environnement. Avec la création de son Groupe de travail sur la biotechnologie, l'OMPI s'est dotée d'un nouveau cadre de réflexion et de débat qui lui permettra d'étudier des enjeux essentiels et de chercher des réponses appropriées.

27. Outre le travail accompli dans le cadre des programmes principaux 09, 10 et 11, le Secteur du développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle a prêté un concours actif à la mise en œuvre d'autres programmes principaux, notamment les programmes 06 et 07, s'agissant des activités relevant de l'assistance technique et de la coopération avec les pays en développement et certains pays d'Europe et d'Asie.

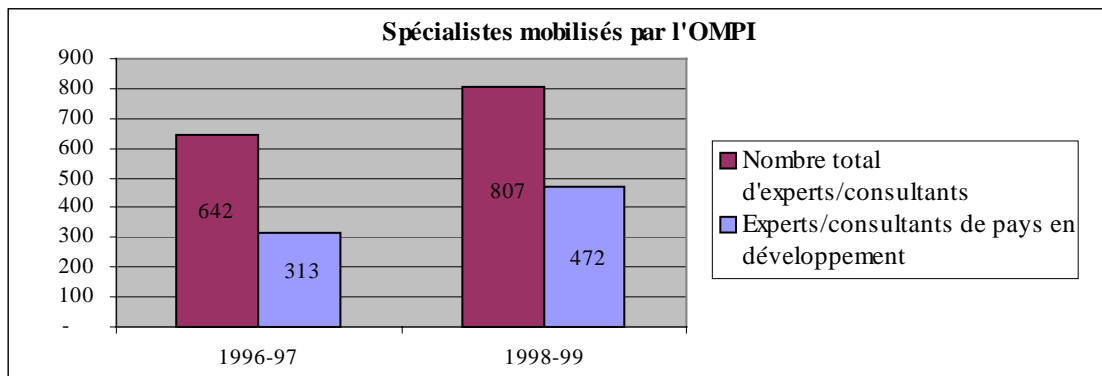
*Coopération pour le développement et mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC;
Académie mondiale de l'OMPI*

28. Mise en valeur des ressources humaines, assistance législative, aménagement des institutions, sensibilisation et facilitation de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC dans les pays en développement et les pays les moins avancés, ainsi que dans certains pays d'Europe et d'Asie, ont été les résultats principaux de l'action menée par l'OMPI au titre des programmes principaux 06 (Coopération avec les pays en développement) et 07 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie) pendant l'exercice biennal 1998-1999.

29. Dans sa gestion du programme principal 06, le Secteur de la coopération pour le développement a dépassé nombre des objectifs et résultats escomptés qui avaient été fixés au début de l'exercice biennal. Il y est parvenu en déployant le maximum d'efforts pour répondre à l'intérêt croissant manifesté à l'égard des activités de coopération par les pays en développement et les pays les moins avancés. Les informations figurant dans l'annexe I indiquent que le programme de l'OMPI pour la coopération dans les régions Afrique, Pays arabes, Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes a répondu à un large éventail de besoins, tant régionaux que nationaux. Elles confirment également que la modernisation des systèmes de propriété intellectuelle suscite un intérêt croissant et devient de plus en plus urgente, au fur et à mesure que les pays et les régions doivent faire face au développement rapide du commerce mondial et à l'augmentation des investissements fondés sur les connaissances et liés à la propriété intellectuelle. Quarante-et-un (41) plans d'action ciblés par pays se sont trouvés à divers stades de leur processus d'exécution au cours de l'exercice biennal. La plupart d'entre eux comprenaient une assistance technico-juridique visant à aider les pays à se préparer à la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC d'ici au 1^{er} janvier 2000. Les réactions reçues des États membres laissent apparaître que ces plans d'action ont efficacement contribué à soutenir les efforts nationaux déployés pour moderniser les systèmes de propriété intellectuelle et renforcer les capacités en ressources humaines et opérationnelles dans les secteurs législatif et administratif, ainsi qu'en matière de sanction des droits.

30. Dans le cadre du programme principal 06, l'OMPI a, au cours de l'exercice biennal, mené des activités qui ont bénéficié à quelque 125 pays en développement et touché directement plus de 10 000 hommes et femmes. Bien entendu, la diffusion de l'information relative aux aspects sociaux et économiques de la propriété intellectuelle a atteint un nombre plus important d'utilisateurs, de titulaires de droits et d'autres personnes qui, d'une façon ou

d'une autre, sont à même de promouvoir une utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle en faveur du développement. Le graphique ci-dessous présente quelques données statistiques sur les compétences qui ont été mobilisées pour ces activités.



31. Comme cela est décrit dans le rapport sur l'exécution du programme en 1998, trois unités ont été créées dans le Secteur de la coopération pour le développement au sein du Bureau international, à savoir l'Unité des pays les moins avancés, la Division de la logistique et de la promotion des innovations et la Division de la gestion collective du droit d'auteur. L'annexe I indique que les efforts de ces nouvelles unités ont contribué de façon importante à ce que l'Organisation réponde aux besoins spécifiques des pays les moins avancés ainsi qu'aux besoins de personnes et d'institutions dans les domaines de la gestion collective du droit d'auteur, de la promotion de l'innovation et de la commercialisation des inventions. En ce qui concerne l'élaboration des politiques, ces unités ont donné une orientation axée sur la clientèle aux activités stratégiques de l'Organisation visant à promouvoir le renforcement des capacités et la réalisation du potentiel du système de propriété intellectuelle en matière de développement économique, technologique et social.

32. En ce qui concerne le programme principal 08, les réalisations présentées dans l'annexe I démontrent à l'évidence que l'Académie mondiale de l'OMPI et la Division de la mise en valeur des ressources humaines ont largement atteint les objectifs assignés à ce programme principal pour l'exercice biennal 1998-1999. Le résultat le plus important a été le lancement de l'initiative très innovante du programme d'enseignement à distance. Ce projet marquant a donné corps à la vision du directeur général – tel qu'il l'avait énoncée pour la première fois dans son discours inaugural – selon laquelle la distance ne devrait plus être un obstacle à l'éducation. La première prestation du programme d'enseignement à distance sur l'Internet a consisté en un cours de neuf modules intitulé "Introduction à la propriété intellectuelle" et dispensé en français, anglais et espagnol, cours auquel se sont inscrits 481 étudiants. Selon l'évaluation réalisée, 62% des étudiants ont jugé le cours très satisfaisant, et les 38% restants l'ont trouvé satisfaisant. À lui seul, le site Web en anglais a enregistré plus d'un million d'occurrences résultant de 17 530 consultations.

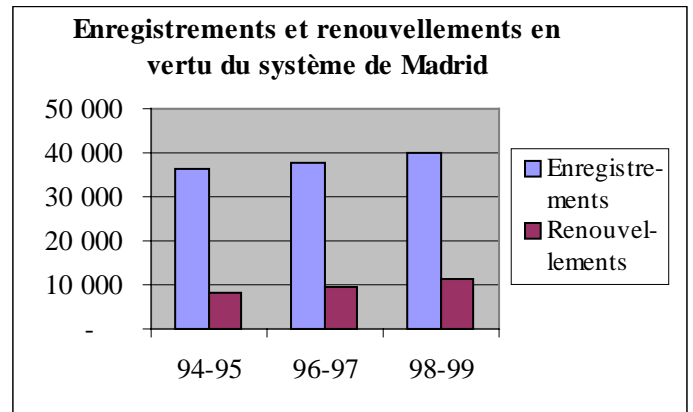
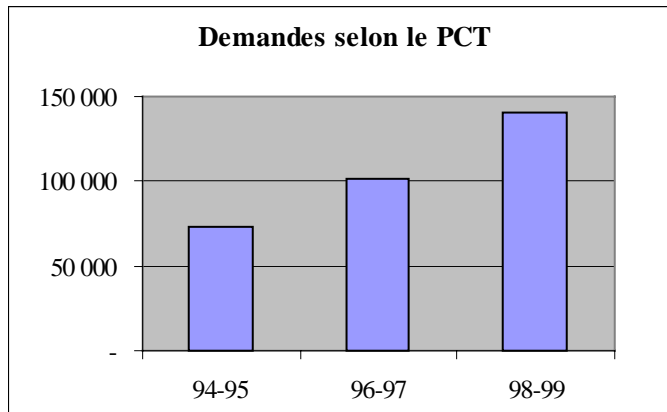
33. La mise en œuvre du programme principal 07 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie) s'est déroulée de façon satisfaisante et selon le calendrier prévu. Les activités visant à promouvoir l'adhésion aux traités de l'OMPI et le renforcement de la coopération internationale qui y est lié ont largement répondu aux attentes, les pays concernés ayant déposé 56 instruments d'adhésion aux divers traités administrés par l'OMPI ou de ratification de ces traités. Un autre secteur dans lequel l'exercice biennal 1998-1999 a enregistré d'importants résultats positifs a été l'assistance à la mise en œuvre de l'Accord sur les

ADPIC. La Division de la coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie a fourni des conseils juridiques à 19 pays à l'appui de leurs efforts pour mettre leurs législations nationales en conformité avec les normes internationales pertinentes, notamment l'Accord sur les ADPIC. Elle s'est aussi consacrée avec une attention considérable à promouvoir l'application des droits de propriété intellectuelle dans les pays qui relèvent de ce programme principal. C'est ainsi que quelque 450 responsables de l'application des lois ont reçu une formation ayant trait à divers aspects de la sanction des droits, y compris aux prescriptions spéciales concernant les mesures à la frontière.

34. Parallèlement aux activités qu'elle a déployées pour régler la question urgente de la conformité avec les dispositions de l'Accord sur les ADPIC, la Division de la coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie a poursuivi ses efforts en vue de répondre à la nécessité à long terme de renforcer les compétences des cadres et du personnel des offices de propriété intellectuelle, activité qui constitue un aspect essentiel de la modernisation de l'administration de la propriété intellectuelle. Des projets nationaux visant à renforcer trois organismes de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes ont également été mis en œuvre. Dans le cadre du programme principal 07, la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les pays en transition a considérablement progressé. Quelque 1160 participants – de 20 pays – ont participé à des séminaires de sensibilisation. La présentation et l'examen d'un large éventail de sujets leur a permis d'acquérir une connaissance élémentaire des principes de la propriété intellectuelle, de reconnaître la valeur de ces principes et de mieux comprendre le rôle qu'ils jouent dans le développement économique, technologique et social.

Résultats des systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle

35. Les programmes principaux 13 (Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)), 14 (Système de Madrid pour l'enregistrement international des marques) et 15 (Système de La Haye pour le dépôt international des dessins et modèles industriels) portent sur les systèmes mondiaux de protection administrés par l'OMPI, lesquels constituent à la fois la pierre angulaire et l'assise économique de l'Organisation. Les systèmes mondiaux de protection ont continué à gagner en importance à l'échelon international et à développer leur base d'utilisateurs à travers le monde au cours de l'exercice biennal 1998-1999. Les programmes principaux 13, 14 et 15 ont été gérés de telle façon qu'ils ont fort bien répondu à l'accroissement du nombre de demandes internationales, comme le montrent les graphiques ci-après en ce qui concerne les systèmes du PCT et de Madrid. Le taux d'accroissement est resté particulièrement dynamique dans le cas du PCT. Les trois services d'enregistrement international de l'OMPI ont continué à jouir de toute la confiance des titulaires et des utilisateurs de titres de propriété industrielle. En outre, leurs résultats ont démontré la capacité du Bureau international à faire face à l'internationalisation très rapide de la demande de titres de propriété intellectuelle qui a été observée au cours de l'exercice. Les systèmes mondiaux de protection ont continué à jouer, pour l'OMPI, un rôle central de production de recettes. C'est ainsi que ces trois programmes principaux ont généré des rentrées s'élevant approximativement à 174 millions de francs suisses en 1998 et à 186 millions de francs suisses en 1999, soit 83,3% et 84,7% respectivement du total annuel des recettes de l'Organisation.



36. Les demandes internationales selon le PCT ont atteint pendant l'exercice le chiffre record de 141 000, soit 18 000 de plus que le chiffre de 123 000 prévu au budget et une augmentation de 38,7% par rapport à l'exercice 1996-1997. Malgré l'augmentation de la charge de travail que cela a représenté, toutes les demandes internationales ont été traitées en temps voulu et sans dépassement budgétaire. Le système a été encore renforcé au cours de l'exercice par l'adhésion de 12 nouveaux États au PCT, dont 11 pays en développement. Cette popularité grandissante du PCT dans les pays en développement s'est aussi traduite par l'augmentation du pourcentage des demandes provenant de leurs territoires – 986 sur un total de 67 007 demandes en 1998 (soit 1,5%) et 1745 sur un total de 74 023 demandes en 1999 (soit un pourcentage de 2,4%).

37. Le projet IMPACT (automatisation du système du PCT) a été mis en place afin de rendre le traitement des demandes plus efficace et plus rentable, le but étant de développer la capacité du système à traiter un nombre toujours croissant de dépôts internationaux. En outre, le logiciel de dépôt électronique PCT EASY, destiné au dépôt des demandes internationales, a été mis en œuvre en janvier 1999 dans les sept langues de publication du PCT. Au cours de l'année, environ 13% de toutes les demandes internationales ont été déposées au moyen de ce logiciel, et le pourcentage atteignait environ 20% en décembre 1999.

38. Le système de Madrid a marqué un progrès considérable dans la réalisation de l'un de ses principaux objectifs, qui est d'étendre la portée géographique du système d'enregistrement international des marques et, par là, de rendre celui-ci plus intéressant et utile pour les propriétaires de marques. Au cours de l'exercice biennal, 18 États ont adhéré au Protocole de Madrid, dont trois ont également adhéré à l'Arrangement de Madrid, ce qui amène le nombre total de membres de l'Union de Madrid à 64 et le nombre total d'États parties au Protocole de Madrid à 43. À cet égard, l'adhésion du Japon a été particulièrement importante.

39. Le système de Madrid étant, en règle générale, utilisé surtout par des propriétaires de marques de l'Union européenne, nombreux sont ceux qui pensaient que l'entrée en vigueur du système de la marque communautaire en 1996 entraînerait une baisse prononcée du nombre d'enregistrements internationaux. Or, si l'utilisation du système communautaire a dépassé toutes les attentes, le système de Madrid a néanmoins continué à progresser très nettement, ce qui démontre le haut niveau de confiance dont il jouit de la part ses utilisateurs. Cependant, le nombre des demandes internationales selon l'arrangement et le protocole a effectivement été plus bas que ce qui était prévu, le chiffre de 20 072 demandes enregistré pour 1999 n'étant supérieur à celui de 1997 que de 5,3%.

40. Le système de Madrid a innové en décembre 1998, lorsque l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle a commencé à accepter le dépôt électronique des demandes internationales. Les demandes émanant de la Suisse, qui représentent environ 10% du total des demandes, sont désormais déposées électroniquement. En outre, un nouveau système de numérisation des documents et de gestion des fichiers électroniques, le système IMAPS, a été mis en place pour remplacer le système MINOS, vieux de 10 ans, aux fins de l'archivage électronique des dossiers du système de Madrid.

41. Le programme principal 15 a marqué un tournant décisif avec l'adoption, lors d'une conférence diplomatique tenue à Genève en juillet 1999, du nouvel Acte de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. À la fin de l'année 1999, 26 États avaient signé le nouvel acte, y compris les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et plusieurs pays scandinaves qui ne sont actuellement pas membres de l'Union de La Haye. Selon toute attente, l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye devrait non seulement dynamiser le système international de protection des dessins et modèles industriels, mais également offrir aux utilisateurs du monde des affaires et de l'industrie une protection à la fois plus pratique et plus rentable.

42. D'autres résultats importants du programme principal 15 sont décrits dans l'annexe I. Il s'agit notamment de la mise au point du système informatique DMAPS pour la gestion des dépôts de dessins et modèles industriels sur la même plate-forme que le registre international des marques, et de la publication sur CD-ROM du *Bulletin des dessins et modèles internationaux*. Ce CD-ROM a permis de réaliser des économies substantielles sur les coûts de publication, économies dont les utilisateurs ont bénéficié par le biais d'une réduction de 20% des taxes de publication.

Les programmes principaux axés sur les services

43. Les programmes principaux 03 (Bureau des affaires juridiques et structurelles), 05 (Bureau de la communication mondiale et des relations publiques), 17 (Services d'appui administratifs) et 16 (Gestion des ressources humaines) ont servi de cadre à divers services internes et externes. Leur rôle d'appui s'est avéré essentiel pour l'élaboration de nouvelles politiques et la mise en route d'une modernisation administrative qui a contribué de façon non négligeable, tant directement qu'indirectement, à l'exécution du programme pour l'exercice biennal 1998-1999. Comme on peut le voir dans l'annexe I, les réalisations accomplies au titre de ces programmes principaux ont été importantes, et d'un niveau excellent. En outre, les services ont été assurés sans heurt et en temps voulu, et ce, malgré une demande généralement accrue au cours de la période considérée.

44. En exécutant le programme principal 03, le Bureau des affaires juridiques et structurelles a servi efficacement les intérêts de l'Organisation sur plusieurs fronts. On relèvera notamment l'amélioration de la transparence et de la responsabilité grâce au nouveau mécanisme d'examen des contrats, l'exercice efficace des fonctions de dépositaire (traitement de 154 instruments d'adhésion aux traités administrés par l'OMPI ou de ratification de ces traités) et la gestion du très novateur processus OMPI de consultations relatives au nom de domaine de l'Internet pour traiter avec célérité les problèmes de propriété intellectuelle pressants que soulève l'utilisation des noms de domaine dans le commerce électronique.

45. On relèvera également l'importance des conseils juridiques fournis à l'appui de l'initiative du directeur général visant à rationaliser la structure de direction et la structure statutaire de l'Organisation, notamment par la création de comités permanents, pour soutenir plusieurs importants projets de construction d'infrastructure, tels que l'achat de la "parcelle Steiner" et l'achat et la rénovation du bâtiment de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Un appui a également été fourni au processus d'appel d'offres, d'évaluation des offres et de négociations engagé dans le cadre des projets d'automatisation du PCT (IMPACT) et du WIPONET.

46. L'exécution du programme principal 03 a été considérablement facilitée par la création, en 1998, de deux nouvelles unités au sein du Bureau des affaires juridiques et structurelles : la Division des relations avec le secteur non gouvernemental et les entreprises, qui a été chargée d'appuyer la Commission consultative du monde de l'entreprise et de gérer le nouveau mécanisme d'examen des contrats, et la Section du commerce électronique, chargée de gérer le processus OMPI de consultations relatives aux noms de domaine de l'Internet et de fournir un appui aux autres unités de l'Organisation qui s'occupent de la relation entre le commerce électronique et la propriété intellectuelle. (Pour un complément d'information sur le programme principal 03, voir également le paragraphe 20 ci-dessus.)

47. Dans le cadre du programme principal 05, le développement des liens traditionnels avec les médias et une coopération plus étroite avec les journalistes genevois et internationaux ont permis d'obtenir une couverture beaucoup plus importante des activités de l'OMPI et des questions de propriété intellectuelle (voir l'annexe I). On a recensé dans la presse environ 1 600 articles sur l'OMPI, et observé une nette augmentation de la couverture médiatique dans les pays en développement. Les contacts avec les ONG et les OIG ont également été développés grâce à une centaine de séances d'information organisées à l'intention de quelque 1 700 personnes représentant divers milieux intéressés, des professionnels de la propriété intellectuelle et du commerce, des parlementaires, des étudiants de tous les niveaux et des stagiaires de pays en développement. Au siège de l'OMPI à Genève, deux expositions, intitulées respectivement "L'invention est chez vous" et "Ces femmes qui inventent", ont rencontré un vif succès puisqu'elles ont attiré près de 12 000 visiteurs et ont contribué de façon non négligeable à mieux faire comprendre le rapport entre la propriété intellectuelle et la vie quotidienne. Le cofinancement par l'OMPI de l'événement culturel le plus important de Genève, le *Festival de la Bâtie*, et l'exposition de nombreuses œuvres d'art dans le bâtiment de l'OMPI ont renforcé le profil de l'Organisation dans la communauté internationale de Genève, fait bénéficier l'Organisation d'une large couverture médiatique et encouragé le débat sur les questions de propriété intellectuelle.

48. Le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques est également parvenu avec succès à renforcer l'image de l'Organisation grâce à la sortie d'une vaste gamme de nouveaux produits d'information et à des modifications visant à dynamiser de nombreux produits existants – notamment la nouvelle Revue de l'OMPI, le rapport annuel, une série de brochures expliquant des éléments fondamentaux de la propriété intellectuelle, tels que les brevets, les marques et le droit d'auteur, des affiches, des résumés des traités administrés par l'OMPI, des répertoires des offices nationaux de propriété intellectuelle, une nouvelle brochure d'information générale et 69 autres produits spécialisés. Ces produits se présentent sous les formes les plus variées, allant du CD-ROM au classeur ou à la pochette en passant par les dépliants, les brochures, les catalogues, les tapis de souris, etc. En outre, un nouveau système de gestion des ventes, de la distribution et du stock de ces produits a été mis

en place et a permis de gagner plus de 10,1 millions de francs suisses. Le lancement de la librairie électronique, par ailleurs, n'a pas tardé à attirer largement l'attention des divers groupes de clients.

49. La bibliothèque de l'OMPI a considérablement élargi tant sa collection que son réseau mondial de liens avec des centres de recherche et des instituts universitaires. Elle a également mis son catalogue à disposition sur l'Internet, ce qui a permis d'améliorer l'accès du public à la collection, unique en son genre, de l'OMPI. (Pour un complément d'information sur le programme principal 05, voir également les paragraphes 21 et 22 ci-dessus.)

50. Dans le cadre de la gestion du programme principal 17, le Secteur des services d'appui administratifs a continué de fournir des services efficaces et de grande qualité aux États membres, aux utilisateurs des services de l'OMPI axés sur le marché, au grand public et au personnel du Bureau international.

51. Au titre du sous-programme 17.1, intitulé "Opérations financières", une gestion financière saine a été strictement appliquée à toutes les activités, à savoir une comptabilisation exacte de toutes les recettes, le paiement de toutes les dépenses et la tenue rigoureuse de tous les comptes. À la clôture, les comptes de l'exercice biennal 1996-1997 se sont tous avérés exacts, que ce soit pour l'OMPI, l'UPOV, les projets PNUD, les fonds fiduciaires et la caisse de retraite (fermée) de l'OMPI. Les comptes ont été vérifiés et approuvés par le vérificateur extérieur. Un nouveau format, plus facile à consulter, a été adopté pour le rapport de gestion financière. La répartition des émoluments supplémentaires et compléments d'émoluments perçus pour 1997 et 1998 dans le cadre du système de Madrid et des taxes étatiques perçues pour ces deux mêmes années dans le cadre du système de La Haye a été opérée en temps voulu. Il en a été de même des versements mensuels effectués au titre du Protocole de Madrid, qui ont considérablement augmenté puisque 9,3 millions de francs suisses ont été répartis en 1998 et 19,5 millions de francs suisses en 1999.

52. En ce qui concerne le sous-programme 17.2, Service des investissements et gestion des fonds, des discussions ont eu lieu avec des banques, des spécialistes et des institutions des Nations Unies à propos de la création du Comité consultatif des investissements, d'une part et de la mise au point de la stratégie d'investissement de l'OMPI, d'autre part. Bien que tous les capitaux disponibles aient été investis, le rendement total, soit 20,1 millions de francs suisses, a été inférieur au montant budgétisé, qui était de 23 millions de francs suisses. Cet écart négatif reste non négligeable même lorsqu'on note que les taux d'intérêt réels (qui sont descendus à 2^{3/8} pour cent) étaient beaucoup plus bas que les 4% prévus à l'époque de l'élaboration du budget.

53. Le Service linguistique, qui relève du sous-programme 17.3, a connu un exercice biennal actif, avec la traduction en une ou plusieurs langues de quelque 137 lois, règlements, lois types ou projets de lois reçus ou établis à l'intention de 51 pays. Comme d'habitude, de nombreux documents de réunions et exposés pour des séminaires et des cours de formation ont été traduits, révisés ou édités. Le haut niveau de qualité et la rapidité de livraison des traductions ont été maintenus. L'efficacité du processus de traduction a été renforcée par la mise en place de glossaires interactifs accessibles depuis chaque bureau de traducteur, par l'utilisation systématique des ressources terminologiques disponibles sur l'Internet et par l'utilisation, à titre d'essai, d'une procédure ne faisant pas appel au support papier. Tant au sein du service linguistique que du bureau du PCT, on a entrepris d'étudier et d'évaluer

les techniques et outils existants en matière de traduction automatique, de traduction assistée par ordinateur, de reconnaissance vocale, de bases de données terminologiques informatisées et de recherche de documentation et de références assistée par ordinateur.

54. Le sous-programme 17.4, Services de conférence et d'exploitation, a été mis en œuvre par trois services : la Division des conférences, des communications et de la gestion informatisée du courrier, le Service de la production des publications et le Service des achats et des contrats.

55. La Division des conférences, des communications et de la gestion informatisée du courrier a pris les dispositions nécessaires en matière de logistique et de service et a pourvu aux besoins en interprétation lors des conférences et réunions, a assuré la distribution des documents ainsi que la réception, le classement et la distribution du courrier, a procédé à l'expédition du courrier sortant et a fourni les services nécessaires en matière de télécommunications et de transport. Le nombre de jours-interprète a augmenté de 70% entre 1998 (1927 jours-interprète) et 1999 (3267 jours-interprète); cette augmentation est due, d'une part, aux besoins de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel Acte de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels et, d'autre part, à l'augmentation du nombre de langues utilisées et du nombre d'heures d'interprétation fournies lors des réunions.

56. Grâce à la concurrence que connaît le secteur des services de distribution de courrier, des économies importantes ont été réalisées sur les coûts d'expédition postale, soit une diminution de 19% du coût du kilo de courrier expédié par rapport à 1997. Le résultat a été une économie de quelque 2 millions de francs suisses pour les 864 000 kilos de courrier expédiés au cours de l'exercice. En ce qui concerne les télécommunications, la déréglementation du marché suisse a également permis à l'OMPI d'obtenir des remises importantes sur les tarifs. L'évolution de ce marché a été suivie constamment, le but étant de négocier des conditions toujours meilleures pour les services de télécommunications.

57. L'avancée la plus importante à porter au crédit du programme principal 17 est liée au Service de la production des publications. Dans ce secteur, en effet, l'exercice biennal a été marqué par des gains de productivité substantiels et une nette réduction des besoins en personnel, ceci surtout grâce à une application efficace des techniques de l'information dans plusieurs domaines. Des déclarations de renonciation permettant de communiquer les brochures du PCT sur demande uniquement et l'envoi de brochures du PCT sous forme électronique (CD-ROM ou bande magnétique) ont permis une réduction notable des coûts d'impression. En particulier, la réduction du nombre moyen d'exemplaires imprimés de chaque brochure du PCT, qui est passé de 45 en 1997 à 38 en 1998 puis à 30 en 1999, a entraîné une réduction du volume d'impression de l'ordre de 60 millions de pages par rapport au volume qui, autrement, aurait été imprimé. Malgré cette réduction de volume, on a enregistré une charge de travail importante, soit 197 millions de pages, mais l'efficacité accrue du système de production a permis de réduire l'effectif de huit postes en 1998. Une réduction de 2,12 millions de francs suisses pour la location des machines a été négociée. En outre, la mise au point d'un système informatique permettant d'imprimer les brochures du PCT dans l'ordre souhaité pour chaque destination a représenté un autre progrès important, qui a permis de supprimer sept nouveaux postes. Preuve de l'importance que l'OMPI attache à une gestion attentive du changement, et preuve aussi de l'engagement de l'organisation envers le bien-être de son personnel, les 15 fonctionnaires qui ne pouvaient plus être employés au sein du Service de la production des publications ont presque tous été redéployés avec succès dans d'autres secteurs de l'OMPI.

58. Le Service des achats et des contrats s'est doté de pratiques et de procédures plus satisfaisantes qui ont permis de réduire considérablement les coûts administratifs, de réaliser des économies substantielles sur de nombreux achats, de multiplier par six le nombre d'entreprises invitées à répondre aux appels d'offre de l'OMPI et d'élargir la base de fournisseurs de telle façon que des marchés ont pu être passés dans 40 pays, y compris de nombreux pays en développement et en transition.

59. Le programme principal 16 (Gestion des ressources humaines) a obtenu d'excellents résultats à trois égards, à savoir un effectif mieux équilibré, l'amélioration du bien-être du personnel et le renforcement de la mise en valeur des ressources humaines.

60. Comme cela est indiqué dans l'annexe I, le Bureau international est parvenu à ce que son personnel reflète une répartition géographique plus large grâce aux mesures de recrutement de la Division de la gestion des ressources humaines au cours de l'exercice biennal. Quinze nouveaux pays ont été ajoutés à la liste de ceux qui étaient déjà représentés au sein du personnel, ce qui a amené le total à 82 pays. Au cours de l'exercice, six femmes ont été promues au rang de directeur, ce qui porte à sept le nombre total de femmes dans cette catégorie.

61. Un certain nombre de stratégies ont permis d'améliorer le bien-être du personnel, ce qui s'est traduit par de meilleures conditions de travail, une capacité accrue de retenir un personnel hautement qualifié et, globalement, une plus grande motivation du personnel. Le Statut et règlement du personnel de l'OMPI a été révisé de façon à renforcer la mise en œuvre de toutes les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le régime commun. Plusieurs ordres de service ont été publiés sur de nouveaux sujets, tels que les congés pour cause de décès, le congé de paternité, la possibilité d'opter pour le versement d'une somme forfaitaire à l'occasion du congé dans les foyers et l'assouplissement des possibilités de cumul et de report des congés annuels. Le Comité de gestion des assurances collectives maladie et accident de l'OMPI, créé en 1998, a continué de procéder à une modernisation importante des régimes d'assurance du personnel. C'est ainsi que les couvertures d'assurance en cas d'accident professionnel et d'assurance maladie ont été améliorées, que les primes d'assurance maladie ont été gelées, que le capital versé pour les accidents non professionnels a été augmenté, que la couverture des soins médicaux pour les agents temporaires a été renforcée et qu'un nouveau plan d'assurance-vie entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2000. L'Unité médicale de l'OMPI, créée en 1998, a apporté une assistance médicale aux fonctionnaires et aux membres de leur famille qui sont à leur charge, aux retraités et aux délégués sous forme de consultations et d'interventions (6 000). En outre, elle a pris des mesures d'ergonomie et de gestion du stress et a conclu des accords spéciaux avec des organismes de santé (cliniques, laboratoires, pharmacies).

62. Au cours de l'exercice biennal, la Division de la gestion des ressources humaines a mis en place avec succès un programme ambitieux de développement continu des compétences. Environ 87% des fonctionnaires ont pris part à des activités de formation, et 90% ont reçu la formation qu'ils avaient demandée. Une stratégie de formation axée sur la gestion, les techniques de l'information et la communication, assortie de directives relatives à la formation, a encouragé une participation aussi large qu'active. Dans le domaine des techniques de l'information, quelque 900 fonctionnaires ont suivi des cours dispensés dans l'organisation.

Réseau mondial d'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle

63. Dans le cadre du programme principal 12 (Réseau mondial d'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle), les services informatiques de l'OMPI ont donné forme concrète à la vision du directeur général tendant à faire de l'OMPI une organisation dans laquelle les techniques de l'information représentent une réelle force motrice. La création du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a été une réalisation fondamentale de ce programme. Le SCIT constitue en effet le cadre de débat essentiel pour orienter le développement du WIPONET ainsi que d'autres initiatives de développement des techniques de l'information, aux fins d'appuyer la fourniture de services d'information en matière de propriété intellectuelle ainsi que la révision des normes OMPI en vigueur et la mise au point de nouvelles normes.

64. La mise en place du Réseau mondial d'information de l'OMPI (WIPONET) a considérablement progressé avec l'élaboration d'un inventaire technique relatif à l'infrastructure d'information des offices de propriété intellectuelle à travers le monde, la conception de l'architecture de réseau initial, l'émission de l'appel à propositions demandant à des maîtres d'œuvre potentiels de faire leurs offres, et la mise en place réussie de projets pilotes du WIPONET dans la région africaine. Suite à la réception et à l'analyse des propositions techniques et des offres de prix des soumissionnaires, et avec l'approbation du SCIT, l'architecture de réseau initial correspondant à la première phase du WIPONET a été revue afin d'incorporer des mesures de réduction de coûts et de profiter de l'évolution de l'Internet.

65. S'agissant de la fourniture de services d'information en matière de propriété intellectuelle, le résultat le plus important a été la mise en place des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI). Celles-ci ont été créées sur le site Web de l'OMPI, d'abord dans les domaines des brevets (Gazette du PCT) et des marques (Madrid Express). D'autres bases de données ont été ajoutées au cours de l'exercice biennal. Le site du PCT a enregistré une moyenne de quelque 20 000 occurrences par jour et, à la fin de l'exercice, le nombre d'occurrences enregistrées depuis la mise en place de la BNPI en avril 1998 dépassait 6,5 millions. Par ailleurs, le nombre d'occurrences enregistrées sur le service Madrid Express depuis sa création en avril 1999 se situait à environ 200 000. L'élaboration de normes relatives à la biotechnologie et la révision de neuf normes OMPI ont été les progrès essentiels accomplis en vue de faciliter l'échange d'information en matière de propriété intellectuelle. En outre, 34 normes OMPI pour l'échange d'information et quatre études importantes ont été publiées sur le site de l'OMPI. Pour la première fois, la traduction en russe des normes OMPI a été mise à disposition. Par ailleurs, le travail de révision des systèmes internationaux de classement – visant à faciliter et à promouvoir leur usage – s'est poursuivi (Classification internationale des brevets (CIB), et classifications de Nice, de Vienne et de Locarno).

66. Dans le cadre du programme principal 12, le Bureau international a également, pendant tout l'exercice biennal, participé activement au Comité de direction du Centre international de calcul de l'ONU (CIC) ainsi qu'au groupe d'utilisateurs de systèmes d'information de la communauté diplomatique de Genève. Sous l'égide du groupe d'utilisateurs, l'OMPI, en étroite coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), a fourni des stations de travail et des ordinateurs individuels à des missions permanentes de pays en développement à Genève, et a participé et contribué activement à la mise au point d'un réseau de la communauté diplomatique de Genève (GDCNET).

67. En ce qui concerne les services de réseau et systèmes d'information internes du Bureau international, un grand nombre de projets importants ont été menés à terme, ce qui a eu pour effet de mettre en place un réseau entièrement modernisé offrant une gamme complète de services et appuyé d'un service d'assistance à la disposition des utilisateurs. On a veillé tout particulièrement à ce que l'ensemble des fonctionnaires dispose du matériel, des logiciels et de la formation nécessaires pour tirer le meilleur parti des techniques de l'information. Le réseau interne (NOS) a été disponible en continu 99% du temps (au niveau du serveur) pendant 250 jours par an à raison de 12 heures par jour. Des résultats très satisfaisants ont été obtenus quant au fonctionnement des systèmes d'information, notamment le système de gestion financière (FINAUT), le système de gestion du personnel et des états de paie (SIGAGIP), le système de suivi des dépenses budgétaires (BETS) et le système d'information en matière de coopération pour le développement (CODIS). Des efforts considérables ont été déployés pour assurer l'intégrité de ces systèmes d'information et, à cet égard, leur compatibilité en vue du passage à l'an 2000 a été assurée avec succès.

Locaux

68. Suite à l'approbation par l'Assemblée générale d'un certain nombre de propositions relatives aux locaux et visant à répondre aux besoins de l'OMPI en matière de bureaux, d'installations de conférence et de places de stationnement d'ici à l'an 2008, il a été procédé à une série de travaux préparatoires et d'activités initiales dans le cadre du programme principal 18 (Locaux). La réalisation la plus décisive a été l'élaboration d'une politique et d'un programme d'action clairs en vue de l'extension des locaux de l'OMPI sur la base de la croissance prévisible de l'effectif et des activités de l'Organisation. Il sera ainsi possible de mieux planifier et projeter le déploiement de personnel et la gestion des installations à l'appui de l'exécution du programme pour un avenir prévisible. Le début de la rénovation de l'ancien bâtiment du siège de l'Organisation météorologique mondiale et la tenue d'un concours international pour la conception du nouveau bâtiment de l'OMPI qui sera construit sur la "parcelle Steiner" ont également figuré au nombre des résultats majeurs de ce programme principal. En février 1999, plus de 800 architectes, représentant 62 pays, avaient manifesté leur intérêt pour le concours. Cent quatre-vingt-six (186) de ces candidats ont ensuite présenté leurs dossiers de qualification, et 28 finalistes ont été choisis parmi eux. Un jury international, désigné en juin 1999 et composé de 15 membres permanents et de trois suppléants, appuyé d'une équipe d'experts techniques, a été chargé de faire en sorte que le processus de sélection se déroule d'une façon extrêmement professionnelle, objective et transparente, conformément à des normes préétablies. Le jury a défini le règlement du concours lors de réunions d'organisation tenues en juin et septembre 1999, afin de permettre la désignation, au début de l'année 2000, du projet gagnant pour le nouveau bâtiment de l'OMPI.

IV. CONCLUSION

69. Si l'on en juge par les principaux résultats qui ont marqué l'exécution du programme en 1998 et 1999, il est évident que les objectifs annoncés dans le programme et budget 1998-1999 ont, dans l'ensemble, été pleinement atteints, malgré la situation de transition qu'a connue l'OMPI pendant la période considérée. Dans de nombreux domaines, les activités et les résultats ont, en fait, dépassé les attentes. Les répercussions positives du succès de l'exécution du programme et l'intérêt et le soutien considérables qu'a engendrés cette exécution sont confirmées constamment dans les réactions reçues des groupes cibles de

l'OMPI à travers le monde, que ce soit au niveau national, sous-régional ou régional, ainsi que des milieux diplomatiques. Les réalisations accomplies pendant cet exercice biennal ont jeté des fondations solides qui permettront de déployer des efforts encore plus grands et d'améliorer encore les résultats au cours du prochain exercice. Ce résultat global très positif démontre sans ambiguïté que, sous la conduite énergique et dynamique du directeur général, la vision qu'il avait exprimée d'un progrès fondé sur une promotion collective de la propriété intellectuelle à travers le monde grâce à la coopération entre les États et les autres parties prenantes devient une réalité.

70. Les Assemblées des États membres de l'OMPI sont invitées à examiner et approuver le contenu du présent document.

[Les annexes I et II suivent]

ANNEXE I

**PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS ET
INDICATEURS D'EXÉCUTION CORRESPONDANTS**

Programme principal 02 – Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques	
Sous-programme 02.1 – Élaboration de la stratégie et des politiques	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Mise en place d'un processus d'élaboration d'une politique structurée pour l'OMPI débouchant sur une coordination et une intégration accrues des objectifs et des activités stratégiques des principaux secteurs d'activité de l'Organisation.	<p>- <i>Mécanismes d'élaboration des politiques</i> : Création d'un vaste système de mécanismes internes axés sur la planification stratégique, l'élaboration des politiques, la coordination des programmes, la mise en œuvre des politiques et le partage de l'information, assurant l'intégration de l'apport des États membres et des autres parties prenantes, des organes consultatifs indépendants et du personnel du Bureau international.</p> <p>- <i>Fréquence et nature des réunions pour les mécanismes ainsi créés</i> : Quelque 40 réunions du Groupe d'élaboration des politiques (PDG), quelque 60 réunions des 10 comités d'orientation des politiques (POC), huit journées de réflexion sur des questions diverses, trois réunions du groupe chargé de la mise en œuvre des politiques (PIM) et plus de 40 réunions de 11 groupes d'étude et de nombreux groupes de travail ont été organisées, ainsi qu'une réunion du comité directeur des techniques de l'information et la Réunion d'information professionnelle hebdomadaire (PRIM). Ces réunions ont donné lieu à une plus large utilisation des communications électroniques pour la coordination et le partage des informations à l'intérieur de l'Organisation.</p>
Intensification du dialogue technique et politique avec les parties prenantes et les partenaires de l'OMPI.	- <i>Processus de consultation</i> : Participation au dialogue continu avec les groupes régionaux, les représentants des États membres et d'autres décideurs.
Rapport régulier aux États membres sur les tendances et les besoins fondamentaux dans le domaine de la propriété intellectuelle.	- <i>Contributions des commissions consultatives</i> : Participation d'hommes d'États internationaux, de personnalités de la vie publique et d'autres personnalités marquantes à la Commission consultative des politiques (CCP). Des contributions ont été apportées et des recommandations ont été formulées par la CCP lors de sa réunion d'avril 1999 et de son groupe d'étude qui s'est réuni en juillet 1999. Un rapport a été communiqué aux assemblées des États membres de 1999 (voir également la contribution de la Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE) au titre du programme 03).

<p>Approbation par consensus des programmes et adoption des politiques dans le cadre des sessions des assemblées des États membres en 1998 et 1999.</p>	<p>- <i>Résultats des réunions des assemblées de l'OMPI</i> : Ordres du jour, propositions d'orientations politiques ainsi que documentation et information générale nécessaires aux sessions des assemblées des États membres; tenue de trois sessions des assemblées des États membres auxquelles ont participé respectivement 428 délégués de 134 États membres, 16 organisations intergouvernementales (OIG) et 19 organisations non gouvernementales (ONG) en mars 1998, 465 délégués de 141 États membres, 18 OIG et neuf ONG en septembre 1998 et 531 délégués de 149 États membres, 30 OIG et 19 ONG en septembre 1999. Décisions et autres mesures des assemblées y compris approbation du programme et budget 2000-2001 (document A/34/2).</p>
<p>Élaboration d'un cadre stratégique à long terme pour l'Organisation.</p>	<p>- <i>Planification à long terme</i> : Approbation de la "Vision d'avenir et orientation stratégique de l'OMPI" (A/34/3) par les assemblées des États membres en 1999.</p>
<p>Sous-programme 02.2 – Relations extérieures</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Plus grande prise de conscience et meilleure connaissance de l'OMPI au sein de la communauté diplomatique et d'autres instances multilatérales.</p>	<p>- <i>Transparence dans l'élaboration des orientations politiques</i> : Les délégués se sont dits satisfaits de la transparence qui a présidé à l'élaboration des orientations politiques à l'OMPI et, en particulier, de l'initiative consistant à organiser des consultations officielles pour la préparation du programme et budget 2000-2001, ainsi que des réunions d'information avec les groupes régionaux. Participation accrue de représentants de l'OMPI dans les instances pertinentes.</p>
<p>Soutien effectif du personnel au directeur général et à l'OMPI dans le domaine des relations extérieures.</p>	<p>- <i>Nature et étendue des activités de soutien</i> : Élaboration de documents de recherche ou d'information généraux sur des questions d'orientation politique à l'intention des membres de la communauté diplomatique, les visiteurs de l'ONU et d'institutions spécialisées de l'ONU et à l'occasion de la participation du directeur général à des réunions organisées à l'étranger. Environ quarante événements importants s'inscrivant dans le cadre des relations extérieures ont fait l'objet de communiqués de presse de l'OMPI et ont été relatés dans "OMPI-Actualité" sur le site Web consacré aux relations extérieures.</p>
<p>Bon fonctionnement des services du protocole lors de tous les grands événements qui se sont déroulés au siège de l'OMPI à Genève et lors des visites officielles rendues au directeur général; coordination des fonctions protocolaires lors des voyages officiels du directeur général.</p>	<p>- <i>Dispositions protocolaires pour les visiteurs officiels de l'OMPI à Genève</i> : Procédures protocolaires pour la visite à Genève de 8 chefs d'État ou de gouvernement, de plusieurs anciens chefs d'État ou de gouvernement, d'environ 40 ministres et 140 ambassadeurs et de nombreux autres visiteurs.</p>

	<p>- <i>Dispositions protocolaires dans le cadre de missions officielles du directeur général à l'étranger</i> : Coordination des services de protocole au cours des visites du directeur général en Autriche, en Bulgarie, en Chine, au Danemark, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, en Inde, en Israël, au Japon, en Norvège, en République de Moldova, en Slovaquie et au Zimbabwe.</p> <p>- <i>Dispositions protocolaires lors d'événements importants au siège de l'OMPI</i> : Services de protocole au cours d'événements tels que les réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, de la Commission consultative des politiques et de la Commission consultative du monde de l'entreprise, la conférence sur le commerce électronique, les tables rondes sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels et sur la propriété intellectuelle pour les pays les moins avancés (PMA), le Festival de la Bâtie, l'exposition du Fonds cantonal et l'exposition "L'invention est chez vous".</p>
Traitement dans les délais de tous les ordres de mission et simplification des procédures permettant un traitement plus rapide des autorisations de voyage.	<p>- <i>Autorisations de voyage traitées</i> : 5400 autorisations de voyage ont été traitées, ce qui représente quelque 10 000 jours de travail officiels et quelque 17,5 millions de francs suisses en frais de voyage uniquement.</p> <p>- <i>Utilisation de l'informatique dans le traitement des voyages</i> : Recherche préliminaire en vue de l'élaboration d'un formulaire électronique d'autorisation de voyage permettant un meilleur contrôle et une plus grande rapidité de paiement et d'émission des billets.</p>
Économies importantes sur les voyages.	<p>- <i>Économies effectives</i> : L'économie réalisée sur les titres de transport s'est élevée à 630 000 francs suisses. L'OMPI a également reçu environ 345 000 francs suisses de plusieurs compagnies aériennes à titre de ristourne.</p>

Sous-programme 02.3 – Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Renforcement de la coopération entre l'OMPI et l'OMC à tous les niveaux des deux secrétariats. Partenariat plus étroit grâce au renforcement et à l'accélération du soutien apporté par l'OMPI aux pays en développement tenus de remplir leurs obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC à partir du 1^{er} janvier 2000, ainsi qu'aux pays les moins avancés et à certains pays d'Europe et d'Asie.</p>	<p>- <i>Importance et nature des activités communes avec l'OMC</i> : Réunion à deux reprises des directeurs généraux de l'OMPI et de l'OMC en vue d'un renforcement de la coopération. Une initiative commune a été lancée en juillet 1998 en vue de fournir une assistance juridico-technique aux pays en développement dans le cadre de l'Accord de coopération OMPI-OMC. Deux colloques communs, trois ateliers régionaux communs, un colloque régional commun et deux séminaires nationaux communs ont eu lieu (voir également les programmes 06.1 et 07). Des communiqués de presse communs ont été publiés et des conférences de presse communes ont été tenues. L'OMPI a participé à la Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle, à huit réunions du Conseil général, à neuf réunions du Conseil des ADPIC ainsi qu'à de nombreuses réunions de divers organes de l'OMC comme le Comité du commerce et de l'environnement, le Comité du commerce et du développement, le Sous-comité du commerce des pays les moins avancés, aux groupes de travail des accessions et à la Semaine de Genève. Des experts de l'OMPI ont participé à des cours de formation et à des séminaires de l'OMC.</p>
Sous-programme 02.4 – Coopération avec l'Organisation des Nations Unies et affaires interinstitutions	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Élargissement de la portée des partenariats et coordination plus étroite avec les éléments concernés du système des Nations Unies.</p>	<p>- <i>Importance et nature des activités de coordination</i> : Participation à quatre réunions du Comité administratif de coordination (CAC) et à une session de la CNUCED. Participation, en collaboration avec l'UIT, à la création d'un réseau de la communauté diplomatique de Genève (GDCnet) grâce à la fourniture de services d'experts et d'un appui informatique (matériel et logiciel). Des mesures ont été prises en vue de coordonner les programmes et les activités relatifs au développement de la propriété intellectuelle de l'OMPI et d'autres organisations internationales telles que l'UIT, l'OMD, l'UNESCO, la CNUCED, l'ECOSOC et le PNUEs. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, des représentants de l'OMPI ont participé activement à des réunions, des sessions, des conférences et des ateliers interorganisations organisés dans le cadre des institutions du système commun des Nations Unies avec, notamment, le Comité consultatif pour les questions administratives - Questions relatives au personnel et questions générales d'administration (CCQA(PER)), la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et son Comité consultatif pour les questions d'ajustements (CCPQA), le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (CCQPO), le Comité consultatif pour les questions administratives - Questions financières et budgétaires (CCQA(FB)), le Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) et le Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI).</p>

<p>Présence plus importante de l'OMPI au sein du système des Nations Unies et du secteur public et meilleure compréhension du système de propriété intellectuelle et du rôle de l'OMPI.</p>	<p>- <i>Programme de formation, séances d'information ciblée et diffusion de l'information</i> : En 1999 l'OMPI a tenu, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), deux programmes de formation d'un jour et demi sur la propriété intellectuelle et le travail de l'OMPI à l'intention des représentants des missions diplomatiques auprès de l'ONU ainsi qu'à certains membres du Secrétariat de l'ONU. Ce cours de formation OMPI-UNITAR est maintenant régulièrement organisé deux fois par an. Le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a également tenu plusieurs réunions d'information ciblées destinées à des représentants de plusieurs pays à New York et à Washington ainsi que de nombreuses réunions d'information sans caractère officiel destinées au personnel du Secrétariat de l'ONU, à des diplomates ainsi qu'à des membres du public en visite au Bureau. Celui-ci a participé à divers salons, tels que l'Inventors' Expo à Orlando (Floride), et répondu à un nombre croissant de questions orales et écrites émanant de membres du public. Il était présent en février 1999 à la réunion de l'International Intellectual Property Society (IIPS). Il a mis en place une série de cours en collaboration avec la faculté de droit de l'Université George Washington, la faculté de droit de l'Université George Mason et l'école de hautes études commerciales de l'Université de Georgetown à Washington et dans la région; il s'emploie actuellement à élargir ce programme à des universités situées dans la région de New York.</p>
<p>Liaison plus étroite entre le siège de l'OMPI et le siège de l'ONU pour les questions relatives aux politiques et aux opérations.</p>	<p>- <i>Suivi des activités des Nations Unies présentant un intérêt pour l'OMPI</i> : Le bureau de coordination a représenté l'OMPI dans de nombreuses réunions interorganisations des institutions de l'ONU à New York, a favorisé la participation active de l'OMPI au CAC, régulièrement informé le siège de l'OMPI des réunions organisées par les Nations Unies et des faits nouveaux touchant l'ONU et communiqué des documents de référence pertinents et des documents d'information.</p> <p>- <i>Échange d'information</i> : Les communiqués de presse de l'OMPI ont été distribués à la communauté diplomatique et à la presse de New York par l'intermédiaire du Département de l'information de l'ONU tout au long de l'année et les nouvelles intéressant l'OMPI ont été régulièrement communiquées au siège de l'Organisation.</p>

Sous-programme 02.5 – Coopération avec l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Plus large compréhension parmi les États membres, au sein de la communauté de la propriété intellectuelle et du Bureau international de la protection des obtentions végétales; coopération accrue entre l'OMPI et l'UPOV sur des questions d'intérêt commun.</p>	<p>- <i>Importance et nature des activités de coopération avec l'UPOV</i> : Coordination avec l'UPOV à l'occasion de quatre réunions du Conseil des ADPIC de l'OMC, d'une réunion ayant trait à l'UPOV à la Banque mondiale et de mesures concernant l'UPOV émanant du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et du PNUÉ; participation à la quatrième conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique et à une réunion parrainée par le South Center Pilot Project on WTO et l'Institute for Agriculture and Trade Policy. Un colloque commun (OMPI-UPOV-OMC) a été organisé en février 1999 et trois cours de formation régionaux sur les droits de propriété intellectuelle et la protection des obtentions végétales ont été organisés en mars et mai 1999. Deux réunions d'information générale ont été tenues à l'intention de fonctionnaires de l'OMPI sur les activités de l'UPOV, notamment sur celles qui sont menées en relation avec la disposition de l'Accord sur les ADPIC portant sur la protection des obtentions végétales.</p>
Sous-programme 02.6 – Prévisions économiques et recherches	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Meilleure compréhension des répercussions éventuelles des récessions économiques dans certaines régions du monde sur l'utilisation des systèmes d'enregistrement de l'OMPI.</p>	<p>- <i>Recherche effectuée</i> : Une étude des répercussions possibles de la tourmente financière sur les marchés émergents, en particulier de la crise financière asiatique sur les dépôts effectués selon le PCT, a été menée à bien.</p>
<p>Développement de la capacité institutionnelle nécessaire pour procéder aux prévisions et aux recherches économiques.</p>	<p>- <i>Mesures institutionnelles</i> : En 1998, l'OMPI a créé la Division des analyses, des prévisions et des recherches économiques.</p> <p>- <i>Création d'un réseau de recherche</i> : Création d'un large réseau géographiquement diversifié de plus de 100 économistes, d'organismes de recherche et d'universités ayant des connaissances spécialisées dans plusieurs disciplines ayant trait à l'économie du savoir et à l'économie de la culture. Un nombre croissant de demandes de soutien à des propositions de recherche a été reçu. Intérêt croissant d'organismes du monde entier pour la mise en œuvre commune ou en équipe de projets de recherche. Augmentation du nombre de demandes de recherches à effectuer émanant des États membres. Des offres de partage des coûts ont été reçues des gouvernements.</p>

	<p>- <i>Études commandées</i> : Commande de huit études visant à préparer le terrain pour d'autres recherches plus spécifiques. Une monographie portant sur les aspects économiques de la protection des droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement a été achevée et doit être publiée à la mi-2000. Des projets de recherche sur le degré d'efficacité des droits de propriété intellectuelle dans les systèmes nationaux, sur la biotechnologie, sur l'importation parallèle, sur l'analyse chronologique de la délivrance de brevets, sur l'industrie musicale dans les Caraïbes et sur les petites et moyennes entreprises (PME) et l'utilisation qu'elles font des droits de propriété intellectuelle ont été commandés. Des discussions ont été engagées en vue de la commande d'autres projets de recherche.</p> <p>- <i>Élaboration d'une base de données sur des publications relatives à l'aspect économique des droits de propriété intellectuelle</i> : Lancement de l'élaboration d'une base de données informatisée accessible sur l'Internet permettant de trouver les travaux de recherche publiés dans le domaine des aspects économiques des droits de propriété intellectuelle.</p>
<p>Programme de formation pratique de l'OMPI à l'acquisition, à la commercialisation et à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle.</p>	<p>- <i>Nouvelles activités de formation</i> : Un atelier sur la commercialisation des résultats de la recherche a été proposé à Brasilia (Brésil) en décembre 1999. Des programmes destinés à des ateliers sur le développement des aptitudes à la négociation en vue d'acquiescer des licences de propriété intellectuelle ont été mis au point. Début de mise au point d'activités supplémentaires de formation axées sur la pratique.</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme 02 en 1998-1999 : 10 155 000 francs suisses</p>	
<p>Programme principal 03 – Affaires juridiques et structurelles</p>	
<p>Sous-programme 03.1 – Questions juridiques et statutaires</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Progrès significatif vers la réforme statutaire et la rationalisation de la structure de direction de l'Organisation.</p>	<p>- <i>Règles régissant la nomination des directeurs généraux</i> : Établissement du Groupe de travail sur les règles et la pratique à suivre pour la désignation d'un candidat et la nomination au poste de directeur général, qui a tenu deux réunions avant de soumettre son rapport aux assemblées des États membres. Une modification de l'article 9.3) de la Convention instituant l'OMPI a été adoptée à l'unanimité.</p> <p>- <i>Réforme statutaire</i> : Création de comités permanents de l'OMPI. Création d'un groupe de travail sur la réforme statutaire, qui doit se réunir deux fois en l'an 2000 et faire rapport aux assemblées des États membres.</p>

<p>Exercice efficace des fonctions de depositaire à l'égard des conventions et arrangements multilatéraux administrés par l'OMPI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Fonctions de depositaire</i> : Réception et traitement de 154 instruments de ratification ou d'adhésion, envoi de 195 notifications d'actes accomplis en relation avec les traités (adhésions ou ratifications, déclarations, territoires particuliers), établissement de 206 copies certifiées conformes de traités, de 113 instruments d'adhésion types et de 43 notes sur les avantages de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI. - <i>Demandes</i> : Traitement de plus de 600 demandes internes ou externes d'information sur les Parties contractantes et les dispositions des traités administrés par l'OMPI. - <i>Textes officiels</i> : Suivi des aspects juridiques de l'établissement de neuf textes officiels de traités administrés par l'OMPI. - <i>Base de données sur les traités</i> : Mise en place d'une base de données accessible via à l'Internet comportant des informations actualisées sur les parties aux traités administrés par l'OMPI et sur la composition des principaux organes et comités de l'OMPI.
<p>Conseils et assistance de qualité et en temps utiles, au bénéfice des États membres, du Bureau international et d'autres entités, concernant des questions juridiques et techniques très diverses touchant au travail de l'Organisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Procédures</i> : Nombreuses demandes internes et externes de renseignements concernant des questions statutaires, administratives et de procédure se rapportant aux réunions des États membres, des comités et des conférences diplomatiques (Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye et travaux préparatoires au Traité sur le droit des brevets). - <i>Questions relatives au personnel, privilèges et immunités</i> : Traitement d'affaires concernant, notamment, les questions suivantes : pension alimentaire ou soutien familial (6), personnel de maison (5), fiscalité (20), compétence des tribunaux suisses (10), adoption (5). - <i>Autorisations</i> : Octroi de 71 autorisations et fourniture de conseils juridiques aux fonctionnaires, aux conseillers juridiques des Nations Unies et à des entités publiques et privées concernant l'utilisation de documents, du logo, du nom et du sigle de l'OMPI. - <i>Accord de Siège</i> : Recherches, analyses juridiques et rédaction d'avis en rapport avec plus de 70 demandes d'assistance et de conseils concernant l'interprétation et l'application de l'Accord de Siège de l'Organisation.
<p>Nouveaux mécanismes institutionnels et nouvelles procédures dans l'Organisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Politiques et directives</i> : Les règles à suivre pour l'utilisation du courrier électronique ont été finalisées et diffusées en avril 1999. Élaboration d'un projet de directives internes concernant les dons que les fonctionnaires peuvent recevoir ou faire. - <i>Conflits avec le personnel</i> : Plusieurs conflits résolus ou évités par la négociation et la fourniture de conseils juridiques, en dehors des voies de recours normales. Un seul recours a été formé auprès du Comité d'appel de l'OMPI.

Sous-programme 03.2 – Mécanisme d'examen des contrats	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Renforcement de la capacité redditionnelle de l'Organisation.	<p>- <i>Procédures de passation de contrats pour l'automatisation du PCT et le WIPONET</i> : Intégration de l'aspect conseil et appui juridiques dans les processus d'appel d'offres, de préparation à l'évaluation et d'évaluation proprement dite. Élaboration et mise en place d'un code de déontologie pour le processus d'évaluation concernant le PCT, repris ensuite pour le processus d'évaluation concernant le WIPONET.</p> <p>- <i>Extension du bâtiment du siège</i> : Élaboration de règlements ad hoc pour le fonctionnement du jury international d'architecture et pour le déroulement du concours organisé pour le projet d'agrandissement, dans l'optique du renforcement et de la protection des intérêts de l'Organisation.</p>
Renforcement de la sécurité juridique et du bien-fondé des relations contractuelles et autres relations commerciales de l'Organisation.	<p>- <i>Institutionnalisation du mécanisme d'examen des contrats</i> : Le mécanisme d'examen des contrats a été institutionnalisé afin de le rendre directement accessible et utile à l'ensemble des divisions et bureaux du Bureau international. Ont été examinés dans le cadre de ce mécanisme 40 contrats en 1998 et 57 contrats en 1999, intéressant 11 services de l'OMPI, pour un montant total supérieur à 55 millions de francs suisses. Ces examens n'avaient pas pour seule finalité une protection immédiate, ils visaient aussi à réduire au minimum les risques de contestation dans les tractations commerciales. Achèvement du travail de fond en vue de l'élaboration de principes directeurs pour l'examen des contrats.</p>
Protection des intérêts de l'Organisation à l'occasion de transactions commerciales d'importance majeure, opérées à des conditions avantageuses.	<p>- <i>Acquisition et rénovation du bâtiment de l'OMM</i> : Appui juridique pour l'achat du bâtiment de l'OMM (valeur : 34 millions de francs suisses). Obtention auprès du Canton de Genève d'une réduction de taxe substantielle au titre des immunités accordées aux organisations internationales, ce qui a supposé plusieurs interventions auprès des autorités suisses. Obtention de la part des autorités cantonales d'une décision déclarant irrecevable un recours formé contre les autorisations de construire délivrées pour la rénovation du bâtiment de l'OMM, ce qui a permis de ne pas interrompre les travaux.</p> <p>- <i>Location du bâtiment de Chambésy</i> : Appui juridique pour la conclusion du bail concernant le bâtiment de Chambésy (valeur : 10,5 millions de francs suisses), y compris inscription du bail à loyer pour une meilleure protection des intérêts de l'OMPI.</p> <p>- <i>Automatisation du PCT</i> : Signature du contrat pour le démarrage des travaux d'analyse et de conception.</p> <p>- <i>Suivi des contrats</i> : Pourparlers avec l'entreprise Steiner, les autorités suisses et d'autres parties pour aboutir à l'acquisition de la "parcelle Steiner".</p>

<p>Règlement de litiges commerciaux.</p>	<p>- <i>Contentieux</i> : Obtention du retrait d'une réclamation de 70 000 dollars É.-U. pour un travail supplémentaire prétendument effectué par une entreprise pour le WIPONET et du retrait d'une réclamation d'une agence de voyages.</p>
<p>Amélioration du cadre juridique à l'appui des nouvelles initiatives de l'Organisation dans le domaine des techniques de l'information, et en particulier de l'Internet.</p>	<p>- <i>Constitution de bases juridiques solides pour les activités informatiques</i> : Sites Web : Le travail de fond en vue de l'élaboration de principes directeurs généraux, de règles de confidentialité et d'une politique d'hébergement concernant les sites Web de l'OMPI a été achevé; rédaction et adoption d'un nouveau texte d'exonération de responsabilité pour le site Web de l'OMPI. Diffusion via l'Internet : Fourniture de conseils juridiques concernant l'élaboration de principes directeurs de l'OMPI relatifs à la diffusion via l'Internet, notamment sur des questions de propriété intellectuelle. An 2000 : Appui juridique à l'équipe spéciale Y2K en ce qui concerne la stratégie de l'Organisation pour le passage à l'an 2000.</p>
<p>Élargissement et renforcement des relations entre le secteur non gouvernemental et le Bureau international.</p>	<p>- <i>Participation des ONG aux activités de l'OMPI</i> : Examen de 18 demandes d'ONG souhaitant obtenir le statut d'observateur auprès de l'OMPI et soumission de ces demandes aux Assemblées des États membres pour avis. L'approbation de ces demandes a porté le nombre total des ONG ayant le statut d'observateur permanent à plus de 140. En participant à des réunions officielles de l'OMPI, les ONG acquièrent une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle appliquée aux besoins et préoccupations de leurs membres. En outre, grâce à des rencontres plus fréquentes entre ONG et représentants du secrétariat de l'OMPI, les ONG et leurs membres participent plus aux activités de l'OMPI ce qui, à son tour, permet à l'OMPI une meilleure écoute et des activités mieux ciblées.</p> <p>- <i>Commission consultative du monde de l'entreprise</i> : Constituée en tant qu'organe consultatif et jouant effectivement ce rôle auprès du directeur général, cette commission s'est réunie à deux reprises en 1999 et a donné des avis ponctuels réfléchis destinés à renforcer la pertinence des activités de l'OMPI.</p>

Sous-programme 03.3¹	
A. Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Acceptation par les milieux commerciaux des procédures administrées par l'OMPI.	<p>- <i>Volume d'affaires</i> : Les premières affaires en vertu du Règlement de médiation de l'OMPI, du Règlement d'arbitrage de l'OMPI et des Règles d'application des principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine de l'<i>Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)</i> ont été administrées.</p> <p>- <i>Recours aux procédures de l'OMPI et aux précédents</i> : Demandes d'information et contacts quotidiens avec les parties intéressées concernant l'utilisation des clauses de l'OMPI dans les contrats de licence et d'autres contrats de propriété intellectuelle. Établissement de procédures OMPI particulières pour plusieurs systèmes spécifiques de règlement des litiges, notamment pour l'industrie textile et pour les prestataires de services Internet.</p> <p>- <i>Manifestations d'intérêt pour la liste d'arbitres et de médiateurs de l'OMPI</i> : Mise en relation des parties en litige avec des arbitres et médiateurs spécialisés dont le nom figure dans la base de données tenue par le centre; incorporation d'environ 120 personnes à cette base, qui contient à ce jour les noms de 850 personnes de 68 pays.</p> <p>- <i>Relations publiques</i> : L'activité du centre concernant le règlement des litiges sur les noms de domaine a fait l'objet d'une large publicité. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires du centre lors de diverses conférences.</p>
Facilitation du règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle grâce à l'instauration d'un mécanisme à la pointe du progrès pour la soumission et le règlement en ligne des litiges, qui rend beaucoup plus rapides et économiques les modalités de règlement extrajudiciaire des litiges pour les spécialistes de la propriété intellectuelle.	<p>- <i>Mise en place du mécanisme</i> : Élaboration d'une application de la base de données en ligne pour la soumission et l'administration des litiges par le moyen du site Web du centre. Expérimentation avec de bons résultats; le système est prêt pour adaptation à des règlements particuliers et concessions de licences extérieures. Le centre a reçu de nombreuses manifestations d'intérêt.</p> <p>- <i>Volume d'affaires</i> : Premières affaires impliquant des noms de domaine de l'Internet acceptées et administrées par le centre via son site Web et par messagerie électronique.</p>

¹ Aux réunions des assemblées des États membres en septembre 1998, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé d'améliorer la coordination au sein de l'Organisation dans le domaine du commerce électronique, ce qui s'est traduit par la création de la Section du commerce électronique au Bureau des affaires juridiques et structurelles selon les paramètres du programme et budget en vigueur pour l'exercice biennal 1998-1999. Pour l'exercice biennal 2000-2001, la Section du commerce électronique relève du sous-programme 03.4.

<p>Meilleur accès des parties à l'information et aux services en matière de règlement extrajudiciaire des litiges, au stade du contrat et lors de litiges de propriété intellectuelle.</p>	<p>- <i>Fréquentation du site Web du centre</i> : Le nombre d'occurrences est passé de moins de 5000 en janvier 1998 à 82 000 en décembre 1999. Complètement remodelé et développé, le site Web du centre donne maintenant accès en trois langues à l'information offerte par le centre, et permet l'enregistrement en ligne.</p> <p>- <i>Documentation et publication nouvelle</i> : Diffusion régulière de documents d'information sur le règlement des litiges et publication des actes de la Conférence biennale de la Fédération internationale des institutions d'arbitrage commercial (IFCAI), organisée par l'OMPI.</p> <p>- <i>Formation</i> : 280 juristes au total ont suivi des programmes de formation de l'OMPI (cinq sur la médiation, trois sur l'arbitrage et cinq sur le règlement en ligne des litiges) et un programme de formation extérieur.</p>
<p>Amélioration de l'information sur le règlement extrajudiciaire des litiges, meilleurs services en la matière dans les pays en développement et renforcement de la réciprocité dans les services de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle par des liens avec d'autres institutions d'arbitrage.</p>	<p>- <i>Arrangements institutionnels</i> : Conclusion d'accords de coopération avec 11 autres institutions d'arbitrage, y compris de pays en développement.</p> <p>- <i>Activités de formations et de promotion</i> : Animation d'un atelier externe consacré à l'arbitrage en vertu d'un accord de coopération. Participation de nombreux juristes de pays en développement aux programmes de formation du centre. Contribution à 11 conférences tenues dans des pays en développement.</p>

B. Propriété intellectuelle et commerce électronique

<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Défense et progression de la cause de la protection équilibrée de la propriété intellectuelle sur l'Internet, en particulier eu égard aux problèmes nouveaux découlant de l'augmentation du nombre d'enregistrements de noms de domaine de l'Internet.</p>	<p>- <i>Processus OMPI de consultations relatives aux noms de domaine de l'Internet</i> : Mise en œuvre d'un processus international avec la plus large participation possible des secteurs public et privé pour traiter des problèmes liés à la résolution des litiges concernant les noms de domaine et d'autres aspects de la propriété intellectuelle. Mise en place d'un site Web pour ce processus afin de diffuser des informations et de recevoir des observations concernant les appels à commentaire de l'OMPI, les consultations régionales et le rapport intérimaire publié sur le processus de consultation. Le site Web a enregistré en moyenne 82 000 occurrences par mois depuis sa création en juillet 1998.</p> <p>- <i>Rapport final</i> : Publication le 30 avril 1999 du rapport final intitulé "La gestion des noms et adresses de l'Internet : Questions de propriété intellectuelle", accueilli avec une large satisfaction par les États membres de l'OMPI lors des assemblées générales de septembre 1999.</p>

	<p>- <i>Suivi du rapport final</i> : L'ICANN a adopté et mis en œuvre nombre des recommandations figurant dans le rapport final, dont i) des pratiques recommandées pour l'enregistrement des noms de domaine, par exemple exiger du demandeur qu'il fournisse des coordonnées précises, et ii) des principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges et leurs règles d'accompagnement, qui ont été mis en œuvre par l'ICANN le 1^{er} décembre 1999 pour les noms de domaine génériques de premier niveau (GTLD) “.com”, “.org” et “.net”. L'ICANN, par l'intermédiaire des organismes qui la composent, poursuit ses travaux sur les autres recommandations figurant dans le rapport final, notamment en ce qui concerne la protection des marques notoires ou de haute renommée, et sur une façon d'envisager la création de nouveaux domaines de premier niveau qui tiennent compte des considérations de propriété intellectuelle.</p>
<p>Rassemblement d'un nombre important de représentants d'États membres de l'OMPI et du secteur privé pour la première Conférence internationale de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle.</p>	<p>- <i>Participation</i> : La Conférence internationale de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle de septembre 1999 a rassemblé plus de 700 participants, représentants d'États membres de l'OMPI, organisations internationales et membres du secteur privé. Autant de personnes l'ont en outre suivie grâce à une diffusion en direct sur l'Internet. Lors des assemblées générales de septembre 1999, les États membres de l'OMPI ont manifesté leur appui et leur satisfaction à l'égard de cette manifestation et plusieurs délégations ont souhaité l'organisation d'une deuxième conférence sur ce sujet dans quelques années. Un CD-ROM contenant les documents de la conférence, des enregistrements sonores et le texte d'exposés présentés par les conférenciers a été produit et mis à la disposition des participants et des autres personnes intéressées.</p>
<p>Annnonce d'une nouvelle série de principes directeurs et d'objectifs de l'OMPI pour faire avancer la protection de la propriété intellectuelle dans l'environnement nouveau du numérique.</p>	<p>- <i>Le plan d'action dans le domaine du numérique</i> : En septembre 1999, l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé le plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique, annoncé par le directeur général à la Conférence internationale sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle.</p>
<p>Approfondissement et plus large participation à la réflexion sur les réponses appropriées aux défis que pose le commerce électronique en ce qui concerne l'exploitation et la protection de la propriété intellectuelle.</p>	<p>- <i>Consultations régionales</i> : Organisation et conduite en 1999 de six consultations régionales sur la problématique “commerce électronique et propriété intellectuelle”; respectivement à Montego Bay (Jamaïque) les 8 et 9 juin, à Kuala Lumpur (Malaisie) les 22 et 23 juin, à Rabat (Maroc) les 13 et 14 juillet, à Mombasa (Kenya) les 29 et 30 juillet, à Buenos Aires (Argentine) les 2 et 3 août et à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) les 14 et 15 décembre. Ont participé à ces consultations de nombreux représentants d'États membres de l'OMPI ainsi que des personnes du secteur privé.</p>

<p>Visibilité accrue des concepts et de l'importance de la protection de la propriété intellectuelle pour le commerce électronique, et renforcement de la capacité de l'OMPI à fournir des services dans ce domaine.</p>	<p>- <i>Site Web OMPI sur le commerce électronique</i> : Création et mise en place du site Web de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle (http://ecommerce.wipo.int). En 1999, le site de l'OMPI consacré au commerce électronique a enregistré un accroissement rapide du nombre de visites d'utilisateurs du monde entier, ce qui en fait l'un des sites les plus fréquentés de l'Organisation : de 7000 occurrences en janvier, on est passé à 265 000 en décembre.</p> <p>- <i>Publication nouvelle</i> : En novembre 1999, parution des premières "Actualités OMPI sur le commerce électronique", qui donnent chaque trimestre des informations sur les activités de l'OMPI et sur différentes manifestations en rapport avec le commerce électronique.</p>
<p>Conseils de qualité, fournis en temps utile, sur des questions touchant le commerce électronique et la propriété intellectuelle au bénéfice des États membres de l'OMPI, du public en général et des fonctionnaires du Bureau international.</p>	<p>- <i>Création d'un nouveau service</i> : La Section du commerce électronique, chargée de gérer le processus relatif aux noms de domaine et d'autres questions en rapport avec le commerce électronique a été créée. Elle a répondu à de nombreuses demandes de renseignements internes et externes, par lettre, courrier électronique ou téléphone, sur des sujets relevant de la thématique "commerce électronique et propriété intellectuelle" et sur les activités de l'OMPI dans ce domaine.</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme 03 en 1998 – 1999 : 8 943 000 francs suisses</p>	
<p>Programme principal 04 – Supervision interne et productivité</p>	
<p>Sous-programme 04.1 – Contrôle financier et vérification des comptes²</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Accroissement de l'efficacité et de la rentabilité des opérations grâce à l'obligation, pour les chefs de programme, de rendre compte et réalisation des objectifs des programmes conformément au programme et budget.</p>	<p>- <i>Mise en œuvre des politiques – renforcement des contrôles financiers internes</i> : Examen des propositions de dépenses dans le cadre du programme et budget et des plans de travail approuvés, rapport périodique sur l'état d'avancement des travaux à la haute direction.</p> <p>- <i>Exécution du programme et budget</i> : Taux d'exécution (dépenses effectives) correspondant à plus de 98% du budget approuvé à la fin de 1999.</p>
<p>Importantes économies par la surveillance systématique du coût des programmes proposés.</p>	<p>- <i>Contrôle de toutes les transactions financières</i> : Les dépenses proposées ont été réduites en moyenne de 10% (estimation) au cours de l'exercice biennal grâce à un examen systématique et un contrôle strict des engagements financiers dans le cadre du processus d'agrément.</p>

² Afin de renforcer la fonction de vérification des comptes et de la rendre indépendante, il a été décidé, à la fin de 1999, de confier la responsabilité de la vérification des comptes à la nouvelle Division de la supervision interne et de l'évaluation du programme, qui rend compte au directeur général. Par conséquent, le Bureau de la supervision interne et de la productivité a pris le nom de Bureau du contrôleur.

<p>La gestion des finances de l'OMPI continue d'être assurée dans le strict respect du règlement financier de l'Organisation et de son règlement d'exécution.</p>	<p>- <i>Respect du règlement financier de l'Organisation et de son règlement d'exécution</i> : Examen strict et approfondi de quelque 7000 propositions annuelles de dépenses conformément au règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution. Discussions et consultations avec des vérificateurs des comptes extérieurs en vue de s'assurer que le règlement financier de l'Organisation et son règlement d'exécution sont respectés.</p>
<p>Les inventaires des stocks de matériel et de mobilier seront entièrement informatisés et tenus à jour.</p>	<p>- <i>Mécanismes d'appui opérationnels concernant les contrôles financiers internes opérationnels</i> : La mise au point des systèmes automatisés de tenue des inventaires des stocks de matériel et du mobilier a été achevée dans le cadre du sous-programme 17.4.c).</p>
<p>Sous-programme 04.2 – Planification des programmes et budget</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Amélioration de la transparence du programme et du budget dans tous les aspects de la planification, de la formulation, de l'exécution et du développement des politiques et activités de l'Organisation, ce qui a facilité la prise de décisions par les États membres.</p>	<p>- <i>Amélioration de la transparence</i> : Amélioration de la présentation du programme et budget de l'OMPI pour 2000-2001, notamment par l'adjonction et la définition d'indicateurs d'exécution dans les documents relatifs au programme et budget.</p> <p>- <i>Nouvelles initiatives</i>: De nouvelles initiatives concernant les excédents et les réserves ont été soumises au Comité du programme et budget en 1998 et 1999. Sur les conseils des États membres, ces initiatives d'ordre général visaient à rationaliser les arrangements budgétaires et financiers, à harmoniser le processus budgétaire, à regrouper la présentation et l'approbation du budget ordinaire et des projets, et à mettre en place une planification financière portant sur quatre années. Des propositions détaillées seront vraisemblablement soumises au Comité du programme et budget et aux assemblées de l'OMPI en 2000.</p>
<p>Amélioration de la structure du programme et budget, qui suivra de plus près la structure institutionnelle de l'Organisation et comportera une définition claire des responsabilités, en vue de rendre les chefs de programme responsables de la bonne exécution des programmes et des sous-programmes par objectif et d'évaluer les résultats obtenus et l'utilisation effective des ressources allouées aux programmes.</p>	<p>- <i>Étendue de la planification et de la budgétisation axées sur les résultats</i> : Mise au point du premier programme et budget axé sur les résultats en 1998 et élaboration de plans de travail annuels correspondants pour 1998 et 1999; élaboration du programme et budget pour 2000-2001 et approbation de celui-ci par les États membres en 1999; amélioration de la présentation du budget et introduction d'objectifs de programme mieux définis et de tableaux consacrés aux résultats escomptés et aux indicateurs d'exécution en vue de mettre pleinement en œuvre les notions de planification et de budgétisation axées sur les résultats; préparatifs en vue de l'introduction, en 2000, d'un contrôle des activités grâce à la mise au point d'un système de répartition des programmes et d'un logiciel permettant de tenir à jour la liste des activités approuvées.</p>

Sous-programme 04.3 – Évaluation et productivité	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Système de contrôle et d'évaluation opérationnel.</p>	<p>- <i>Création d'un processus et de procédures d'évaluation</i> : En mai 1998, une nouvelle unité de contrôle et d'évaluation a été créée. Le premier rapport du directeur général sur l'exécution du programme a été établi et largement diffusé en avril 1999. Ce rapport a été accepté à l'unanimité par les États membres en septembre 1999.</p> <p>- <i>Maîtrise de l'augmentation des effectifs</i> : Les ressources humaines ont augmenté dans les limites fixées dans le programme et budget. En coordination avec les programmes principaux 12, 16 et 17, un nouveau système de gestion du personnel et des états de paie (SIGAGIP) a été mis en place.</p>
<p>Accroissement de la productivité et utilisation optimale des ressources en fonction de normes d'exécution et de productivité, qui ont eu pour effet la réalisation d'importantes économies et la limitation de l'augmentation des effectifs.</p>	<p>- <i>Étude spéciale</i> : Étude sur les normes d'exécution terminée. Recensement des questions d'ordre politique ou administratif concernant la proposition d'adoption et d'utilisation de normes et d'indicateurs d'exécution et de productivité adéquats, et formulation de recommandations.</p>
<p>Amélioration de la qualité et de l'efficacité des services.</p>	<p>- <i>Étude spéciale</i> : Poursuite de l'étude, au sein du Bureau international, portant sur les pratiques et procédures de planification, de budgétisation et de mise en œuvre compte tenu de la nécessité de rationaliser les procédures et les systèmes de gestion ainsi que les méthodes de travail en vue d'améliorer la productivité et la qualité des services.</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme 04 en 1998-1999 : 3 391 000 francs suisses</p>	

Programme principal 05 – Communication mondiale et relations publiques	
Sous-programme 05.1 – Communications sur l'Internet et l'Intranet	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>L'Internet est maintenant à l'OMPI un moyen de communication majeur qui permet de toucher dans le monde entier un public beaucoup plus large qu'avec les moyens traditionnels. Ce choix témoigne de l'ouverture de l'OMPI aux nouvelles technologies et à l'utilisation intensive de la communication numérique, a facilité la mise en œuvre de la politique de l'Organisation en matière de publication des documents officiels et de distribution de ces documents aux États membres et aux organisations ayant le statut d'observateur, et met en avant la nouvelle image de l'OMPI, organisation dynamique, novatrice et tournée vers l'avenir.</p>	<p>- <i>Nombre de sites Web de l'OMPI, nombre de pages publiées sur ces sites et nature des informations concernant l'OMPI et ses activités</i> : Au total, 11 sites Web ont été créés en 1998-1999. Modification, en août 1998, du site Web principal : nouvelle présentation et meilleur confort d'utilisation, amélioration de l'accessibilité et mise à jour en continu. Les travaux préparatoires en vue de l'introduction de l'arabe sur le site Web ont été achevés au début de l'année 2000. Le nombre total de pages publiées sur le site Web principal a été de 50 000 en 1998 et de plus de 60 000 en 1999. On y trouve un large éventail d'informations et d'images utiles. Diffusion sur l'Internet, au cours de l'exercice biennal, de huit réunions de l'OMPI (dont cinq en 1999) qui se sont tenues à Genève et ont donné lieu à 40 000 consultations du site Web. Possibilité d'effectuer sur le site Web principal une visite virtuelle du Centre d'information de l'OMPI. Des documents relatifs à 62 réunions de l'OMPI tenues à Genève ont été placés sur l'Internet en 1998-1999.</p>
<p>Accroissement de la notoriété de l'OMPI et de la sensibilisation du public dans le monde entier, et en particulier à Genève, au rôle de la propriété intellectuelle dans le développement international, au moyen principalement des sites Web de l'OMPI sur l'Internet.</p>	<p>- <i>Nombre de demandes de fichiers et de visites sur les sites Web</i> : Le nombre d'occurrences enregistrées sur les sites Web de l'OMPI a été multiplié par plus de huit, passant d'environ 3,3 millions en 1998 à près de 29 millions en 1999. Le site Web principal a enregistré à lui seul, en 1999, quelque 17 millions d'occurrences et la durée moyenne d'une visite a été de 8,15 minutes.</p>
<p>Plus grande facilité d'accès à l'information au sein du Secrétariat et meilleur échange d'informations utiles entre les fonctionnaires de l'Organisation.</p>	<p>- <i>Nombre de pages d'accueil relatives à l'organisation interne de l'OMPI et nature des informations disponibles sur le site Intranet</i> : Vingt et une nouvelles pages d'accueil ont été ajoutées sur l'Intranet de l'OMPI, soit un total de 37 de ces pages à la fin de 1999. Outre des informations administratives utiles, l'Intranet contient un site miroir du site Web principal et offre un accès à l'Internet à presque tous les fonctionnaires de l'OMPI.</p> <p>- <i>Personnel formé à l'utilisation de l'Intranet et de l'Internet</i> : Plus de 250 fonctionnaires ont reçu une formation dans ce domaine.</p>

Sous-programme 05.2 – Relations avec les médias et avec le public	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Transparence, visibilité et précision accrues de l'information concernant l'OMPI et les questions de propriété intellectuelle, non seulement dans les médias internationaux mais aussi dans les médias nationaux des États membres. Principaux résultats :</p> <p>1) Coopération et rapports étroits avec les médias genevois et internationaux.</p> <p>2) Large couverture médiatique, objective et positive sur les activités de l'OMPI et certaines questions de propriété intellectuelle.</p> <p>3) L'OMPI a notablement contribué à satisfaire les besoins d'information spécifiques des médias à Genève et a fourni un appui satisfaisant dans les capitales des États membres pour la promotion des émissions grand public à la radio et à la télévision.</p>	<p>- <i>Nombre d'interviews, de conférences de presse et d'articles concernant l'OMPI et ses activités dans la presse internationale et nationale</i> : Publication de 159 communiqués de presse (en français, anglais et espagnol), création par l'OMPI d'une base de données permettant l'envoi rapide par voie électronique de tous les communiqués de presse aux journalistes; 200 interviews (2 à 3 par semaine) accordées à des journalistes à Genève au cours de l'exercice biennal; points de presse tenus régulièrement à l'occasion des activités marquantes organisées à l'OMPI; 83 conférences de presse sur des activités déterminées et points de presse détaillés organisés par l'OMPI à l'intention de journalistes en poste à Genève en 1998-1999.</p> <p>- <i>Articles parus dans la presse internationale sur des questions de propriété intellectuelle et sur l'OMPI</i> : 1600 articles concernant ou mentionnant l'OMPI et ses activités relevés dans la presse internationale; augmentation nette de la couverture médiatique dans les pays en développement.</p> <p>- <i>Réponse du Bureau international aux besoins spécifiques des médias en matière d'information</i> : Un séminaire a été organisé à l'intention de 20 journalistes des régions en développement. Une table ronde sur l'information du public dans le domaine de la propriété intellectuelle a été organisée à l'OMPI par des spécialistes des relations avec le public.</p>
<p>Renforcement de la communication avec les ONG, la société civile et les organisations intergouvernementales (OIG) et renforcement des activités de partenariat dans le domaine de l'information du public entre l'OMPI et les ONG, notamment avec la présentation de deux exposés devant la Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE) de l'OMPI et l'envoi régulier d'informations par voie postale.</p>	<p>- <i>Nombre et nature des séances d'information à l'intention des visiteurs de l'OMPI</i> : Séances d'information organisées pour 100 groupes constitués au total de quelque 1700 personnes, dont des professionnels de la propriété intellectuelle et du commerce, des stagiaires, des parlementaires et des étudiants (étudiants de premier, deuxième et troisième cycles et scolaires).</p> <p>- <i>Relations avec les ONG</i> : Toutes les ONG ayant le statut d'observateur auprès de l'OMPI reçoivent les communiqués de presse, les revues mensuelles et les rapports annuels. Des pourparlers ont été engagés avec certaines ONG en vue de mettre en place des activités communes dans le domaine de l'information du public.</p>

	<p>- <i>Contributions à des annuaires et répertoires</i> : Fourniture de 75 notes sur l'OMPI aux éditeurs de nombreux annuaires ou répertoires internationaux.</p> <p>- <i>Diffusion de la Revue de l'OMPI</i> : Diffusion dans le monde entier d'environ 8000 exemplaires en français, anglais et espagnol.</p> <p>- <i>Initiatives de l'OMPI dans le domaine de la coopération interorganisations</i> : Participation régulière aux réunions du groupe interorganisations, contributions régulières au bulletin d'information du CCINU, participation aux réunions du CCINU.</p>
<p>Mise en place d'un service rapide et souple pour traiter les demandes d'information reçues directement à Genève et création d'un centre d'information chargé d'accueillir les visiteurs au siège de l'OMPI.</p> <p>Principaux résultats :</p> <p>1) Services d'information destinés au public.</p> <p>2) Rapprochement entre l'OMPI et le public.</p> <p>3) Renforcement des liens avec la communauté locale de Genève et de ses environs ainsi qu'avec les visiteurs membres du public et d'autres groupes.</p>	<p>- <i>Réponse rapide aux demandes de renseignements</i> : Traitement d'environ 8250 demandes de renseignements par téléphone, courrier électronique ou voie postale.</p> <p>- <i>Création du Centre d'information de l'OMPI</i> : Dans le sillage de l'inauguration du centre, en septembre 1998, deux expositions ont recueilli un large succès, à savoir "Ces femmes qui inventent" et "L'invention est chez vous" (12 000 visiteurs et ventes de souvenirs de l'OMPI pour un montant de 54 000 francs suisses). Ces deux expositions expliquaient la propriété intellectuelle à partir d'objets de la vie courante.</p> <p>- <i>Autres expositions et participation active aux activités de la communauté genevoise</i> : Expositions d'art sur la mezzanine : 22 expositions, qui ont attiré en tout 11 000 visiteurs (près de 500 par exposition). Fonds cantonal des décorations et d'art visuel : prêt de longue durée d'œuvres d'art par les autorités genevoises. Coparrainage du plus important festival culturel de Genève : le Festival de la Bâtie, qui a fait l'objet d'une large couverture médiatique. Diffusion, sur la chaîne de télévision locale, d'une émission spéciale sur le parrainage de l'OMPI qui a été suivie par près de 20 000 personnes. Un document d'information sur l'OMPI a touché près de 65 000 spectateurs payants du festival.</p>

Sous-programme 05.3 – Produits d'information destinés au public	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Amélioration de l'image de marque de l'OMPI, plus dynamique, plus novatrice, davantage tournée vers l'avenir et plus efficace.	- <i>Nombre de nouveaux produits d'information et variété des thèmes traités</i> : La nouvelle image de marque de l'OMPI a trouvé son expression dans l'élaboration d'un large éventail de nouveaux produits d'information et dans le renouvellement de la présentation de nombreux produits d'information généraux et spécialisés élaborés par d'autres secteurs de l'Organisation, sur la base des conseils et de l'assistance fournis pour la réalisation de ces produits. Environ 145 nouveaux produits et 27 produits révisés ou mis à jour, notamment la Revue de l'OMPI, le rapport annuel de l'OMPI, les notices explicatives concernant les brevets, les marques, et d'autres secteurs de la propriété intellectuelle, les affiches, les résumés des traités administrés par l'OMPI, les répertoires d'administrations nationales du droit d'auteur et de la propriété industrielle et la brochure d'informations générales. Ont également été élaborés 69 autres produits spécialisés, sur des sujets aussi divers que le commerce électronique ou l'enseignement à distance, se présentant sous les formes les plus variées : programmes de conférences, rapports (couvertures et mise en page), CD-ROM, dépliants, brochures, catalogues, tapis de souris, chemises, reliures, bloc-notes, banderoles, panneaux, affiches, etc.
Appui aux programmes des États membres en matière d'information du public dans le domaine de la propriété intellectuelle.	- <i>Produits d'information et services consultatifs</i> : Fourniture de produits d'information générale de l'OMPI et distribution aux autorités gouvernementales du plan d'action type pour des programmes de vulgarisation en matière de propriété intellectuelle. Des discussions ont été engagées avec certains pays en développement en vue d'intégrer ce texte dans les plans d'action ciblés par pays.
Mise en œuvre d'une stratégie commerciale cohérente pour les publications, en réduisant les coûts, en augmentant les ventes et les recettes et en fournissant un service plus rapide aux abonnés et aux clients.	- <i>Efficacité du système de publication et de vente des publications</i> : Mise à jour complète du système informatisé permettant un traitement plus rapide et plus précis des commandes et du système de gestion des stocks et rationalisation de la répartition des tâches au cours de l'exercice biennal. Vente de 107 000 publications pour un montant d'environ 10,1 millions de francs suisses. Distribution gratuite de 250 000 publications. Réalisation de trois cycles d'inventaire des publications. Contrôle permanent du stock de produits d'information (près de 280 000 articles). - <i>Nature des relations et de la collaboration avec d'autres organismes de développement des stratégies de commercialisation</i> : Participation à 15 foires-expositions et séminaires qui ont permis de promouvoir les publications et produits d'information de l'OMPI; élaboration et mise en œuvre de principes directeurs pour la fixation des prix des produits; révision des contrats avec les agents commerciaux et formulation d'une stratégie commerciale préliminaire.

<p>Lancement réussi, en novembre 1999, de la librairie électronique de l'OMPI en anglais (qui doit devenir le principal point de vente des publications de l'OMPI). Les préparatifs en vue de la création de librairies électroniques en français et en espagnol, dont l'ouverture est prévue pour le début de l'année 2000, ont débuté.</p>	<p>- <i>Montant des ventes de la librairie électronique de l'OMPI</i> : 13 000 francs suisses au cours du premier mois de fonctionnement.</p>
<p>Sous-programme 05.4 – Services de recherche, bibliothèque de l'OMPI et archives</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Élargissement et diversification de la collection de publications de la bibliothèque relatives à la propriété intellectuelle et plus grande facilité d'accès pour les fonctionnaires de l'OMPI et les chercheurs du monde entier.</p>	<p>- <i>Nombre, contenu et forme des documents disponibles à la bibliothèque de l'OMPI</i> : 5200 nouvelles références : livres, revues, périodiques, vidéos et CD-ROM dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur, ainsi que dans de nouveaux domaines tels que l'économie, la biotechnologie, le commerce électronique, la gestion de portefeuilles de propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et indigènes, les droits de l'homme, les noms de domaine, les questions liées à l'Internet et la gestion. Quarante nouvelles rubriques ont été ajoutées au catalogue de la bibliothèque. Le système de classement révisé a été mis sur l'Internet en français, anglais et espagnol.</p> <p>- <i>Accessibilité à la collection de l'OMPI sur l'Internet</i> : La publication de la collection de la bibliothèque sur le site Web de l'OMPI et des ressources documentaires de cette bibliothèque sur le site Web du Système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies a rendu plus facile la consultation en ligne du catalogue par les chercheurs du monde entier. Nombre d'occurrences enregistrées sur le site : 170 700. Réception de 3060 messages électroniques de demande d'informations. Nombre de visiteurs extérieurs : 800. Lancement d'un projet visant à intégrer le catalogue de l'OMPI dans la Bibliothèque numérique de propriété intellectuelle au début de l'année 2000.</p>
<p>Renforcement des liens avec des centres de recherche et des établissements d'enseignement du monde entier intéressés par les questions de propriété intellectuelle</p>	<p>- <i>Nombre de liens</i> : Création de 22 liens avec des centres de recherche et des établissements d'enseignement du monde entier, qui permettent l'échange de références et d'informations et donnent accès à des centaines d'autres sources fiables dans le domaine de la propriété intellectuelle. La bibliothèque a effectué des recherches ad hoc pour des utilisateurs de l'OMPI et du monde entier. La demande de services de ce type a augmenté tout au long de l'année à mesure que les ressources de la bibliothèque sont devenues disponibles en ligne. Parmi les informations communiquées, on compte 993 bibliographies.</p>
<p>Établissement de principes directeurs pour l'élaboration d'un programme intégré de gestion des dossiers et des archives.</p>	<p>- <i>Études effectuées</i> : Réalisation, par un consultant, d'une étude comportant des entrevues avec des fonctionnaires de l'Organisation, et élaboration de recommandations.</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme 05 en 1998 – 1999 : 12 993 000 francs suisses</p>	

Programme principal 06 – Coopération avec les pays en développement	
Sous-programme 06.1 – Modernisation du système de la propriété intellectuelle et mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Progrès importants dans l'aptitude des pays en développement à se conformer aux obligations juridiques découlant de l'Accord sur les ADPIC grâce :</p> <p>a) à l'amélioration de la législation nationale sur la propriété intellectuelle visant à assurer la conformité avec l'Accord sur les ADPIC et les autres normes internationales;</p> <p>b) à une amélioration notable dans la diffusion de l'information relative à la législation sur la propriété intellectuelle et dans l'accès à cette information, particulièrement en ce qui concerne la mise en conformité avec l'Accord sur les ADPIC.</p>	<p>- <i>Nombre de projets de loi sur la propriété intellectuelle fournis aux pays en développement</i> : 103 projets de loi (dont 39 en 1998) portant sur le droit d'auteur et les droits connexes et sur des questions de propriété industrielle, notamment sur les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les topographies de circuits intégrés, les indications géographiques et la protection contre les actes de concurrence déloyale ont été établis à la demande de 56 pays en développement (dont 21 en 1998).</p> <p>- <i>Nombre de commentaires sur la compatibilité de la législation en vigueur ou en projet avec l'Accord sur les ADPIC et les autres normes internationales fournis aux pays en développement</i> : 62 pays en développement (dont 48 en 1998) ont reçu, à leur demande, des commentaires dans 113 cas au sujet de la compatibilité de leur législation en vigueur ou en projet avec les dispositions de l'Accord sur les ADPIC et d'autres normes internationales pertinentes.</p> <p>- <i>Discussions avec les autorités et organisations concernées</i> : Des discussions ont été engagées avec les autorités et les organisations concernées de 66 pays en développement (29 en 1998) en vue de leur apporter des éclaircissements et de leur donner des conseils sur la législation et sur d'autres questions juridiques relatives à la propriété intellectuelle, dans le cadre de missions de fonctionnaires ou de consultants de l'OMPI ou de consultations qui ont eu lieu à l'OMPI à Genève.</p> <p>- <i>Nombre d'entrées bibliographiques intégrées à la base de données CLEA (collection de lois accessibles en ligne)</i> : 2087 (1638 documents en anglais, en français et en espagnol).</p> <p>- <i>Nombre de textes législatifs publiés dans la base de données CLEA</i> : 853 lois (1155 documents représentant plus de 15 000 pages de texte imprimé). Les entrées bibliographiques et les textes législatifs ont été publiés "en ligne" tout d'abord sur l'Intranet puis sur l'Internet (depuis septembre 1999).</p> <p>- <i>Nombre de textes législatifs publiés sur papier dans la publication de l'OMPI "Lois et traités de propriété intellectuelle"</i> : 141 textes de lois portant sur la propriété intellectuelle publiés sur support papier en anglais et 126 en français dans le domaine de la propriété industrielle et du droit d'auteur.</p>

	<p>- <i>Nombre de demandes d'information extérieures traitées par l'OMPI</i> : Des réponses à 1180 demandes d'information sur la législation en matière de propriété intellectuelle ont été apportées.</p> <p>- <i>Taux d'accès à la base de données CLEA à partir du site Web de l'OMPI</i> : Du 15 septembre au 31 décembre 1999, le nombre total de consultations s'est élevé à 12 428.</p>
<p>Infrastructures nationales de propriété intellectuelle modernes et efficaces et, par conséquent, plus grande efficacité dans l'administration, la gestion et la protection des droits de propriété intellectuelle dans un plus grand nombre de pays en développement.</p>	<p>- <i>Nombre de plans d'action ciblés par pays élaborés, en cours ou achevés durant l'exercice biennal en vue de moderniser les offices de propriété intellectuelle grâce à l'automatisation, la rationalisation et la simplification des procédures et à l'accroissement des compétences par la mise en valeur des ressources humaines et la formation</i> : Au total, 81 plans d'action ciblés par pays, 12 achevés et 69 en cours de réalisation, dont 25 dans la région africaine et 1 pour l'ARIPO, 5 dans les pays arabes, 13 dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.</p> <p>- <i>Nombre de stages de formation, séminaires ou ateliers nationaux, sous-régionaux et régionaux organisés par l'OMPI en vue d'accroître les compétences dans le domaine de la propriété intellectuelle et nombre total de participants</i> : 55 réunions avec un total de 4744 participants.</p> <p>- <i>Nombre de voyages d'étude effectués dans le cadre de la formation permanente</i> : 72 voyages d'étude et 116 fonctionnaires formés.</p> <p>- <i>Nombre de missions d'experts-conseils et de fonctionnaires portant sur l'administration, la modernisation et l'automatisation des infrastructures de propriété intellectuelle</i> : 134 missions d'experts et 73 missions de fonctionnaires.</p> <p>- <i>Nombre d'offices ayant reçu des équipements et du matériel informatiques</i> : 44 offices de propriété intellectuelle ont été équipés en ordinateurs et 26 ont reçu du matériel, des logiciels ou des publications informatiques.</p> <p>- <i>Nombre de missions de fonctionnaires, d'experts et de voyages d'étude liés à la sanction des droits et à des questions connexes</i> : 12 missions d'experts, 40 missions de fonctionnaires et 17 voyages d'étude en rapport avec le système judiciaire, les forces de police, les bureaux des douanes et les professionnels du droit.</p>

<p>Soutien accru au rôle joué par le système de propriété intellectuelle dans le développement national dans le contexte de la nouvelle économie mondiale.</p>	<p>- <i>Nombre de séminaires nationaux portant sur divers thèmes relatifs à la propriété intellectuelle et nombre de participants</i> : 34 séminaires avec un total de 2658 participants. Les sujets abordés portaient notamment sur les conseils relatifs à des questions juridiques, techniques et administratives dans les pays en développement, sur des questions à caractère législatif, sur l'organisation et la gestion d'offices de propriété intellectuelle, sur la rationalisation et l'informatisation des procédures administratives de délivrance de titres de propriété intellectuelle, de classement, de recherche et d'examen, sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, sur la promotion de l'innovation, sur la documentation de brevets et sur l'utilisation d'informations techniques fondées sur la documentation de brevets ainsi que sur l'application effective des droits de propriété intellectuelle.</p>
<p>Sous-programme 06.2 – Développement et promotion des utilisations industrielles et sociales de la propriété intellectuelle</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Organisations plus fortes et mieux équipées et meilleure connaissance de la propriété intellectuelle au niveau national.</p>	<p>- <i>Nombre de stages, de séminaires ou d'ateliers de formation organisés pour améliorer la connaissance de la propriété intellectuelle chez les utilisateurs traditionnels et dans de nouveaux groupes cibles et nombre de participants</i> : 98 réunions nationales, régionales ou sous-régionales auxquelles ont participé quelque 8580 personnes.</p> <p>- <i>Nombre de voyages d'étude et de bourses destinés à des groupes cibles spécifiques dans le cadre de la formation professionnelle</i> : 73 participants au total ont pu bénéficier de 27 voyages d'étude et de 10 bourses.</p> <p>- <i>Nombre de missions d'experts-conseils ou de fonctionnaires visant à améliorer les bases de connaissance et à former les organisations d'utilisateurs</i> : 91 missions de fonctionnaires et 35 missions d'experts.</p>
<p>Progrès dans l'appréciation et la compréhension de l'intérêt et des avantages d'une gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes par leurs utilisateurs.</p>	<p>- <i>Accent mis sur la gestion collective du droit d'auteur</i> : La nouvelle unité créée au sein du Bureau international en 1988 afin de promouvoir la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans les pays en développement a été promue au rang de division en 1999. Les relations avec les États membres et les organisations non gouvernementales concernées se sont développées et des stratégies ont été définies aux niveaux national, sous-régional et régional.</p> <p>- <i>Missions consultatives sur le thème de la gestion collective du droit d'auteur</i> : 10 missions consultatives à Sainte-Lucie, en Haïti, en Jamaïque, au Brésil, au Costa Rica, en Chine, au Liban, à Trinité-et-Tobago, Groupes cibles atteints : représentants des pouvoirs publics, décideurs et parlementaires, magistrats, avocats, utilisateurs (radio, télévision, etc.) particuliers titulaires de droits, universités et public en général.</p>

	<p>- <i>Plan d'action ciblé par pays dans la région des Caraïbes</i> : Élaboration d'un projet sous-régional pour aider 14 pays membres de la CARICOM à créer un système régional de gestion collective du droit d'auteur (voir également le sous-programme 11.1). Dans le cadre de ce plan d'action ciblé par pays, l'installation d'équipements informatiques destinés à des sociétés d'auteurs à la Barbade, en Jamaïque, à Grenade, à Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago a débuté.</p>
<p>Meilleur partage de l'expérience et des connaissances portant sur la valorisation commerciale des inventions et autres créations protégées par des droits de propriété intellectuelle.</p>	<p>- <i>Accent mis sur la promotion de l'innovation et sur l'aide aux inventeurs</i> : L'unité institutionnelle du Bureau international chargée de la logistique et de la promotion des innovations a été promue au rang de division en 1999.</p> <p>- <i>Activités organisées aux niveaux national et régional à l'intention des inventeurs et des créateurs, afin d'accroître leur connaissance de la propriété intellectuelle, du PCT, de la commercialisation des inventions et de l'importance des structures d'innovation</i> : Un séminaire régional en Syrie (220 participants) et un en Côte d'Ivoire (130 participants), un séminaire national à San Salvador (100 participants), deux à Cuba (140 participants), un à Trinité-et-Tobago (40 participants) et un à Bridgetown (60 participants). (Voir également le sous-programme 8.4).</p>
<p>Diffusion et utilisation plus large de l'information relative à la propriété intellectuelle par les utilisateurs traditionnels et les nouveaux groupes cibles.</p>	<p>- <i>Utilisation du service gratuit de recherche sur l'état de la technique de l'OMPI</i> : 1743 recherches sur l'état de la technique (contre 726 in 1998) ont été réalisées pour des pays en développement ou pour des institutions de ces pays.</p> <p>- <i>Utilisation du service de copie de documents de brevet de l'OMPI</i> : 9238 copies de documents de brevet (dont 3634 en 1998) ont été fournies sur demande par l'OMPI à des pays en développement.</p> <p>- <i>Nombre de rapports fournis dans le cadre de la Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI)</i> : 383 rapports ICSEI (dont 66 en 1998) ont été fournis à des demandeurs dans les pays en développement.</p>

Sous-programme 06.3 – Renforcement de la coopération entre États membres et avec d'autres organisations	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Poursuite de l'amélioration dans la coordination de la coopération internationale pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle et les domaines connexes et plus grande participation des ONG et des OIG dans ce domaine.</p>	<p>- <i>Création d'un Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle (PCIPD)</i> : Les anciens comités permanents chargés de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (PC/IP) et avec le droit d'auteur (CP/DA) ont fusionné pour former un seul organe appelé Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle (PCIPD). Ce nouveau comité est maintenant le principal organe de l'OMPI en matière de planification et d'évaluation des activités de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété intellectuelle. La première session du PCIPD, qui s'est tenue à Genève en mai 1999, a réuni 107 délégués.</p>
<p>Progrès dans l'élaboration de politiques communes ou harmonisées destinées à moderniser les procédures administratives permettant d'acquérir, de maintenir en vigueur, de demander et de délivrer des titres de propriété intellectuelle.</p>	<p>- <i>Nombre de réunions internationales organisées et nombre de participants</i> : 25 réunions organisées auxquelles ont participé 714 responsables (décideurs, législateurs, directeurs d'offices, etc.) au niveau régional (12 réunions) et sous-régional (13 réunions).</p> <p>- <i>Nombre de missions consultatives visant à rationaliser les procédures entre États membres</i> : 20 réalisées par des fonctionnaires de l'OMPI et 7 par des experts.</p> <p>- <i>Soutien à l'aménagement d'institutions fourni à des organisations sous-régionales pour l'administration commune de la propriété intellectuelle</i> : 35 missions de conseil en aménagement d'institutions envoyées à des organisations régionales ou sous-régionales de propriété intellectuelle de pays en développement, notamment l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), le Centre régional africain de la technologie (CRAT), et le Conseil de coopération du Golf (CCG). La coopération a été également renforcée avec les membres de groupes régionaux et sous-régionaux, comme les pays de la Communauté des pays andins et du Mercosur, de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), de la Coopération économique Bangladesh, Inde, Myanmar, Sri Lanka, Thaïlande (BIMSTEC), de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de la Ligue des États arabes (LEA), de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), et du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA).</p>

<p>Meilleure prise en compte par les pays les moins avancés (PMA) des questions de propriété intellectuelle dans leur développement économique, social et culturel et progrès réalisés dans le développement du potentiel national de propriété intellectuelle, notamment en matière de conformité avec l'Accord sur les ADPIC.</p>	<p>- <i>Attention particulière portée aux PMA en matière de développement de la propriété intellectuelle</i> : Création en 1998 au Bureau international d'une Unité des pays les moins avancés.</p> <p>- <i>Mesures prises en 1999 concernant le développement de la propriété intellectuelle dans les PMA</i> : Organisation en septembre 1999 à Genève d'une Table ronde interrégionale de haut niveau sur la propriété intellectuelle à l'intention des PMA.</p> <p>- <i>Élaboration de questions de propriété intellectuelle intéressant les PMA</i> : Préparation pour la première réunion du PCIPD et participation à la première réunion inter-organisations pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les PMA qui doit se tenir en mai 2001 et à quatre séminaires sous-régionaux à Banjul (Gambie), Vientiane (République démocratique populaire lao), Ouagadougou (Burkina Faso) et Maputo (Mozambique). Des documents sur la propriété intellectuelle en rapport avec les PMA ont été publiés par l'unité et mis à la disposition des participants et des autres parties intéressées.</p>
<p>Accroissement du nombre de pays en développement faisant partie des systèmes de protection mondiaux administrés par l'OMPI.</p>	<p>- <i>Nombre de pays en développement ayant adhéré au PCT, à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid au cours de l'exercice biennal</i> : 11 pays en développement ont adhéré au PCT, 4 à l'Arrangement de Madrid et 6 au Protocole de Madrid.</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme 06 en 1998 – 1999 : 46 348 000 francs suisses</p>	
<p>Programme principal 07 – Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie</p>	
<p>Sous-programme 07.1 – Modernisation du système de la propriété intellectuelle et mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Augmentation du nombre d'adhésions aux traités administrés par l'OMPI.</p>	<p>- <i>Dépôt d'instruments d'adhésion ou de ratification relatifs aux traités administrés par l'OMPI, et coopération internationale renforcée</i> : Au cours de l'exercice biennal, 22 pays de la région considérée ont déposé 56 instruments d'adhésion ou de ratification relatifs aux traités suivants : Convention de Berne (4); Protocole de Madrid (7); Arrangement de Nice (3); Convention de Rome (2); Arrangement de Locarno (4); PCT (2); Arrangement de Lisbonne (1); Convention phonogrammes (3); Arrangement de Strasbourg (4); Arrangement de Vienne (2); Traité de Budapest (5); Traité de Nairobi (2); Traité sur l'enregistrement international des œuvres audiovisuelles (1); Traité sur le droit des marques (7); Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (5); Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (4). À titre de comparaison, il y a eu 36 adhésions à des traités administrés par l'OMPI au cours de l'exercice biennal 1996-1997.</p>

<p>Renforcement de la coopération internationale avec les États membres et avec les organisations régionales.</p>	<p>- <i>Activités de coopération</i> : Participation à deux réunions du groupe de travail et à trois sessions de l'Organisation eurasiennne des brevets, à deux sessions du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle et signature d'un mémorandum d'accord entre l'OMPI et le Secrétariat du Conseil de l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI. Organisation d'un séminaire itinérant sur les procédures en rapport avec la Convention sur le brevet eurasienn.</p>
<p>Amélioration de la conformité de la législation nationale des pays concernés avec les traités administrés par l'OMPI et l'Accord sur les ADPIC.</p>	<p>- <i>Conseils fournis, à la demande, sur la compatibilité des législations avec les traités administrés par l'OMPI et l'Accord sur les ADPIC</i> : Communication d'observations à 19 pays sur leur projet de législation en matière de propriété intellectuelle. Des consultations sur la législation en matière de propriété intellectuelle, la mise en œuvre des traités administrés par l'OMPI et l'Accord sur les ADPIC ainsi que sur d'autres questions juridiques ont eu lieu avec des fonctionnaires de 17 pays dans le cadre de missions ou de visites à l'OMPI. Deux séminaires sur l'Accord sur les ADPIC ayant réuni au total 163 participants originaires de deux pays et une réunion officieuse de consultation régionale sur l'Accord sur les ADPIC ayant réuni 33 participants originaires de cinq pays ont été organisés.</p>
<p>Renforcement et plus grande efficacité des institutions chargées de l'administration et du respect de la propriété intellectuelle.</p>	<p>- <i>Nombre de fonctionnaires ayant reçu une formation en matière d'administration et de sanction des droits de propriété intellectuelle</i> : 452 fonctionnaires originaires de 12 pays ont participé à trois séminaires régionaux et deux séminaires nationaux sur la sanction des droits de propriété intellectuelle; 300 fonctionnaires originaires de 19 pays ont participé à une réunion régionale, quatre séminaires sous-régionaux, un séminaire national et trois ateliers sur le droit d'auteur et les droits connexes; 74 participants originaires de huit pays ont participé à un colloque régional sur l'infrastructure mondiale de l'information et la propriété intellectuelle; 65 participants originaires de 23 pays ont participé à un colloque régional sur l'amélioration de la gestion des offices de propriété intellectuelle; 190 participants originaires de 27 pays ont participé à deux réunions régionales sur l'Internet, le commerce électronique et la propriété intellectuelle; 60 fonctionnaires ont participé à un séminaire national sur les programmes d'ordinateur et les bases de données.</p> <p>- <i>Nombre de projets de renforcement institutionnel réalisés</i> : Un projet national portant sur le renforcement du fonctionnement d'un office de propriété industrielle.</p>
<p>Développement d'une gestion satisfaisante du droit d'auteur et des droits connexes.</p>	<p>- <i>Nombre de projets nationaux réalisés en vue de renforcer la protection du droit d'auteur</i> : Trois projets nationaux sur la modernisation des systèmes de gestion collective des droits ont été exécutés.</p>

Sous-programme 07.2 – Développement et promotion de la propriété intellectuelle	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Progrès dans la capacité de commercialiser des droits de propriété intellectuelle. Meilleures connaissances et utilisation du système de la propriété intellectuelle pour la compétitivité commerciale et le développement économique, technique et social.</p>	<p>- <i>Personnel formé, dans le secteur public et le secteur privé, à l'utilisation de la propriété intellectuelle du point de vue économique et social</i> : 1160 participants originaires de 20 pays ont reçu une formation portant sur différents sujets (notamment la commercialisation et les licences de propriété industrielle, l'utilisation de services modernes d'information sur les brevets, les nouvelles évolutions en matière de protection internationale du droit d'auteur et des droits connexes, les inventions biotechnologiques et l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle); applications pratiques de la propriété intellectuelle dans 11 séminaires (10 au niveau national et un au niveau régional).</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme 07 en 1998 – 1999 : 3 951 000 francs suisses</p>	
Programme principal 08 – Mise en valeur des ressources humaines et Académie mondiale de l'OMPI	
Sous-programme 08.1 – Services de formation, d'enseignement et de conseil fondés sur les techniques de l'information	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Conclusion d'accords de coopération pour des réseaux d'institutions et des programmes communs d'enseignement à distance sanctionnés par un diplôme.</p>	<p>- <i>Nature des accords de coopération conclus et renforcement des réseaux d'institutions</i> : La constitution de réseaux d'institutions, commencée en 1998, a été renforcée au cours de l'exercice biennal et a débouché sur la conclusion d'accords de coopération avec certaines universités. Ces accords portaient soit sur la création de cours communs sanctionnés par un diplôme, soit sur le lancement de programmes communs permettant à des étudiants de participer aux cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI et d'inclure ceux-ci dans leur plan d'études universitaires. L'établissement de réseaux d'institutions a été encouragé aussi par des membres de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) qui ont recommandé la participation des universités de leurs pays au programme d'enseignement à distance de l'Académie, ce qui a débouché sur la création d'un réseau de formateurs pour l'enseignement à distance.</p>
<p>Notoriété grandement accrue et bonne image du programme d'enseignement à distance dans les États membres, constitution d'un réseau mondial d'experts en enseignement à distance.</p>	<p>- <i>Degré de sensibilisation des États membres</i> : Sensibilisation accrue aux services de l'Académie grâce à la production et à la diffusion auprès des États membres d'une série de produits d'information (brochure d'information, catalogue des cours, programme d'enseignement à distance, revue de l'Académie, en français, en anglais et en espagnol).</p> <p>- <i>Création d'un réseau d'enseignement à distance</i> : Les contacts entre experts en enseignement à distance se sont multipliés grâce à la participation de l'OMPI à une grande conférence internationale intitulée "Online Educa – Berlin", et publication des modèles de matériel pédagogique de l'Académie dans les actes de la conférence.</p>

<p>Augmentation du nombre de groupes cibles intéressés grâce à des cours de formation ou d'orientation (enseignement à distance).</p>	<p>- <i>Augmentation du nombre de groupes cibles intéressés</i> : Le lancement du premier cours d'enseignement à distance, intitulé "Introduction à la propriété intellectuelle" (DL-101), dispensé en français, en anglais et en espagnol, a permis d'atteindre 481 personnes travaillant dans différents domaines (universités, offices de propriété intellectuelle, secteur privé, notamment juristes et cadres) de 90 pays du monde entier. Le nombre de formateurs intéressés s'est élevé à 11. Le nombre de personnes qui, au sein des groupes cibles susmentionnés, utilisent ces cours d'enseignement à distance devrait augmenter à la suite de l'adoption d'un programme comprenant cinq cours de niveau avancé supplémentaires (qui seront dispensés en 2001).</p>
<p>Mise en place de mesures systématiques de contrôle de l'efficacité de l'enseignement.</p>	<p>- <i>Objet des mesures de contrôle de l'efficacité mises en place</i> : Évaluation qualitative des produits d'enseignement à distance et de la stratégie générale de développement de l'enseignement à distance. Deux guides ont été utilisés en tant qu'outils pédagogiques pour évaluer avec précision la portée du cours (du point de vue de la conception et de la diffusion) : les "Directives à l'intention des formateurs" et un guide à l'intention des auteurs ("Distance Learning Author's Guide"). La plate-forme et les applications Internet pour l'enseignement à distance ont été mises à jour de façon régulière. Des logiciels en vue de l'adaptation d'autres cours ont été testés et sélectionnés. À la suite du lancement, à l'échelle mondiale, du premier cours d'introduction (DL-101) et compte tenu des évaluations régulières, des recommandations, des conseils et des propositions ont été reçus des membres de l'ATRIP en ce qui concerne l'évolution du plan d'études. Les grandes lignes des nouveaux cours qui seront au programme de l'Académie en 2000-2001 ont été élaborées.</p> <p>- <i>Statistiques concernant le cours DL-101 dispensé en anglais et visant à vérifier le taux de satisfaction</i> : Nombre de participants très satisfaits : 62% Satisfaits : 38% Insatisfaits : 0%</p> <p>- <i>Statistiques concernant le serveur Internet de l'enseignement à distance (pour le cours en anglais uniquement) et visant à contrôler le taux d'accès</i> : Nombre d'occurrences : 1 017 091 Nombre de consultations : 17 530 % demandes d'accès ayant abouti, par utilisateur : 98,92 % % d'erreurs, par utilisateur : 1,08%</p>

Sous-programme 08.2 – Cours de formation, bourses et stages interrégionaux	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Renforcement de la coopération avec des organismes tels que l'Office européen des brevets, le Bureau Benelux des marques et des offices nationaux de propriété intellectuelle en matière de coordination et de planification des activités de formation interrégionales.</p>	<p>- <i>Nombre et nature des activités de formation entreprises en coopération avec des institutions nationales ou régionales</i> : Un total de 81 cours, séminaires et formations pratiques interrégionaux auxquels ont assisté 862 participants bénéficiant d'une aide ont eu lieu en coopération avec des offices nationaux de propriété intellectuelle à Alger, Berne, Budapest, Casablanca, Genève, Helsinki, Hull, Jérusalem, La Haye, le Caire, Lisbonne, Ljubljana, Londres, Madrid, Munich, Paris, Prague, Pretoria, Sofia, Stockholm, Strasbourg, Taastrup, Vienne, Washington et Zurich.</p>
<p>Renforcement des liens avec la communauté universitaire par l'augmentation du nombre de bourses octroyées et de stages proposés.</p>	<p>- <i>Bourses</i> : Quarante bourses de longue durée pour une formation du niveau de la maîtrise ont été octroyées en coopération avec les universités suivantes : Université de Buenos Aires (Argentine) (1); Université du Caire (Égypte) (1); le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) (France) (4); Université de Montpellier (France) (1); Université de Nantes (France) (2); Institut Max Planck (Allemagne) (1); Université de Tokyo et Office japonais des brevets (Japon) (4); Université d'Alicante (Espagne) (3); École polytechnique fédérale de Zurich (Suisse) (2); Institut du droit international du Golfe (Émirats arabes unis) (5); Centre de droit Franklin Pierce (États-Unis d'Amérique) (9); Université George Washington (États-Unis d'Amérique) (6); Université des Andes (Venezuela) (1).</p> <p>- <i>Formation de formateurs</i> : L'accent a été mis sur la formation des personnes qui enseignent ou ont l'intention d'enseigner au niveau universitaire dans les pays en développement.</p> <p>- <i>Stages</i> : Un programme de stages a été élaboré et mis en place. Trente-quatre stages, d'une durée de six semaines et ayant lieu au siège de l'OMPI, ont été proposés à des candidats de toutes les régions.</p>

<p>Multiplication des possibilités de formation spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau interrégional.</p>	<p>- <i>Nombre de cours de formation spécialisée organisés dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau interrégional</i> : Quatre cours de formation avancée sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle ont réuni 89 fonctionnaires assumant des fonctions de direction et ont eu lieu, en français et en anglais, à Strasbourg (en coopération avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et le CEIPI) et, en espagnol, à Madrid (en coopération avec l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM)); quatre cours interrégionaux de formation spécialisée sur les aspects juridiques et administratifs des marques, organisés en coopération avec le Bureau Benelux des marques (BBM), ont réuni 58 fonctionnaires chargés de la gestion des opérations liées aux marques et ont eu lieu, en français et en anglais, à La Haye et à Genève. Treize cours sur l'utilité de l'information technique contenue dans les documents de brevet et l'utilisation des technologies nouvelles (Internet, CD-ROM, bases de données en ligne, etc.), dispensés en français et en anglais, ont réuni 166 membres du personnel technique chargés des services de documentation et d'information dans les offices de propriété intellectuelle : 11 ont été organisés en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB) (à Vienne, La Haye et Genève) et deux en collaboration avec l'Office suédois des brevets et des marques (à Stockholm). Quatre séminaires interrégionaux de formation sur les procédures de rationalisation de la recherche et de l'examen ont réuni 74 examinateurs de brevet : deux d'entre eux, dispensés en anglais, ont été organisés en collaboration avec l'OEB et ont eu lieu à Munich et à Genève et les deux autres, dispensés en espagnol, ont eu lieu à Madrid et au Mexique et ont été organisés en collaboration avec, respectivement, l'OEB et l'OEPM, et l'OEB, l'OEPM et l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI).</p>
---	--

Sous-programme 08.3 – Rencontres pour conseillers en politique de propriété intellectuelle

<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Renforcement de la capacité des pays d'analyser et de mettre en œuvre les nouvelles orientations politiques dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement économique ainsi que les orientations politiques connexes.</p>	<p>- <i>Nombre de sessions générales de l'Académie organisées, y compris une session spéciale sur la propriété intellectuelle et le développement</i> : Cinq sessions générales de l'Académie à l'intention de hauts fonctionnaires participant à l'élaboration des politiques de propriété intellectuelle ont eu lieu à Genève : une session en arabe avec 14 participants originaires de 13 pays; deux sessions en anglais avec 29 participants originaires de 25 pays ou représentant la CARICOM, l'OUA, l'OEAO ou la SADC; une session en français avec 15 participants originaires de 15 pays; une session en espagnol avec 14 participants originaires de 14 pays; et une session sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement social, économique, culturel et technique, qui a regroupé 15 participants originaires de 13 pays ainsi que des participants locaux et qui s'est tenue à Beijing et à Shanghai.</p>

	<p>- <i>Organisation du premier atelier spécialement conçu pour les femmes dirigeantes</i> : Un atelier régional sur l'art du commandement à l'intention des femmes administrant la propriété intellectuelle, dispensé en espagnol, qui a regroupé 16 participantes originaires de 16 pays d'Amérique latine et s'est tenu à Akajuela (Costa Rica) en novembre 1999; un séminaire régional sur la propriété intellectuelle et les femmes en Amérique latine, dispensé en espagnol, qui a regroupé 16 participantes originaires de 16 pays ainsi que des participantes locales et qui s'est tenu à San José en décembre 1999.</p> <p>- <i>Nombre de sessions spéciales de l'Académie organisées à l'intention de certains groupes cibles</i> : Deux sessions en anglais, qui ont regroupé 57 diplomates de 50 missions permanentes à New York; deux sessions en français et en anglais, qui ont regroupé 35 diplomates de 29 missions permanentes à Genève.</p> <p>- <i>Organisation de sessions spéciales sur des sujets particuliers</i> : Deux sessions spéciales sur la sanction des droits de propriété intellectuelle, tenues en anglais, qui ont regroupé 27 participants originaires de 25 pays et ont eu lieu à Washington; une session à l'intention des pays de la CEI sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, qui a regroupé 25 participants originaires de 12 pays et a eu lieu à Saint-Petersbourg.</p> <p>- <i>Formation spécialement conçue pour les professeurs de propriété intellectuelle</i> : Un cours intensif d'études post-universitaires sur la législation sur le droit d'auteur, dispensé en espagnol et conçu pour les professeurs d'université, qui a regroupé neuf professeurs de droit originaires de neuf pays d'Amérique latine et a eu lieu à l'Université des Andes, à Merida (Venezuela).</p>
<p>Sous-programme 08.4 – Conférences d'orientation générale et d'acquisition des connaissances</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Promotion de l'innovation dans les États membres de l'OMPI.</p>	<p>- <i>Programme de médailles d'or de l'OMPI</i> : 55 médailles ont été remises à des inventeurs et à des promoteurs de 29 pays, dont 18 pays en développement, en hommage à leur créativité et à leur action en faveur de l'innovation et de la propriété intellectuelle aux niveaux national et international.</p> <p>- <i>Trophée de l'OMPI pour les entreprises innovantes</i> : Ce trophée a été décerné à deux entreprises lors de la 4^e foire commerciale afro-arabe de Dakar en 1999.</p> <p>- <i>Prix OUA-OMPI des meilleurs inventeurs africains</i> : Ce prix a été décerné à deux inventeurs, l'un égyptien, l'autre mauricien, à Alger (Algérie) en 1999.</p>
<p>Amélioration des connaissances dans les domaines émergents de la propriété intellectuelle (voir les détails indiqués au titre du sous-programme 06.2).</p>	<p>(Indicateurs d'exécution figurant au titre du sous-programme 06.2)</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme 08 en 1998-1999 : 13 222 000 francs suisses</p>	

Programme principal 09 – Développement du droit de la propriété industrielle	
Sous-programme 09.1 - Droit des brevets	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Mise au point de manière définitive du projet de traité sur le droit des brevets (PLT).	- <i>Propositions de base</i> : Accord du Comité permanent du droit des brevets (SCP) sur les textes de la "Proposition de base pour le Traité sur le droit des brevets" et de la "Proposition de base pour le règlement d'exécution du Traité sur le droit des brevets" qui seront examinés à la Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets (voir le document SCP/3/11 du 14 septembre 1999).
Préparation de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets.	- <i>Décision des assemblées de l'OMPI (22 septembre 1999)</i> : Confirmation de la décision prise pendant la réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets (15 et 16 avril 1999) de tenir une conférence diplomatique pour l'adoption du PLT (voir les paragraphes 164 à 169 du document A/34/16). Les propositions de base pour le Traité sur le droit des brevets et son règlement d'exécution ont été envoyées aux États membres et mis sur le site Web de l'OMPI en novembre 1999.
Étude de l'incidence sur la brevetabilité de la divulgation d'informations sur l'Internet.	- <i>Décision du SCP</i> : Il a été décidé d'examiner la question de la divulgation d'informations techniques sur l'Internet dans le SCP après la conférence diplomatique sur le PLT (voir le paragraphe 276 du rapport de la deuxième session du Comité permanent du droit des brevets, Genève, 12-23 avril 1999 (SCP/2/13, 23 avril 1999).
Meilleure compréhension des questions relatives à la propriété intellectuelle et aux activités spatiales.	- <i>Activités consultatives et collecte d'informations</i> : Des fonctionnaires ont participé au séminaire sur les organisations internationales et le droit de l'espace, à Pérouse, en mai 1999, et à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), à Vienne, en juillet 1999. - <i>Résultats de la Conférence UNISPACE III</i> : Il est recommandé dans le rapport de la conférence que les questions de propriété intellectuelle relatives aux activités spatiales soient examinées par l'institution appropriée de l'ONU, l'OMPI.
Augmentation du nombre des adhésions aux traités de propriété industrielle.	- <i>Activités de promotion</i> : Missions de fonctionnaires, conseils sur 16 lois nationales et nombreuses réunions avec des délégués des pays. - <i>Adhésions</i> : 13 nouvelles adhésions à la Convention de Paris et six nouvelles adhésions au Traité de Budapest.

Administration du Traité de Budapest.	- <i>Activités d'administration</i> : Élaboration de notifications, de notes, de la liste des autorités de dépôt internationales, mise à jour et publication sur l'Internet du "Guide du dépôt des micro-organismes selon le Traité de Budapest"; fourniture de conseils aux gouvernements; organisation de séminaires et participation à plusieurs réunions visant à promouvoir le traité. Lancement d'une étude sur le dépôt dans une banque de données des listages de séquences d'ADN et sur la révision du Traité de Budapest.
Sous-programme 09.2 – Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Protection accrue des marques notoires.	- <i>Développement progressif de normes</i> : Adoption d'une recommandation commune concernant des dispositions relatives à la protection des marques notoires par l'Assemblée de l'Union de Paris pour la protection de la propriété industrielle et l'Assemblée générale de l'OMPI pendant la trente-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, 20- 29 septembre 1999 (voir les paragraphes 170 à 183 du document A/34/16 du 29 septembre 1999).
Meilleure compréhension des questions relatives à l'utilisation des marques sur l'Internet.	- <i>Études réalisées pour le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)</i> : "Étude relative à l'utilisation des marques sur l'Internet" et "Résumé de l'étude relative à l'utilisation des marques sur l'Internet, et principes sur lesquels pourrait porter le débat" (SCT/2/9 et SCT/2/10, 8 avril 1999); "Utilisation des marques sur l'Internet : résumé des réponses au questionnaire" (SCT/3/2, 20 octobre 1999) et "Utilisation des marques sur l'Internet : document de réflexion" (SCT/3/4, 7 octobre 1999).
Vers une plus grande harmonisation des règles relatives aux licences de marques.	- <i>Examen de la question par le SCT</i> : Examen du projet de dispositions relatives aux licences de marques (SCT/3/5) à la troisième session du SCT.
Accès plus facile pour les administrations nationales des marques aux informations relatives aux dénominations communes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les produits pharmaceutiques.	- <i>Collecte d'informations</i> : Enquête auprès des membres de l'OMPI et de l'Union de Paris sur la pratique des offices des marques en ce qui concerne l'enregistrement des marques en conflit avec des dénominations communes internationales (DCI) pour les substances pharmaceutiques (SCT/3/7). - <i>Coopération interinstitutions</i> : Décision du SCT de poursuivre les consultations avec l'OMS sur le plan technique afin de mettre à la disposition des offices des États membres du SCT qui le souhaitent des informations relatives aux DCI sous forme électronique.

<p>Vers l'établissement de principes directeurs sur des questions d'actualité concernant les indications géographiques, telles que les conflits entre des marques et des indications géographiques.</p>	<p>- <i>Travaux en cours</i> : Le SCT a décidé que le Bureau international devra élaborer une étude sur les solutions possibles en cas de conflit entre des marques et des indications géographiques ou entre indications géographiques homonymes.</p> <p>- <i>Débat public</i> : Un colloque sur la protection internationale des indications géographiques organisé en Afrique du Sud a été suivi par 100 participants venant de 50 États. Les actes du colloque de 1997 sur les indications géographiques (Eger, Hongrie) ont été publiés.</p>
<p>Administration de l'article 6ter de la Convention de Paris.</p>	<p>- <i>Notifications</i> : 22 notifications réalisées (huit pays plus 14 organisations intergouvernementales). Deuxième édition du CD-ROM publiée et distribuée aux États membres.</p>
<p>Meilleure protection des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.</p>	<p>- <i>Activités de promotion</i> : Consultations régionales officieuses, missions de fonctionnaires, fournitures de conseils sur des lois nationales et nombreuses réunions avec des délégués des pays.</p> <p>- <i>Adhésions</i> : 14 adhésions au Traité sur le droit des marques.</p> <p>- <i>Application de la recommandation commune</i> : Application par au moins un État membre de dispositions figurant dans la recommandation commune concernant des dispositions relatives à la protection des marques notoires. Adoption par les États membres de l'APEC d'une recommandation en faveur de l'adoption de la recommandation commune.</p>
<p>Sous-programme 09.3 – Protection des droits de propriété industrielle dans le commerce électronique mondial</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Poursuite de l'organisation de l'examen par les États membres des nouvelles questions relatives à la sanction des droits de propriété industrielle.</p>	<p>- <i>Activités préparatoires en vue de la première réunion du Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle</i>³ : Réalisation d'études théoriques sur les sujets suivants : évolution du droit et jurisprudence en matière de protection de la propriété industrielle et applicabilité des lois de propriété industrielle en vigueur, compétence <i>ratione personae</i> et compétence extraterritoriale. Suivi des activités en cours à l'OMC et dans d'autres organisations internationales relevant du domaine général de la sanction des droits de propriété industrielle.</p>
<p>Amélioration du cadre juridique pour la protection de la propriété industrielle dans certains pays d'Europe et d'Asie.</p>	<p>- <i>Services consultatifs</i> : Des observations ont été communiquées sur les projets de lois relatives à la propriété industrielle de 16 États membres et des consultations sur des projets de lois ont été tenues dans quatre pays.</p>

³ Cet organe s'appelait auparavant Comité consultatif sur la protection des droits de propriété industrielle dans le commerce électronique mondial.

<p>Fourniture en temps voulu d'informations et de conseils de qualité en matière de droit de propriété industrielle aux États membres, au public et aux fonctionnaires du Bureau international.</p>	<p>- <i>Réponses à des demandes d'information</i> : Élaboration de réponses à 300 lettres et courriers électroniques envoyés par des inventeurs, des chercheurs, des sociétés et des étudiants.</p> <p>- <i>Activités de sensibilisation du public</i> : Présentation d'exposés pendant des réunions et des séminaires régionaux, cours de formation Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle-Centre d'études internationales de la propriété industrielle (OMPI-CEIPI) et participation aux réunions de l'ATRIP et de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI).</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme 09 en 1998-1999 : 8 133 000 francs suisses</p>	
<p>Programme principal 10 – Développement du droit d'auteur et des droits connexes</p>	
<p>Sous-programme 10.1 – Mise en œuvre du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Progression du nombre d'adhésions au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes.</p>	<p>- <i>Dépôts d'instruments d'adhésion aux traités et mesures concrètes prises par les gouvernements pour mettre en œuvre ces traités dans la législation nationale</i> : Douze pays ont ratifié le WCT et 11 le WPPT. Des préparatifs concrets en vue de la mise en œuvre de ces traités sont en cours dans plusieurs autres pays.</p>
<p>Meilleure compréhension par les gouvernements et les autorités législatives et judiciaires des États membres de l'OMPI des mesures nécessaires à la mise en œuvre du WCT et du WPPT.</p>	<p>- <i>Activités de promotion</i> : Neuf réunions régionales et sous-régionales, huit réunions nationales et 18 consultations à l'intention de gouvernements et missions consultatives ont eu lieu en vue de présenter et d'examiner les traités. Un atelier, pour lequel trois études ont été commandées, s'est tenu à Genève sur le thème de la mise en œuvre du WCT et du WPPT. Ces traités ont aussi été présentés dans le cadre de quelque 30 missions de fonctionnaires de l'Organisation à l'occasion de conférences, de réunions et d'autres activités organisées par des organisations non gouvernementales.</p>
<p>Sous-programme 10.2 – Protection des interprétations et exécutions audiovisuelles</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Progrès importants réalisés dans l'approfondissement de l'étude des questions et des divergences relatives à l'adoption d'un instrument international sur les interprétations et exécutions audiovisuelles.</p>	<p>- <i>Activités menées et résultats obtenus</i> : Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) a recommandé la convocation d'un comité préparatoire et d'une session extraordinaire de la l'Assemblée de l'OMPI pour décider de la tenue d'une conférence diplomatique, à l'occasion de sa session d'avril 2000.</p>

Sous-programme 10.3 – Protection des bases de données	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Progression des travaux relatifs à la propriété intellectuelle en matière de bases de données, principalement grâce à une meilleure définition de la position des gouvernements.</p>	<p>- <i>Nombre de consultations à l'OMPI et de consultations régionales ainsi que de missions consultatives</i> : À la demande du SCCR, une étude a été entreprise sur les incidences économiques de la protection des bases de données pour les pays en développement, et plus particulièrement pour les pays les moins avancés. La question de la protection des bases de données a été étudiée pendant les consultations régionales, pendant les deuxième et troisième sessions du SCCR, et pendant 6 tables rondes régionales, 1 séminaire sous-régional et à l'occasion de plusieurs missions de fonctionnaires de l'OMPI. L'étude de cette question doit être poursuivie.</p>
Sous-programme 10.4 – Protection des droits des organismes de radiodiffusion	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Avancement des travaux en ce qui concerne le développement progressif de la protection des droits des organismes de radiodiffusion et des distributeurs de programmes propres câblés.</p>	<p>- <i>Nombre de consultations</i> : Des précisions ont été apportées sur les questions à l'étude et des positions préliminaires ont été définies pendant les trois sessions du SCCR, deux réunions de consultation régionale et à l'occasion de tables rondes régionales. Il a été contribué au processus de consultation pendant des réunions sous-régionales et nationales et dans le cadre de missions de fonctionnaires de l'OMPI.</p>
Sous-programme 10.5 – Droit d'auteur, droits connexes et techniques numériques	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Création d'un cadre de discussion pour l'étude des questions soulevées par les techniques numériques, et en particulier par les réseaux mondiaux tels que l'Internet, en ce qui concerne la protection, l'exercice et la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.</p>	<p>- <i>Nouveau cadre de discussion</i> : Le Comité consultatif sur la gestion du droit d'auteur et des droits connexes dans le cadre des réseaux mondiaux d'information (ACMC)⁴ a été créé en 1998 et s'est réuni deux fois.</p>

⁴ Le comité a ensuite été rebaptisé Comité consultatif sur la gestion et la sanction du droit d'auteur et des droits connexes.

<p>Mise à disposition des États membres de l'OMPI et des groupes intéressés d'informations récentes sur les questions soulevées par les techniques numériques, et en particulier par les réseaux mondiaux, tels que l'Internet, en ce qui concerne la protection, l'exercice et la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.</p>	<p>- <i>Informations et analyses fournies dans le cadre des préparatifs d'éventuelles consultations sur le développement progressif de la protection dans le domaine de l'incidence des techniques numériques sur le droit d'auteur et les droits connexes, en particulier en ce qui concerne l'exercice et la gestion des droits dans le cadre de l'utilisation des réseaux</i> : Une grande quantité d'informations récentes sur les nombreux systèmes de gestion élaborés et mis en œuvre par le secteur privé ainsi que les problèmes auxquels il convient de faire face, notamment en ce qui concerne la coordination de ces initiatives, a été présentée pendant les deux sessions de l'ACMC. Des informations complémentaires et des précisions ont été fournies pendant des réunions nationales et sous-régionales et à l'occasion de diverses missions de fonctionnaires de l'OMPI (voir aussi les autres résultats indiqués ci-dessous).</p> <p>- <i>Nouvelles études</i> : Deux études ont été réalisées sur la gestion électronique des droits et deux autres sur la responsabilité des fournisseurs de services. Toutes ces études ont été mises sur l'Internet.</p>
<p>Progrès dans la définition des options qui s'offrent pour résoudre les problèmes de droit international privé que soulèvent les transmissions d'œuvres et d'objets de droits connexes sur des réseaux numériques mondiaux tels que l'Internet.</p>	<p>- <i>Contribution à l'analyse des questions</i> : À partir de deux études réalisées par des experts extérieurs, le groupe de consultants sur les aspects de droit international privé de la protection d'œuvres et d'objets de droits connexes transmis par réseaux numériques mondiaux a analysé les questions de droit international privé qui se profilent et a fait rapport sur ces questions. Les études ont été mises sur l'Internet.</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme 10 en 1998-1999 : 5 596 000 francs suisses</p>	
<p>Programme principal 11 – Questions mondiales de propriété intellectuelle⁵</p>	
<p>Sous-programme 11.1 – Droits de propriété intellectuelle pour de nouveaux bénéficiaires</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Sensibilisation accrue des États membres, des milieux de la propriété intellectuelle (y compris les offices nationaux de propriété intellectuelle) et du Bureau international aux besoins et attentes des détenteurs de savoirs, d'innovations et de cultures traditionnelles en matière de propriété intellectuelle.</p> <p>L'intégration des peuples autochtones et des communautés locales au système de propriété intellectuelle.</p>	<p>- <i>Processus d'enquête de l'OMPI sur les besoins et attentes de nouveaux bénéficiaires en matière de propriété intellectuelle</i> : Réalisation de neuf missions d'enquête dans le Pacifique Sud, en Afrique, en Asie du Sud, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Amérique centrale, dans les Caraïbes et dans la région arabe sur la protection des droits de propriété intellectuelle des détenteurs de savoirs, d'innovations et de cultures traditionnelles. Des rapports intérimaires sur ces missions ont été publiés sur papier et sur l'Internet. Le rapport final du processus d'enquête a été préparé en vue de sa publication pour observations vers le milieu de l'an 2000.</p>

⁵ A l'origine, ce programme comprenait un sous-programme 11.4 intitulé "Les droits de propriété intellectuelle au-delà du contexte territorial". Les principaux objectifs, activités, résultats obtenus et résultats escomptés de ce sous-programme ont été réunis dans le sous-programme 03.3B (administré par le Bureau des affaires juridiques et structurelles) et traités dans cette partie dans la mesure où ils ont trait au commerce électronique.

	<p>- <i>Collecte et diffusion d'informations</i> : Participation à plusieurs conférences, ateliers et consultations sur la propriété intellectuelle et les savoirs, innovations et cultures traditionnelles, y compris la conférence internationale intitulée "Diversity as a Resource" (La diversité en tant que ressource), tenue à Rome en mars 1998; l'atelier national sur les systèmes de savoirs indigènes, tenu à Mafikeng (Afrique du Sud) en septembre 1998; la conférence internationale sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et la Convention sur la diversité biologique, tenue à Nairobi en février 1999, et l'Atelier de l'UNESCO sur "Les enjeux culturels de la Décennie internationale des populations autochtones du monde", tenu à Paris en octobre 1999.</p>
<p>Meilleure compréhension et échange de vues entre les décideurs et les détenteurs de savoirs traditionnels, y compris les populations autochtones, en ce qui concerne l'utilisation de la propriété intellectuelle pour la protection des savoirs, innovations et cultures traditionnels.</p>	<p>- <i>Facilitation du dialogue ainsi que de la collecte et de la diffusion d'informations</i> : Organisation de tables rondes sur la propriété intellectuelle et les populations autochtones (juillet 1998) et sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels (novembre 1999), et publication de documents à la suite de ces réunions.</p>
<p>Sensibilisation accrue des États membres, des milieux de la propriété intellectuelle (y compris les offices nationaux de propriété intellectuelle), des milieux des droits de l'homme, des universitaires, du Bureau international et du grand public aux liens entre les droits de propriété intellectuelle et les droits de l'homme.</p>	<p>- <i>Activités de renforcement des connaissances</i> : Publication et diffusion d'une compilation inédite d'études portant sur des thèmes choisis relatifs aux liens entre la propriété intellectuelle et les droits de l'homme, après le débat d'experts OMPI/Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme qui a eu lieu à ce sujet en novembre 1998. Plus de 750 exemplaires de ce document accessible au public ont été diffusés. Les liens entre les droits de l'homme et la propriété intellectuelle constituent l'une des pierres angulaires de la "Vision d'avenir et orientation stratégique" de l'OMPI présentée par le directeur général aux assemblées de 1999 (A/34/3).</p>
<p>Sensibilisation accrue des États membres (notamment de la région des Caraïbes) et des sociétés de perception aux avantages des systèmes régionaux de gestion collective du droit d'auteur.</p>	<p>- <i>Étude de faisabilité</i> : Rapports de missions d'enquête à Antigua, aux Bahamas, à la Barbade, à la Dominique, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et de missions techniques auprès de l'IMRO à Dublin, de la PRS et de la MCPS à Londres et de la SUISA à Zurich. Publication et présentation de l'étude sur la possibilité d'instituer un système régional de gestion collective dans les Caraïbes à la réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle pour les Caraïbes qui s'est tenue à Montego Bay en juin 1999.</p> <p>- <i>Activités communes OMPI/États membres</i> : Création du comité régional sur la gestion collective et les droits connexes dans les Caraïbes et élaboration d'un plan d'action en vue de la gestion collective dans les pays des Caraïbes, à la suite de l'étude de faisabilité. La mise en œuvre des recommandations figurant dans l'étude a été entreprise par le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes et la Division de la gestion collective du droit d'auteur.</p>

Sous-programme 11.2 – Diversité biologique et biotechnologie	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Meilleure compréhension, par les États membres, les milieux de la propriété intellectuelle (y compris les offices nationaux de propriété intellectuelle), le Bureau international et le grand public, de l'importance de la propriété intellectuelle pour l'application de la Convention sur la diversité biologique (CDB), et débats mieux informés sur des questions de propriété intellectuelle au sein d'organismes s'intéressant à cette convention.</p>	<p>- <i>Activités consultatives et collecte d'informations</i> : Conseils en matière de propriété intellectuelle et information sur des aspects connexes de la CDB au sein de diverses tribunes. Suivi des travaux du groupe de travail sur la sécurité biologique, Montréal, février 1998; du groupe de travail technique de la FAO sur les ressources zoogénétiques, Rome, septembre 1998; de la réunion sur la brevetabilité des inventions biotechnologiques (organisée par le Parlement européen), Bruxelles, octobre 1998; de la Quatrième conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP IV), Bratislava, mai 1998; et des sessions du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC, à Genève.</p> <p>- <i>Nouvel organe de délibération</i> : Le groupe de travail de l'OMPI sur la biotechnologie a été créé pour déterminer les grandes lignes des travaux de l'Organisation dans ce domaine. Un programme de travail sur la biotechnologie a été élaboré et a commencé à être mis en œuvre.</p>
<p>Sensibilisation accrue des États membres, des milieux de la propriété intellectuelle (y compris les offices nationaux de propriété intellectuelle) et du Bureau international au rôle de la propriété intellectuelle dans la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME).</p>	<p>- <i>Étude portant sur la propriété intellectuelle et les AME</i> : Achèvement d'une étude sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la mise en œuvre des AME, qui devrait être publiée au cours de l'exercice biennal 2000-2001.</p>
<p>Meilleure compréhension par les États membres, les milieux de la propriété intellectuelle (y compris les offices nationaux de propriété intellectuelle) et le Bureau international du rôle de la propriété intellectuelle dans le partage des avantages découlant de l'exploitation des savoirs traditionnels.</p>	<p>- <i>Études de cas</i> : Achèvement de trois projets d'étude de cas au Nigéria, au Mali et en Inde réalisés conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources biologiques et des savoirs traditionnels associés. Ces études seront publiées en l'an 2000.</p>
Sous-programme 11.3 – Protection des expressions du folklore	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Progrès dans le recensement des besoins, permettant de mieux cerner la nécessité de prévoir de nouvelles formes de protection des expressions du folklore et le rôle que l'OMPI et les États membres pourraient éventuellement jouer à cet égard.</p>	<p>- <i>Collecte d'informations</i> : Trois missions d'experts au Caire, à Los Angeles et à Tunis concernant un projet pilote relatif à l'utilisation du système de propriété intellectuelle existant en vue de l'utilisation durable et de la commercialisation du folklore. Participation à la Conférence de l'UNESCO sur les politiques culturelles pour le développement, à Stockholm, et à la réunion sur l'accès multimédia au patrimoine culturel euro-méditerranéen, au Caire.</p>

	<p>- <i>Consultations des gouvernements</i> : Organisation de quatre réunions régionales de consultation sur la protection des expressions du folklore pour les pays des régions Asie et Pacifique, Afrique, Amérique latine et Caraïbes et arabe, en coopération avec l'UNESCO. Publication des recommandations et résolutions issues de ces consultations.</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme 11 en 1998-1999 : 3 273 000 francs suisses</p>	
<p>Programme principal 12 – Réseau mondial d'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle</p>	
<p>Sous-programme 12.1 – Création et exploitation d'un réseau mondial d'information</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Progrès accomplis dans la mise en place du réseau mondial d'information de l'OMPI (WIPONET).</p>	<p>- <i>Élaboration d'un inventaire technique relatif à l'infrastructure d'information des offices de propriété intellectuelle</i> : Les offices de propriété intellectuelle de tous les États membres de l'OMPI ont répondu à un questionnaire d'enquête de l'OMPI.</p> <p>- <i>Création de l'infrastructure de réseau du WIPONET et émission de l'appel à propositions</i> : Une fois définies les caractéristiques du réseau, un modèle de réseau a été élaboré et un appel à propositions a été lancé.</p> <p>- <i>Projets pilotes</i> : Deux projets pilotes (l'un à l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) à Harare, et l'autre à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) à Yaoundé) visant à évaluer les caractéristiques techniques et fonctionnelles du réseau mondial d'information ont été menés à bien. Grâce aux projets pilotes, ces offices ont pu bénéficier des services de base du WIPONET, y compris la navigation sur l'Internet, le courrier électronique, les groupes de discussion et l'échange de données. Les sites Web de ces deux organisations sont hébergés au siège de l'OMPI dans le système central d'hébergement de sites Web créés pour le projet WIPONET. Un projet pilote concernant un banc d'essai d'échange rapide de données de propriété intellectuelle par une connexion en ligne spécialisée entre le Bureau international et le réseau privé virtuel trilatéral sécurisé (RPVTS) a également été mené à bien.</p> <p>- <i>Création du nom de domaine</i> : Un nom de domaine reprenant WIPONET a été enregistré. Ce nom de domaine est utilisé pour tous les sites Web d'États membres hébergés dans le système central d'hébergement de sites Web disponibles dans le cadre du WIPONET (p. ex. : www.aripo.wipo.net & www.oapi.wipo.net).</p> <p>- <i>Présélection des constructeurs pour le WIPONET</i> : L'évaluation des offres soumises par cinq groupements de constructeurs différents a été menée à bien et deux constructeurs ont été présélectionnés.</p>

	<p>- <i>Redéfinition de l'architecture du réseau</i> : Compte tenu des propositions techniques et des estimations de coût présentées par les soumissionnaires pour le contrat de construction du WIPONET, et avec l'approbation du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT), l'architecture du réseau de la phase I du WIPONET a été révisée de manière à inclure des mesures de réduction des coûts ainsi que certains aspects pratiques de l'exploitation du réseau.</p>
<p>Sous-programme 12.2 – Fourniture de services d'information en matière de propriété intellectuelle</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Création de la bibliothèque numérique de propriété intellectuelle (BNPI) pour faciliter l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle.</p>	<p>- <i>Nombre de collections de données disponibles dans la BNPI de l'OMPI sur le site Web de l'Organisation</i> : Quatre services de bases de données ont été créés et ont fonctionné dans le cadre de la BNPI au cours de l'exercice biennal, dans les domaines des brevets (Gazette du PCT), des marques (Madrid Express), des dessins et modèles industriels (La Haye) et des données de référence associées aux brevets (JOPAL).</p> <p>- <i>Taux d'utilisation des services de la BNPI</i> : On a enregistré plus de 6,5 millions d'occurrences sur le site Web du PCT depuis que le service a été lancé en avril 1998, soit une moyenne de 20 000 par jour. La moyenne des occurrences enregistrées sur le service Madrid Express a atteint 200 000 depuis que le service a débuté en avril 1999.</p> <p>- <i>Contenu de la base de données de la BNPI</i> : La base de données consultable du PCT contient actuellement plus de 175 000 demandes internationales selon le PCT (abrévés et dessins) et les services comprennent des liens automatiques avec esp@cenet de l'OEB, ce qui permet aux utilisateurs d'accéder au texte intégral des demandes internationales selon le PCT en format image.</p> <p>- <i>Service d'assistance aux utilisateurs de la BNPI</i> : Un service d'assistance par courrier électronique mis au point pour aider les utilisateurs de la BNPI a traité quelque 700 demandes d'information depuis avril 1998.</p>

<p>Progrès accomplis dans l'adoption des normes de l'OMPI destinées à faciliter l'échange d'information en matière de propriété intellectuelle sous forme électronique.</p>	<p>- <i>Nombre de normes de l'OMPI élaborées, révisées, traduites, publiées ou adoptées</i> : L'élaboration d'une norme essentielle concernant la biotechnologie et la révision de 9 normes de l'OMPI ont été achevées. En décembre 1999, un plan d'action visant à l'élaboration d'une norme concernant le dépôt par voie électronique de demandes internationales selon le PCT a été adopté. Quelque 34 normes de l'OMPI et quatre études importantes ont été publiées sur le site Web pour favoriser l'accès aux normes de l'OMPI. Pour la première fois, la traduction en russe des normes de l'OMPI a été mise à disposition (700 pages). Plus de 2500 pages (au total) mises à jour du "Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle", la source d'information officielle sur les activités de normalisation de l'OMPI, ont été publiées en français, en anglais, en espagnol et en russe. La première publication périodique d'une version électronique du "Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle", le Manuel de l'OMPI sur disque compact ROM, a été publiée en 1998.</p>
<p>Utilisation accrue et plus efficace des classifications internationales</p>	<p>- <i>Systèmes internationaux de classement révisés ou mis à jour dans le but de faciliter et d'encourager leur utilisation</i> : La classification internationale des brevets (CIB) et les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno ont été mises à jour en tant qu'outils de recherche de données sur les brevets, les marques et les dessins ou modèles industriels. La réforme de la CIB a été lancée en 1999 en vue de rebâtir le système de classement des brevets dans la perspective du nouveau millénaire, l'accent étant mis sur une plus grande fonctionnalité de la CIB dans un environnement électronique. Un plan stratégique concernant la réforme de la CIB a été élaboré.</p> <p>- <i>Nombre de projets de révision de la classification internationale des brevets achevés</i> : En vue de la septième édition de la CIB, 51 projets de révision de la CIB ont été menés à bien en 1998. En outre, en 1999, la septième édition de la CIB et des documents connexes ont été publiés sur papier, sur CD-ROM et sur le site Web de l'OMPI.</p> <p>- <i>Examen des principes applicables aux systèmes internationaux de classement</i> : Trois sessions du Comité d'experts de la CIB, trois sessions du Groupe de travail sur la révision de la CIB, deux sessions du Groupe de travail sur la réforme de la CIB et un séminaire de haut niveau sur la CIB se sont tenus. En vue de la septième édition de la classification pour les dessins et modèles industriels, une session du Comité d'experts de l'Union de Locarno s'est tenue au début de 1998. Trois sessions du Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice se sont tenues. Quatre recommandations relatives au classement de biens et de services ne figurant pas encore dans la classification de Nice ont été formulées et diffusées.</p>

	<p>- <i>Nombre et diversité des systèmes de gestion électronique élaborés comme aides à l'utilisation des systèmes internationaux de classement</i> : Des systèmes de gestion électronique, y compris la publication sur CD-ROM et sur le site Web de l'OMPI (outre l'édition normale sur papier) de la septième édition de la classification de Locarno, ont été établis à la fin de 1998. En 1999, une nouvelle version du CD-ROM NIVILO : CLASS contenant les dernières éditions des classifications de Nice, Vienne et Locarno a été publiée.</p>
<p>Progrès accomplis en ce qui concerne le développement de l'automatisation des opérations essentielles aux activités de l'OMPI.</p>	<p>- <i>Questions de sécurité examinées</i> : Une évaluation des exigences spécifiques de sécurité dans le domaine de l'échange d'information en matière de propriété intellectuelle a été entreprise. La nécessité d'élaborer un programme anticatastrophe a été reconnue dans le cadre du SCIT. Un projet de programme anticatastrophe sera présenté au SCIT au cours de l'exercice biennal 2000-2001.</p>
<p>Sous-programme 12.3 – Création du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT)</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Le SCIT a été créé en vue de contribuer au développement du réseau mondial d'information de l'OMPI, à l'élaboration de nouvelles normes de l'OMPI ou à la révision des normes existantes et à la fourniture de services d'information en matière de propriété intellectuelle sur des réseaux électroniques.</p>	<p>- <i>Nombre d'accords et de décisions de principe importantes adoptés par les membres du SCIT</i> : Quatre sessions plénières et deux réunions des groupes de travail se sont tenues. Les règles de procédure particulières et le programme de travail (quelque 40 tâches et projets) ont été adoptés. Le "Plan stratégique du SCIT concernant les techniques de l'information pour l'entrée dans le XXI^e siècle", et la révision de plusieurs normes de l'OMPI sur la diffusion de l'information ont été approuvés. Le lancement d'initiatives importantes comprises dans le plan d'exécution du plan stratégique a été envisagé, y compris WIPONET et le projet PCT IMPACT.</p> <p>- <i>Nombre de circulaires et de documents mis à la disposition des offices de propriété intellectuelle et de la communauté mondiale des utilisateurs</i> : Quatre vingt documents ont été diffusés à partir de la liste de contacts par courrier électronique du SCIT contenant 120 adresses; 240 réponses par courrier électronique ont été reçues. 65 circulaires ont été publiées dans la partie du site Web de l'OMPI réservée au SCIT. Les documents relatifs aux réunions du SCIT (quelque 1000 documents en français, en anglais et en espagnol) ont été préparés et publiés.</p> <p>- <i>Initiatives liées à l'élaboration des normes de l'OMPI</i> : Dans le cadre du SCIT, plusieurs équipes d'experts nouvelles ont travaillé à l'élaboration de nouvelles normes de l'OMPI ou à la révision de normes existantes.</p>

<p>Le SCIT a facilité l'application des techniques modernes de l'information en vue de favoriser la protection et le respect de la propriété intellectuelle, en particulier dans le cadre d'activités de l'OMPI visant à renforcer l'infrastructure locale des offices de propriété intellectuelle dans les pays en développement et dans les pays en transition.</p>	<p>- <i>Mesures prises en vue de fournir un appui aux pays en développement et aux pays en transition</i> : Au cours de l'exercice biennal, une aide financière a été apportée à 72 représentants de pays en développement et de certains pays d'Europe et d'Asie pour leur permettre de participer aux réunions du SCIT. Le Bureau international a déployé des efforts en vue d'organiser, lors des réunions du SCIT, des échanges de vues sur des questions telles que l'édition électronique, la diffusion d'information en matière de propriété intellectuelle et le passage aux nouveaux supports de données.</p>
<p>Sous-programme 12.4 – Services liés au réseau interne</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Contribution à la formation du personnel et utilisation de nouveaux outils d'acquisition de connaissances en coordination avec le sous-programme 16.2.</p>	<p>- <i>Nature et importance de la contribution à la formation du personnel</i> : 900 fonctionnaires ont été formés à l'utilisation des outils disponibles sur le NOS, y compris Windows NT 4.0. Des guides de formation ou d'utilisation pour toutes les applications classiques et pour GroupWise ont été mis à jour ou élaborés. Quelque 50 utilisateurs ont reçu une formation à la publication sur l'Internet.</p>
<p>Mise à disposition de matériel, de logiciels et de dispositifs réseaux (y compris les services d'assistance aux utilisateurs) modernes pour répondre aux divers besoins des utilisateurs dans un environnement sécurisé.</p>	<p>- <i>Activités de perfectionnement, de maintenance et d'appui en relation avec le matériel informatique, les logiciels et les dispositifs réseaux</i> : Activités de perfectionnement, de maintenance et d'appui en relation avec plus de 1000 ordinateurs individuels (PC) et imprimantes. Quelque 20 ordinateurs individuels fonctionnant dans un environnement NT arabe/anglais et comportant toutes les applications classiques utilisées à l'OMPI ont été installés dans certains bureaux de l'Organisation. Les besoins des utilisateurs chinois ont aussi été pleinement pris en considération. Cent dix ordinateurs portables dotés de tous les outils nécessaires y compris une connexion à l'Internet et au courrier électronique grâce à des abonnements collectifs souscrits auprès de AT & T ont été mis à la disposition des fonctionnaires partant en mission. Deux cent douze ordinateurs individuels de seconde main ont été offerts à 55 missions diplomatiques à Genève.</p> <p>- <i>Passage à un poste de travail Windows NT 4.0 et à MS Office 97</i> : À la fin de 1999, tous les utilisateurs de l'OMPI (plus de 1000) sont passés à un environnement multitâche puissant. De nouveaux utilisateurs du logiciel Windows NT ont été intégrés dans l'environnement réseau Netware/NDS de l'OMPI (NOS). Les conférences sur l'Arrangement de La Haye et le commerce électronique se sont déroulées avec succès au Centre international de conférences de Genève (CICG) avec des ordinateurs individuels utilisant le logiciel NT directement reliés au réseau de l'OMPI.</p> <p>- <i>Mise en œuvre d'un système d'assistance structuré</i> : Un service d'assistance a été créé en vue de constituer un centre de liaison et d'assistance accessible à tous les utilisateurs à partir d'un seul numéro et d'une adresse de courrier électronique, chaque jour de 8 h 30 à 18 heures. Une page consacrée au service d'assistance a été créée sur l'Intranet et est régulièrement mise à jour.</p>

	<p>- <i>Mise à la disposition des fonctionnaires en mission d'un accès à distance au système de courrier électronique interne</i> : L'accès à distance au courrier électronique par GroupWise a été rendu possible via deux serveurs d'accès par le Web à GroupWise. Le serveur et les clients de GroupWise ont reçu la version 5.5. Un serveur de courrier POP permettant d'accéder au courrier électronique par l'Internet dans le monde entier a été installé.</p> <p>- <i>Amélioration continue de l'environnement client dans le réseau NOS</i> : Installation et intégration de plus de 100 logiciels d'application en anglais grâce au lanceur d'applications ZEN. Installation des profils itinérants assurant la connexion à partir de n'importe quel bâtiment de l'OMPI. Ces améliorations concernent également les versions logicielles en arabe des produits les plus utilisés (MS Word, etc.). Le travail initial a été réalisé pour les logiciels en chinois, en russe et en japonais.</p> <p>- <i>Coordination du développement des services informatiques de l'OMPI assurée par une participation au Comité de direction du Centre international de calcul de l'ONU (CIC) et le suivi permanent des activités du CIC</i> : Participation à quatre réunions du Comité de direction du CIC et à six réunions du groupe de travail chargé de l'évaluation des opérations et du groupe de travail traitant de la sécurité et de l'Internet.</p>
<p>Accessibilité au NOS Netware/NDS 250 jours par an, 12 heures par jour sur la base d'un taux d'accessibilité au niveau des serveurs de 99%.</p>	<p>- <i>Accessibilité au NOS et services d'appui</i> : Fourniture constante de services de qualité assortie d'un bon temps de réponse et d'une accessibilité au serveur supérieure à 99,5%. Perfectionnement des serveurs existants et adjonctions de nouveaux serveurs en vue de maintenir l'efficacité des opérations et développement de l'infrastructure du réseau. Dix-huit nouveaux serveurs sous Netware et un groupe de serveurs UNIX à haut niveau d'accessibilité pour la gazette électronique du PCT ont été installés. Appui permanent aux activités faisant appel à l'ordinateur central du CIC pour les utilisateurs des systèmes des finances, du PCT et des marques grâce à l'installation d'une nouvelle passerelle à haut niveau d'accessibilité. Quatre serveurs supplémentaires utilisant le Web et le système d'exploitation UNIX sont destinés à répondre aux attentes des utilisateurs y compris pour accéder à une librairie électronique. Aide continue à l'accès au réseau trilatéral (RPVTS). Le réseau physique a été constamment amélioré pour accompagner l'augmentation du nombre d'utilisateurs et de la vitesse de transfert des données ainsi que pour répondre aux besoins dans les nouveaux bâtiments. Un nouveau système de gestion du réseau a été installé. Un réseau Ethernet de 100 Mbits/seconde a été installé dans le bâtiment Chambésy pour l'Académie mondiale de l'OMPI</p>

Sous-programme 12.5 – Systèmes d’information internes	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d’exécution retenus</u>
<p>Développement et maintenance constante des systèmes d’information dans toute l’Organisation, y compris les systèmes de gestion financière (FINAUT), le système de gestion du personnel et des états de paie (SIGAGIP), le système de suivi des dépenses budgétaires (BETS) et le système d’information en matière de coopération pour le développement (CODIS).</p>	<p>- <i>Indicateurs des progrès accomplis dans la mise en place du système FINAUT</i> : Assistance continue et réduction de la charge de travail comme étape préparatoire dans l’installation de FINAUT 2000 grâce à l’élimination systématique des problèmes récurrents. Une action planifiée décisive a été lancée en vue de préparer FINAUT à l’introduction d’un système de planification des ressources de l’entreprise destiné à remplacer FINAUT. Le projet business case est achevé et doit être réactualisé au cours de l’exercice 2000-2001.</p> <p>- <i>Développement des applications liées à la supervision interne</i> : Mise à jour et maintenance constante du BETS. Des solutions provisoires ont été adoptées en raison des insuffisances du système FINAUT actuel qui réduisent considérablement le champ d’application du BETS.</p> <p>- <i>Importance de l’aide apportée à la Division des finances pour les rapprochements d’écritures en ce qui concerne la répartition des taxes et émoluments des systèmes de Madrid et de La Haye pour la période 1995-1998</i> : Nets progrès accomplis dans les améliorations finales apportées à ce module. La répartition des compléments d’émoluments pour 1999 devrait démontrer la fiabilité de ce nouveau procédé.</p> <p>- <i>Traitement des cartes de crédit</i> : L’amélioration de l’interface entre le système des publications et le système FINAUT a été achevée.</p> <p>- <i>Systèmes d’échange de données</i> : Deux systèmes d’échange de données avec l’OEB et avec l’Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle ont été mis en place.</p> <p>- <i>Appui à la coopération pour le développement</i> : Les fonctions et le parc d’utilisateurs du CODIS, système destiné à soutenir les activités du Secteur de la coopération pour le développement, ont été étendus. La deuxième partie du système a été mise en œuvre le 1^{er} septembre 1999. Les fonctions de saisie de données et de notification sont totalement opérationnelles à l’heure actuelle. L’ancien système concernant les bourses, élaboré en 1991, a été supprimé. Les opérations de notification se font au moyen d’un produit Business Objects appelé à devenir une interface avec Intranet. Le système CODIS est maintenant totalement opérationnel. L’application a été étendue à la Section de la promotion des innovations.</p> <p>- <i>Système Sigagip C/S de gestion du personnel et des états de paie</i> : Acceptation du système en août 1998, suivie de la création de la base de données (jusqu’en octobre 1998). Le premier état de paie de série a été produit en novembre 1999, les premiers tests ayant été effectué en avril. Le nouveau système est désormais pleinement utilisé par la Division de la gestion des ressources humaines, la Division des finances et la Section du budget.</p>

	<p>- <i>Projet pilote portant sur la circulation des formulaires électroniques et des dossiers</i> : Un groupe de travail sur les procédures d'autorisation de congé a été mis sur pied afin d'examiner la communication électronique dans le traitement des demandes de congé. Le projet pilote proposé a été approuvé à la fin de 1999 et sera mis en œuvre au cours du premier trimestre de 2000.</p> <p>- <i>Application relative à la base de données sur les questions juridiques du PCT</i> : Une version d'essai pilote de l'application fonctionnant dans un environnement Visual Basic 6 / Access 97 a été mise en place pour tous les fonctionnaires de la Division juridique du PCT.</p>
<p>Compatibilité de tous les systèmes d'information avec les exigences du passage à l'an 2000.</p>	<p>- <i>Compatibilité en vue du passage à l'an 2000 des systèmes suivants</i> :</p> <p>Système de contributions de l'OMPI : La conversion de la plate-forme Windows 3.11 du système de contributions de l'OMPI en une plate-forme NT a été menée à bien. Les factures pour l'année 2000 sont traitées dans le système adapté.</p> <p>Système de recrutement : L'ancien système de recrutement (datant de 1993) a été remplacé par un logiciel HR Access compatible en vue du passage à l'an 2000, qui fait suite à Sigagip. Le système est pleinement utilisé à l'heure actuelle. L'ancien système n'est plus en service.</p> <p>Système d'horaire variable : Un nouveau serveur et un logiciel amélioré et compatible en vue du passage à l'an 2000 ont été installés avec succès en janvier 1999. Les horloges pointeuses ont été mises à niveau grâce à une puce compatible avec le passage à l'an 2000. Une étude est en cours en vue d'intégrer l'horaire de travail variable dans le logiciel HR Access.</p> <p><i>Évolution du système d'exploitation de l'ordinateur central du CIC</i> : Pour assurer la compatibilité du système en vue du passage à l'an 2000, le CIC a été obligé de passer de l'ancien système d'exploitation MVS/ESA au nouveau système OS/390. Cette opération a nécessité un travail considérable aussi bien au CIC qu'à l'OMPI et a été couronnée de succès. Le nouveau système a été mis en place pour les utilisateurs dans une transparence totale et dans un délai extrêmement court. Ce changement était une condition préalable aux deux essais dont ont fait l'objet tous les systèmes en vue du passage à l'an 2000 et qui ont eu lieu en juin et en octobre 1999.</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme 12 en 1998 – 1999 : 22 009 000 francs suisses</p>	

Programme principal 13- Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	
Sous-programme 13.1 – Gestion et fonctionnement du système du PCT	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Traitement en temps voulu des demandes internationales et des demandes d'examen préliminaire international.	- <i>Nombre de demandes internationales, de demandes d'examen préliminaire international, de rapports d'examen préliminaire international et de communications à la demande reçus et traités</i> : En 1998 et 1999, le nombre de demandes internationales s'est élevé à 67 007 et 74 023 respectivement, soit 141 030 au total, ce qui correspond à une hausse de 38,7% par rapport à 1996 et 1997 (101 713). Les demandes d'examen préliminaire international reçues en 1998 et 1999 étaient au nombre de 48 193 et 53 284 respectivement, soit 101 477 au total, correspondant à une hausse de 38,2% par rapport à 1996 et 1997 (73 428). Les rapports d'examen préliminaire international reçus en 1998 et 1999 se sont chiffrés à 42 981 et 48 193 respectivement, soit un total de 91 174, correspondant à une hausse de 38,9% par rapport à 1996 et 1997 (67 780). Le nombre de communications à la demande reçues en 1998 et 1999 a été de 25 635 et 35 333 respectivement (système opérationnel depuis 1998). En raison de l'augmentation de la charge de travail et de la réorganisation du Bureau du PCT, les trois sections de l'examen ont accumulé un certain retard dans le travail, qui a pu être rattrapé grâce aux efforts particuliers fournis par le personnel.
Productivité accrue des opérations du PCT au Bureau international.	- <i>Augmentation du nombre de demandes internationales par rapport à celle de l'effectif du PCT</i> : Comme indiqué ci-dessus, le nombre de demandes internationales reçues en 1998 et 1999 a augmenté de 38,7% par rapport à la période 1996-1997. L'effectif du PCT, y compris les agents temporaires, a connu une progression de moins de 26%. Fin 1997, l'effectif du PCT était de 307 personnes, contre 386 à la fin de l'année 1999.
Nombreux recours au logiciel PCT-EASY de dépôt électronique des demandes.	- <i>Pourcentage de demandes internationales déposées à l'aide du système PCT-EASY</i> : 9610 demandes internationales, soit environ 13% de l'ensemble des demandes internationales reçues en 1999, ont été déposées à l'aide du logiciel EASY. (Voir également le sous-programme 13.2.)
Diffusion en temps voulu de l'information en matière de brevets.	- <i>Nombre de documents publiés se rapportant à des demandes internationales</i> : En 1998 et 1999, les brochures publiées se sont chiffrées à 59 531 et 67 979 respectivement (sans compter les republications, au nombre de 9313 et 10 955 respectivement), soit un total de 127 510, correspondant à une hausse de 37,8% par rapport à 1996 et 1997 (92 506). Cinquante-deux numéros de la Gazette du PCT ont été publiés chaque année, sur papier et sous forme électronique, en 1998 et 1999 (auxquels s'ajoutent les numéros spéciaux, au nombre de 7 et 2 respectivement). En 1999, le retard accumulé en ce qui concerne les republications (en raison de l'augmentation du nombre de rapports de recherche reçus trop tard) a été rattrapé entre mars et la mi-avril de cette année.

<p>Traitement en temps voulu des demandes internationales reçues à l'office récepteur du Bureau international.</p>	<p>- <i>Nombre de demandes internationales reçues et traitées</i> : En 1998 et 1999, l'office récepteur du Bureau international a reçu et traité 2156 et 2097 demandes internationales respectivement, soit un total de 4253, correspondant à une hausse de 36,4% par rapport à 1996 et 1997 (3119).</p>
<p>Traduction adéquate et dans les délais des abrégés et rapports d'examen préliminaire international.</p>	<p>- <i>Nombre d'abrégés et de rapports d'examen préliminaire international traduits</i> : En 1998 et 1999, le nombre d'abrégés traduits s'est élevé à 76 040 et 84 830 respectivement, soit 160 870 au total, ce qui correspond à une augmentation de 39,1% par rapport à 1996 et 1997 (115 640), et le nombre de rapports d'examen préliminaire international traduits a atteint 10 004 et 11 029 respectivement, soit 21 033 au total, ce qui traduit une hausse de 109,4% par rapport à 1996 et 1997 (10 043).</p>
<p>Renforcement de l'efficacité des services de traduction grâce à la traduction assistée par ordinateur.</p>	<p>- <i>Automatisation et outils informatiques</i> : Mise en place d'aides à la traduction et de systèmes de traduction assistée par ordinateur (TAO) et début de la phase d'essai du projet de recherche terminologique lancé en collaboration avec la société Xerox et l'Institut Dalle Molle pour les études sémantiques et cognitives (ISSCO) en 1999.</p>

Sous-programme 13.2 – Automatisation du système du PCT

<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Achèvement du processus d'appel d'offres pour la mise en place d'un nouveau système informatique de gestion de l'information et des documents pour le Bureau du PCT.</p>	<p>- <i>État d'avancement du projet IMPACT du PCT</i> : À la suite du processus d'appel d'offres lancé en mars 1999, un consortium dirigé par Xerox Professional Services (Royaume-Uni) a été choisi et un contrat a été signé en novembre 1999. Une équipe cadre d'informaticiens a été formée au Bureau international et chargée de superviser la mise en place du système d'automatisation du PCT.</p>
<p>Intensification de l'échange électronique de données entre le Bureau international et les offices nationaux.</p>	<p>- <i>Nombre d'offices échangeant des données par voie électronique avec le Bureau international</i> : En 1998 et 1999, des données relatives au PCT ont été échangées par voie électronique avec respectivement 18 et 19 offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle.</p> <p>- <i>Quantité de données électroniques échangées</i> : Depuis que le système d'échange électronique de données est opérationnel, à savoir depuis mai 1998, 2,4 gigaoctets ont été échangés en 1998 et 4,9 en 1999.</p>

<p>Large utilisation du logiciel PCT-EASY pour le dépôt des demandes internationales.</p>	<p>- <i>Utilisation de plus en plus répandue du logiciel PCT-EASY</i> : Le logiciel de dépôt électronique PCT-EASY est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 1999. Pendant l'année 1999, le nombre de demandes déposées à l'aide de ce système a connu une hausse régulière d'environ 2% par mois. Les chiffres de décembre indiquaient qu'en moyenne plus de 20% des demandes étaient déposées à l'aide du logiciel PCT-EASY et que, dans certains États contractants, le pourcentage était de plus de 50% de l'ensemble des dépôts PCT. À la fin de l'exercice biennal, 54 offices récepteurs (sur 80) avaient accepté des demandes déposées à l'aide du logiciel EASY. (Voir également le sous-programme 13.1.)</p> <p>- <i>Activités de promotion</i> : Pendant l'exercice biennal, 17 missions (six en 1998 et 11 en 1999) ont été effectuées dans 13 pays afin d'y promouvoir le logiciel PCT-EASY.</p>
<p>Efficacité et utilisation accrues des systèmes internes fondés sur les techniques de l'information.</p>	<p>- <i>Nouveaux systèmes utilisés ou mis à jour</i> : Un certain nombre d'améliorations et de mises à jour des systèmes ont été menées à bien. Tous les systèmes ont été adaptés pour le passage à l'an 2000. L'efficacité de certains systèmes a été sensiblement améliorée. Toutes les solutions ont exploité au maximum la possibilité des offres de produits commerciaux standard. Les brochures du PCT ont été numérisées afin de permettre la publication de la Gazette du PCT sous forme électronique et leur intégration dans les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle. L'impression des brochures du PCT a été rendue plus efficace par l'introduction de logiciels permettant d'imprimer les brochures par lots triés par destinataire, prêts à être emballés pour l'expédition. (Voir également les sous-programmes 17.4a et b.)</p>
<p>Sous-programme 13.3 – Information juridique et développement du système du PCT; services de formation et de promotion</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Augmentation du nombre de demandes internationales, du nombre de déposants et du nombre d'États contractants du PCT.</p>	<p>- <i>Nombre de nouveaux États contractants du PCT</i> : 12 instruments d'adhésion déposés en 1998 et 1999 contre 11 en 1996 et 1997.</p> <p>- <i>Accroissement du nombre de demandes internationales</i> : 141 030 en 1998 et 1999 contre 101 713 en 1996 et 1997. (Voir plus haut le sous-programme 13.1.)</p> <p>- <i>Accroissement du nombre de déposants PCT</i> : 189 000 en 1998 et 1999 (estimation pour 1999 : 99 000) contre 74 000 en 1997 (statistiques pour 1996 non disponibles).</p>

<p>Amélioration du cadre juridique régissant l'obtention de la protection des inventions dans le monde entier grâce au PCT et mise au point de modalités plus simples et plus économiques pour l'obtention de cette protection, y compris le dépôt et la communication par voie électronique.</p>	<p>- <i>Adoption des modifications nécessaires du règlement d'exécution et des instructions administratives du PCT</i> : Améliorations notables du cadre juridique du PCT, conférant des avantages supplémentaires aux déposants. En 1998, mise en œuvre des modifications de 49 règles, concernant notamment l'assouplissement des exigences relatives à la langue de dépôt, l'accès aux dossiers, la correction des revendications de priorité et une nouvelle norme relative au listage des séquences, toutes mesures ayant nécessité d'importantes modifications des instructions administratives, des directives et du guide du déposant du PCT. En 1999, adoption et mise en œuvre de réductions des taxes liées au PCT et de la modification de la règle 4.10, qui prévoit la possibilité de revendiquer la priorité d'une demande déposée dans ou pour tout membre de l'OMC. Des progrès notables ont été accomplis dans la modification du règlement d'exécution et des instructions administratives du PCT dans le sens du PLT.</p> <p>- <i>Dépôt électronique</i> : Discussion à ce sujet lors d'une réunion en 1998 et de deux réunions en 1999 du groupe consultatif ad hoc, rédaction en collaboration avec les offices de la coopération trilatérale d'un projet de norme technique concernant le dépôt, le traitement et le stockage électroniques des demandes internationales en vertu du PCT et la gestion des dossiers électroniques relatifs à ces demandes, et publication d'un document de l'Assemblée du PCT contenant un projet révisé d'instructions administratives.</p>
<p>Référence plus systématique au PCT, dans les pays en développement, pour la création, le perfectionnement et la gestion des systèmes nationaux de brevets.</p>	<p>- <i>Nombre de nouveaux États contractants qui sont des pays en développement</i> : En 1998 et 1999, 11 nouveaux États sur 12 étaient des pays en développement, contre 8 sur 11 en 1996 et 1997.</p> <p>- <i>Nombre de fonctionnaires d'offices de pays en développement ayant reçu une formation concernant le PCT</i> : En 1998 et 1999, 99 fonctionnaires de 39 pays en développement ont reçu une formation concernant le PCT, contre 51 fonctionnaires de huit pays en développement et 15 fonctionnaires de l'organisation régionale OAPI en 1996 et 1997.</p> <p>- <i>Degré d'intégration du PCT dans les systèmes de brevets nationaux et régionaux des pays en développement</i> : En 1998 et 1999, un projet de dispositions pour la mise en œuvre du PCT a été remis à 39 pays en développement, contre six en 1997 (statistiques pour 1996 non disponibles).</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme 13 en 1998-1999 : 101 141 000 francs suisses</p>	

Programme principal 14 – Système de Madrid pour l’enregistrement international des marques	
Sous-programme 14.1 – Gestion et fonctionnement du système de Madrid	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d’exécution retenus</u>
<p>Au cours de l’exercice biennal, le nombre d’enregistrements internationaux a été inférieur de 3,6% aux prévisions mais le nombre de renouvellements a été supérieur de 12% à celles-ci.</p>	<p>- <i>Enregistrements et autres statistiques</i> : Enregistrements internationaux : 40 092. Renouvellements : 11 501. Total des enregistrements et renouvellements : 51 593. Désignations postérieures : 11 858. Autres modifications : 79 745. Refus et notifications consécutives à des refus : 128 481. Nombre total de transactions consignées au registre international : 277 816. Extraits du registre et renseignements connexes : 20 493. Numéros de la gazette publiés : 50, plus un recueil annuel de la Gazette sur CD-ROM et le supplément statistique annuel.</p>
Sous-programme 14.2 – Automatisation du système de Madrid	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d’exécution retenus</u>
<p>L’augmentation du nombre de pays auxquels le Bureau international communique des données par la voie électronique a permis de rendre la procédure d’enregistrement international plus rapide, plus sûre et plus économique.</p>	<p>- <i>Étendue du recours à la voie électronique pour l’envoi des notifications</i> : Le nombre de pays à recevoir, de la part du Bureau international, des notifications par la voie électronique est passé de 4 (en 1997) à 7 (Danemark, Finlande, Norvège, Royaume-Uni, Suisse, Suède, et Bureau Benelux des marques). En outre, depuis le début de 1999, la Suisse envoie au Bureau international les demandes internationales et autres communications sous forme électronique.</p>
<p>Création de nouveaux moyens permettant aux offices nationaux et au grand public d’accéder à l’information contenue dans le Registre international des marques.</p>	<p>- <i>“Madrid Express”</i> : La bibliothèque numérique de propriété intellectuelle (BNPI) “Madrid Express” a été créée et mise en place. Cette bibliothèque contient les données relatives aux demandes internationales et aux désignations postérieures qui ont été reçues par le Bureau international mais qui ne figurent pas encore au registre international ainsi qu’aux enregistrements internationaux et aux désignations postérieures inscrits au registre mais pas encore publiés dans la Gazette. Ainsi, les utilisateurs du système peuvent obtenir des informations sur tout dépôt effectué auprès du Bureau international dans un délai de trois jours ouvrables à compter de sa réception. En outre, la Gazette OMPI des marques internationales est éditée sur CD-ROM depuis le premier numéro de 1999, et le texte et les images publiés dans la Gazette peuvent être téléchargés depuis le serveur FTP de l’OMPI.</p>

Sous-programme 14.3 – Information juridique et développement du système de Madrid; services de formation et de promotion	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Meilleure connaissance et utilisation plus efficace du système de Madrid par les pays membres et les propriétaires de marques.	- <i>Activités de promotion</i> : Le Bureau international a proposé des activités de formation visant à promouvoir et à améliorer la connaissance du système de Madrid dans 39 pays. Cinq séminaires d'une durée de deux jours ont été organisés à l'intention de conseils en marques et de fonctionnaires d'offices nationaux.
Augmentation du nombre de membres de l'Union de Madrid. Des administrations ont bénéficié d'une aide pour faire fonctionner le système de manière plus efficace.	- <i>Nombre de membres de l'Union de Madrid</i> : En 1998 et 1999, 18 États ont adhéré au Protocole de Madrid. Trois d'entre eux ont également adhéré à l'Arrangement de Madrid. Le nombre total de Parties contractantes s'élevait, à la fin de l'exercice biennal, à 64. Des fonctionnaires de 12 nouveaux membres de l'Union de Madrid ont participé à des cours de formation d'une durée d'une semaine au sein du Département des enregistrements internationaux. En outre, dans le cadre des activités de programme supplémentaires approuvées par les assemblées en septembre 1998, le Bureau international a parrainé des cours de langue (français ou anglais) pour des fonctionnaires de cinq offices nationaux (Cuba, Kenya, Lesotho, Mozambique et Sierra Leone).
Lancement d'un processus d'amélioration des procédures mises en œuvre dans le cadre du système de Madrid.	<i>Amélioration des procédures</i> : En septembre 1999, l'Assemblée a été informée d'un changement de pratique du Bureau international en ce qui concerne l'enregistrement des revendications de priorité en vue de l'amélioration des procédures mises en œuvre dans le cadre du système de Madrid, et a approuvé ce changement.
Montant total des dépenses au titre du programme 14 en 1998-1999 : 24 220 000 francs suisses	
Programme principal 15 – Système de La Haye pour le dépôt international des dessins et modèles industriels	
Sous-programme 15.1 – Gestion et fonctionnement du système de La Haye	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Au cours de l'exercice biennal, le nombre de dépôts internationaux a été inférieur de 6,2% aux prévisions mais le nombre de renouvellements a été supérieur de 9,4% à celles-ci.	- <i>Quelques statistiques sur l'utilisation du système de La Haye</i> : Dépôts internationaux : 8063. Renouvellements : 5154. Total des dépôts et renouvellements : 13 217. Nombre total de dessins et modèles contenus dans les dépôts : 38 724. Modifications : 2364. Numéros du Bulletin des dessins et modèles internationaux : 24. Extraits du registre et renseignements connexes : 6524. Le coût de l'impression du Bulletin des dessins et modèles internationaux est passé de 783 195 francs suisses pour l'année 1998 à 79 707 pour l'année 1999. Ainsi qu'il avait été décidé par l'Assemblée de l'Union de La Haye en septembre 1998, les taxes de publication ont été réduites de 20% à compter de janvier 1999.

Sous-programme 15.2 – Automatisation du système de La Haye	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
La procédure d'enregistrement international est devenue plus économique, permettant ainsi une réduction de la taxe de publication.	- <i>Étendue de l'automatisation du système de La Haye</i> : L'informatisation du service d'enregistrement des dessins et modèles industriels (DMAPS) a été achevée à la fin de 1998 et est devenue pleinement opérationnelle en 1999. Le Bureau Benelux des marques a été le premier office à recevoir des données sur les dépôts internationaux sous la forme électronique. En ce qui concerne la réduction des frais de publication, voir le sous-programme 15.1 ci-dessus.
Amélioration de l'accès des offices et du grand public aux données relatives aux dessins et modèles industriels.	- <i>Utilisation de la documentation sur CD-ROM dans le cadre du système de La Haye</i> : Depuis le premier numéro de 1999 du Bulletin des dessins et modèles internationaux, les données bibliographiques et les reproductions figurant dans les dépôts internationaux enregistrés en vertu de l'Acte de 1960 sont disponibles sur CD-ROM.
Sous-programme 15.3 – Information juridique et développement du système de La Haye; services de formation et de promotion	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Adoption d'un nouvel acte de l'Arrangement de La Haye.	- <i>Conférence diplomatique sur le système de La Haye</i> : Le 2 juillet 1999, l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels a été adopté à la suite d'une conférence diplomatique (16 juin - 6 juillet 1999).
Meilleure compréhension et utilisation plus efficace du système de La Haye par les propriétaires de dessins ou modèles industriels et leurs mandataires.	- <i>Activités de promotion</i> : Le Bureau international a proposé des activités de formation visant à promouvoir et à améliorer la connaissance du système de La Haye dans 8 pays. Une réunion consultative d'une journée a été organisée à l'intention des utilisateurs du système de La Haye et deux séminaires sur le système de La Haye et l'Acte de Genève, respectivement, ont été proposés par le Secrétariat et ont réuni chacun plus de 100 participants dont certains étaient originaires de pays ne faisant pas partie du système de La Haye. Une réunion d'orientation sur le système de La Haye a été organisée avant la tenue de la conférence diplomatique.
Amélioration de la capacité des offices des pays participant au système de La Haye de conseiller les utilisateurs potentiels de celui-ci au sujet de son fonctionnement.	- <i>Mise en valeur des ressources humaines en vue de promouvoir l'utilisation du système de La Haye</i> : Plusieurs fonctionnaires originaires de pays membres ou non membres de l'Union de La Haye ont participé aux réunions susmentionnées. Des fonctionnaires de 2 pays ont participé à des cours de formation d'une durée d'une semaine au sein du Département des enregistrements internationaux.
Montant total des dépenses au titre du programme 15 en 1998-1999 : 4 915 000 francs suisses	

Programme principal 16 – Gestion des ressources humaines	
Sous-programme 16.1 – Recrutement du personnel	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Une procédure de recrutement mieux conçue et plus efficace.</p>	<p>- <i>Amélioration des procédures et des pratiques de recrutement</i> : La mise en œuvre concluante du nouveau système intégré de gestion du personnel, Human Resources Access, en novembre 1999, a doté la Division de la gestion des ressources humaines d'un accès complet à l'information relative au personnel à partir des postes de travail et d'une plate-forme unique pour assurer le recrutement, le perfectionnement, la planification de carrière, l'organisation et la gestion des postes ainsi que d'autres fonctions clés en matière d'administration du personnel. La rationalisation et la mise en œuvre de procédures et de normes relatives à l'annonce des postes vacants, à la sélection des membres du Comité consultatif des nominations ainsi qu'à l'entrevue avec les candidats potentiels et à leur recrutement ont été menées à bien.</p> <p>- <i>Nombre d'agents recrutés dans le cadre des procédures révisées</i> : Au total, 150 postes ont été mis au concours, 69 dans la catégorie des administrateurs, dont 59 ont été pourvus, et 81 dans la catégorie des services généraux, tous ayant été pourvus. Cinquante-sept fonctionnaires ont été nommés directement. La Division de la gestion des ressources humaines a recruté 84 consultants, 231 agents temporaires et 62 titulaires de contrats de louage de services et s'est occupée d'établir leurs contrats. Elle a reçu et traité environ 7300 candidatures spontanées. À la fin de l'exercice biennal 1998-1999, 302 agents temporaires, consultants et titulaires de contrats de louage de services étaient en fonction, contre 244 à la fin de l'exercice biennal 1996-1997.</p>
<p>Répartition géographique plus large du personnel.</p>	<p>- <i>Nombre de nationalités représentées au sein du personnel de l'OMPI</i> : À la fin du mois de décembre 1999, on comptait 82 nationalités différentes, contre 68 à la fin de l'année 1997. Au terme de l'exercice biennal 1998-1999, 15 nouveaux pays étaient représentés.</p>
<p>Plus large représentation féminine au sein du personnel de l'OMPI, y compris dans les catégories professionnelle et supérieures.</p>	<p>- <i>Nombre de femmes parmi les fonctionnaires et postes qu'elles occupent au sein de l'Organisation</i> : À la fin de 1999, 55% des fonctionnaires de l'OMPI étaient des femmes, dont 15% à des postes de direction, 34% dans la catégorie professionnelle et 70% dans les services généraux. En outre, 21 consultants, huit titulaires de contrats de louage de services et 139 agents temporaires étaient des femmes. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, six femmes ont été promues au rang de directeur, ce qui porte à sept le nombre total de femmes dans cette catégorie.</p>

Sous-programme 16.2 – Mise en valeur des ressources humaines	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
<p>Une stratégie de développement continu des compétences a été mise en place.</p>	<p>- <i>Participation du personnel aux activités de formation</i> : Au total, 87% des fonctionnaires de l'OMPI ont pris part à une activité de formation. Le temps consacré à la formation a représenté 2% du temps de travail total.</p> <p>- <i>Pourcentage de fonctionnaires ayant reçu une formation à la demande</i> : 90% des demandes reçues ont été acceptées et ont débouché sur une formation. Sept membres du personnel ont obtenu un soutien financier leur permettant de suivre des cours à l'extérieur de l'OMPI.</p> <p>- <i>Faits nouveaux sur le plan institutionnel</i> : Une stratégie de formation (axée sur la gestion, les techniques de l'information et la formation en communication) ainsi que des directives relatives à la formation ont été publiées afin de définir les objectifs et le cadre juridique des activités de formation et d'aider le personnel de l'OMPI à mieux connaître ses droits et ses obligations en la matière. Tous les membres du personnel ont pu prendre connaissance des informations relatives aux activités de formation par différents canaux (par exemple, notes d'information, Intranet, personnes à contacter). Un catalogue des formations a été élaboré. Trente personnes ont été chargées de recenser les besoins en matière de formation dans leurs secteurs respectifs. Un site Intranet permettant un accès facile aux informations relatives aux activités de formation a été créé. Il existe désormais un Comité d'évaluation des suggestions dont le rôle est d'examiner et de récompenser le cas échéant les propositions du personnel relatives à l'amélioration des conditions de travail à l'OMPI. Du matériel a été acheté en vue de la création d'une salle de formation et d'un Centre d'autoformation.</p>
<p>Le personnel connaît mieux les missions, la structure et les activités de l'OMPI.</p>	<p>- <i>Nombre de fonctionnaires ayant suivi un cours d'orientation durant l'exercice biennal</i> : Un cours d'orientation destiné aux membres du personnel nouvellement recrutés a été organisé sur une base mensuelle. De nouveaux outils et de nouvelles approches (présentations Powerpoint élaborées, conférenciers invités par l'OMPI, vidéos) ont été utilisés afin de mieux transmettre l'information lors des séances de présentation, auxquelles 60% environ des nouveaux fonctionnaires ont assisté.</p> <p>- <i>Participation du personnel à des pauses formation sur les activités de l'OMPI</i> : Environ 150 membres du personnel ont participé à deux séances d'information sectorielles détaillées au cours de pauses formation.</p>

<p>Le personnel de l'OMPI est mieux formé à l'utilisation des ordinateurs et des techniques de l'information.</p>	<p>- <i>Nombre de fonctionnaires de l'OMPI ayant suivi des cours sur les techniques de l'information</i> : 900 fonctionnaires au total ont participé à des cours de formation aux techniques de l'information. Le passage à Windows NT a nécessité l'organisation d'un grand nombre de cours. Les plus fréquemment proposés avaient trait à des logiciels de bureautique classiques comme Word, Excel, PowerPoint, GroupWise et Netscape. Environ 50 fonctionnaires ont été formés à l'utilisation de l'Internet ou de l'Intranet. Les informaticiens ont participé à des cours de formation avancés, à des séminaires et à des conférences à l'extérieur de l'OMPI. En 1999, une seconde salle de formation aux techniques de l'information a été équipée pour permettre d'offrir davantage de cours dans ce domaine; elle a été utilisée en particulier dans le cadre de formations à certaines applications qui étaient assurées par les vendeurs de logiciels.</p>
<p>Les compétences du personnel dans les domaines de la gestion, de la communication et des langues de travail de l'OMPI, ainsi que dans d'autres domaines techniques, ont été sensiblement améliorées.</p>	<p>- <i>Participation des fonctionnaires à des programmes de formation dans ces domaines</i> : Les cours proposés portaient sur les techniques de gestion (ils ont été essentiellement suivis par les chefs de service ou les fonctionnaires assurant des fonctions de direction), le travail d'équipe et la gestion du temps. Environ 265 fonctionnaires, soit 75% des chefs de service et du personnel de direction, ont reçu une formation en gestion. Vingt-quatre membres du personnel ont assisté à 4 cours sur les techniques de communication. Le nombre de cours de langue proposés est passé de six à huit, de nouveaux cours, d'allemand et de japonais, ayant été inaugurés en 1998. Des cours de langue spécialisés ont également été dispensés à partir de 1998. 545 fonctionnaires au total ont suivi un cours de langue durant l'exercice biennal. Sept jurys d'examen d'aptitudes linguistiques ont été organisés pour le personnel des catégories professionnelle et des services généraux. Un vaste éventail d'autres formations techniques a été offert à la demande, en fonction des besoins des services et des fonctionnaires intéressés. De plus, 18 séances de pause formation qui ont réuni chacune en moyenne 100 personnes ont été organisées. En 1999, deux fonctionnaires ont bénéficié d'un programme d'échange et ont pu travailler pendant trois mois à l'étranger pour un office de propriété intellectuelle et pour un cabinet juridique tandis que l'OMPI recevait et formait un membre du personnel de chacun de ces organismes. Des stages de secourisme, de lutte antitabac et de gestion du stress ont été organisés en collaboration étroite avec l'Unité médicale.</p>
<p>Sous-programme 16.3 – Services administratifs et sociaux liés au personnel</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Administration plus efficace des prestations auxquelles le personnel a droit en vertu du Statut et règlement du personnel de l'OMPI.</p>	<p>- <i>Mise en œuvre des normes concernant les prestations et les congés</i> : Les prestations, horaires de travail et congés d'environ 684 fonctionnaires, 232 agents temporaires et 40 consultants ont été traités en 1998; en 1999 ils ont concerné 782 fonctionnaires, 332 agents temporaires, consultants et titulaires de contrats de louage de services. Il convient également de mentionner l'orientation et l'installation des nouveaux venus, le calcul et l'autorisation des indemnités et autres prestations, l'établissement des bulletins de paie mensuels, le contrôle et l'enregistrement des différents types de congés et horaires de travail ainsi que les entretiens à la cessation de service.</p>

	<p>- <i>Modernisation et simplification du versement des traitements et salaires</i> : Un nouveau système informatisé de gestion destiné au versement des traitements et salaires ainsi qu'à l'administration et à la gestion des primes d'assurance a été mis en service le 1^{er} janvier 2000. Le système informatisé de gestion des ressources humaines (SIGAGIP) a été inauguré en novembre 1999.</p> <p>- <i>Mise à jour des procédures de classement</i> : Les procédures de classement conformes aux normes cadres de la CFPI et aux normes en vigueur à Genève pour les services généraux ont encore été améliorées au cours de la période 1998-1999. Les mesures adoptées comprenaient notamment un programme de formation spécialisée pour un fonctionnaire chargé de ces questions et l'élimination d'un arriéré important dans le reclassement des postes. Le Comité de classification et le Comité consultatif des promotions ont tenu chacun deux sessions au cours de la période 1998-1999.</p> <p>- <i>Tâches administratives</i> : Ces tâches comprennent notamment la gestion efficace de toutes les questions relatives aux assurances et aux retraites qui concernent un nombre croissant de fonctionnaires, de retraités, d'employés et de personnes à charge; l'administration des dossiers de plus de 900 participants à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; l'administration des dossiers d'assurance maladie qui, fin 1999, concernait 2000 assurés, ainsi que l'administration des autres régimes d'assurance, et la gestion de la caisse de retraite (fermée) de l'OMPI (120 membres). La compatibilité entre le Statut et règlement du personnel de l'OMPI et les dispositions de plusieurs régimes d'assurance a été améliorée grâce au travail du Comité de gestion des assurances collectives maladie et accident de l'OMPI créé en 1998.</p>
<p>Amélioration des conditions d'emploi en vertu du Statut et règlement du personnel de l'OMPI débouchant sur une capacité accrue d'attirer et de retenir un personnel hautement qualifié et motivé.</p>	<p>- <i>Introduction d'amendements au Statut et règlement du personnel et révision des modalités d'application</i> : Toutes les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le système commun et intéressant le Statut et règlement du personnel de l'OMPI ont été appliquées intégralement et sans délai. Plusieurs procédures nouvelles en matière de gestion des ressources humaines ont été élaborées et mises en œuvre avec succès courant 1999. Des ordres de service concernant les congés pour cause de décès, le congé de paternité, la possibilité d'opter pour le versement d'une somme forfaitaire à l'occasion du congé dans les foyers et l'assouplissement des possibilités de cumul et de report des congés annuels ont été publiés.</p> <p>- <i>Nouveaux organes consultatifs paritaires regroupant des membres de l'administration et du personnel</i> : Le Comité de gestion des assurances collectives maladie et accident de l'OMPI, créé en 1998, compte des représentants de l'administration, du personnel et des retraités. Il a formulé à l'intention du directeur général des recommandations sur de nouvelles propositions relatives aux questions d'assurance.</p>

	<p>- <i>Amélioration des régimes d'assurance</i> : La somme versée par l'assurance en cas d'accident professionnel est passée de 750 000 francs suisses à 1 000 000 de francs suisses. La couverture d'assurance maladie a été améliorée et les primes ont été gelées, ce qui a représenté pour l'Organisation une économie annuelle nette de 360 000 francs suisses en 1999. Le capital versé pour les accidents non professionnels est passé de 500 000 francs suisses à 1 000 000 de francs suisses. La couverture de soins médicaux pour les agents temporaires a été portée de 5000 francs suisses à 10 000 francs suisses et leurs conjoints et leurs enfants peuvent désormais bénéficier de l'assurance maladie collective du personnel. Un nouveau plan d'assurance vie a été introduit le 1^{er} janvier 2000.</p> <p>- <i>Meilleur service aux fonctionnaires, retraités et personnes à charge</i> : Le personnel de la Division de la gestion des ressources humaines a reçu une formation complémentaire visant à renforcer son esprit d'équipe et à lui permettre de fournir un meilleur service aux fonctionnaires et retraités de l'OMPI et aux personnes qui sont à leur charge.</p> <p>- <i>Services médicaux</i> : Une unité médicale a été créée en vue d'apporter une assistance médicale aux fonctionnaires, aux retraités et aux délégués sous forme de consultations et d'interventions (6000) et de distribution de nécessaires de voyages (200) aux fonctionnaires envoyés en mission. Des mesures d'ergonomie, de gestion du stress ainsi qu'une campagne antitabac ont été proposées. Des accords spéciaux ont été conclus avec des organismes de santé (cliniques, pharmacies, laboratoires, etc.).</p> <p>- <i>Évaluation du personnel</i> : En raison d'autres priorités, la mise en œuvre d'un système d'évaluation du personnel, prévue pour 1999, a été reportée à 2000.</p>
<p>Les fonctionnaires de l'OMPI sont mieux informés des questions intéressant le personnel.</p>	<p>- <i>Mécanismes facilitant l'accès à l'information intéressant le personnel</i> : Élaboration et mise à jour, sur les sites Intranet et Internet de l'OMPI, de la page d'accueil de la Division de la gestion des ressources humaines, qui contient des formulaires types concernant le personnel.</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme 16 en 1998-1999 : 13 525 000 francs suisses</p>	
<p>Programme principal 17 – Services d'appui administratif</p>	
<p>Sous-programme 17.1 – Opérations financières</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p> <p>Toutes les opérations financières ont été effectuées en temps voulu avec précision, intégrité et probité.</p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p> <p>- <i>Exécution précise de toutes les opérations financières</i> : Rapports intermédiaires et finals satisfaisants des vérificateurs aux comptes; approbation sans réserve de tous les comptes.</p>

	<p>- <i>Rapidité d'exécution de toutes les opérations financières</i> : Recouvrement en temps voulu des contributions des États membres; comptabilisation rapide des recettes provenant des contributions, taxes et émoluments et autres revenus; préparation en temps voulu des états de paie mensuels; clôture des comptes mensuels dans un délai de deux semaines (représentant plus de 381 000 pièces comptables sur l'ensemble de l'exercice biennal, pour plus de 1000 comptes en 1998 et plus de 1100 en 1999).</p>
<p>Fourniture de rapports financiers satisfaisants aux États membres et aux chefs de programme.</p>	<p>- <i>Établissement en temps voulu de rapports financiers à l'intention des États membres</i> : Le nouveau format de rapport de gestion financière et du rapport de vérification, sous une forme facile à consulter, a été envoyé en juillet 1998.</p> <p>- <i>Répartition en temps voulu entre les États membres des taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye</i> : Versement de 46,7 millions de francs suisses pour l'exercice biennal (22,7 millions en 1998; 24 millions en 1999) aux États membres dans le cadre de l'Arrangement de Madrid et de l'Arrangement de La Haye et versements mensuels opérés en temps voulu en faveur des États membres dans le cadre du Protocole de Madrid pour un montant total de 28,8 millions de francs suisses sur l'exercice biennal (9,3 millions en 1998 et 19,5 millions en 1999).</p> <p>- <i>Production en temps voulu d'informations financières à l'intention des chefs de programme</i> : Le système de suivi des dépenses (BETS) a été installé et est opérationnel; il donne aux chefs de programme des informations en ligne sur les dépenses, par programme principal et sous-programme.</p>
<p>Efficacité des opérations renforcée grâce à l'amélioration des systèmes d'information utilisés par la Division des finances.</p>	<p>- <i>Mise en œuvre concluante de divers perfectionnements des systèmes d'information financière</i> : Amélioration du système informatique pour l'interface PCT-finances; rationalisation de la procédure de remboursement des frais de mission. La comptabilité du PNUD a été effectuée sur un nouveau système informatisé. Un nouveau système informatique pour l'interface avec les dessins ou modèles industriels et un nouveau système informatisé pour la paie ont été mis en œuvre.</p> <p>- <i>Améliorations en cours des systèmes d'information financière</i> : La planification de FINAUT 2000 a progressé. Des travaux d'amélioration de l'interface du système de paie avec la Division de la gestion des ressources humaines ont été entrepris.</p>
<p>Sous-programme 17.2 – Service des investissements et gestion des fonds</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Rentabilisation maximale des capitaux investis tout en préservant les ressources financières de l'OMPI.</p>	<p>- <i>Rendement obtenu sur les fonds investis</i> : Tous les capitaux disponibles ont été investis. Malgré des taux d'intérêts inférieurs aux prévisions budgétaires, le rendement obtenu s'est élevé à 20,1 millions de francs suisses en 1998-1999, contre un objectif de 23 millions de francs suisses pour l'exercice biennal.</p>

<p>Renforcement de la capacité d'investissement des fonds de l'OMPI pour obtenir un rendement maximal dans le cadre de placements sûrs.</p>	<p>- <i>Comité consultatif des investissements et stratégie d'investissement</i> : Le Comité consultatif des investissements a été créé. De nombreuses consultations officielles et officieuses ont été conduites avec les principales banques. La stratégie actuelle d'investissement offrant le meilleur rendement pour un capital préservé repose sur un placement auprès de la Banque Nationale Suisse.</p>
<p>Conditions privilégiées avec les banques en terme d'investissement, de taux de change et de services offerts.</p>	<p>- <i>Conditions obtenues</i> : Frais bancaires réduits et taux de change préférentiels, représentant une économie de 444 000 francs suisses.</p>
<p>Établissement en temps voulu de rapports sur les intérêts perçus (pour 1998).</p>	<p>- <i>Rapports</i> : Annexe du document A/34/6 et état financier intermédiaire pour 1998 (contenu dans le document A/34/7). - <i>Réaction positive des délégués</i> : Commentaires positifs des délégués concernant le document A/34/6.</p>
<p>Sous-programme 17.3 – Service linguistique</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Traduction, édition et révision de grande qualité des documents.</p>	<p>- <i>Production en documents</i> : 137 traductions (67 en 1998; 70 en 1999) dans une ou plusieurs langues de lois, règlements, lois types ou projet de loi reçus ou établis à l'intention de 51 pays. La documentation de 87 réunions (50 en 1998; 37 en 1999) ainsi que des exposés pour des séminaires ou stages de formation organisés par le Secrétariat ont été traduits, révisés ou édités. - <i>Production en jours-traducteur</i> : Arabe 1200; chinois 757; anglais 828; français 3412; russe 844; espagnol 2508; Total : 9549. - <i>Satisfaction des utilisateurs</i> : Aucun signe de mécontentement des utilisateurs quant à la qualité des documents traduits n'a été constaté.</p>
<p>Production des traductions en temps voulu.</p>	<p>- <i>Réaction des clients</i> : Toutes les traductions ont été produites dans les délais convenus avec les demandeurs de sorte que les groupes de travail, comités d'experts et assemblées ont reçu leurs documents en temps voulu.</p>
<p>Utilisation des techniques de l'information à l'appui de la traduction.</p>	<p>- <i>Mise en œuvre concluante de systèmes informatiques d'appui</i> : Un système de base de données terminologiques informatisé accessible depuis chaque bureau de traducteur a été mis en place. Tous les traducteurs ont été formés à l'utilisation de ce nouveau système et une première série de 11 000 entrées a été intégrée dans le système.</p>

Sous-programme 17.4a – Service des conférences, des communications et de la gestion informatisée du courrier	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Service satisfaisant des conférences, y compris les services d'interprétation, et des réunions des États membres notamment.	- <i>Réaction positive des délégués et des fonctionnaires du Secrétariat</i> : Des services d'appui pour les conférences ont été assurés pour 116 réunions à Genève (54 en 1998; 62 en 1999) et pour 367 réunions officielles tenues en d'autres lieux (184 en 1998; 183 en 1999). 1141 interprètes ont été recrutés (490 en 1998; 651 en 1999) pour un nombre total de 5194 jours-interprète (1927 en 1998; 3267 en 1999). 1791 réunions internes ont aussi été desservies (700 en 1998; 1091 en 1999). Les commentaires des utilisateurs ont été très positifs. Aucun mécontentement n'a été exprimé sauf, ponctuellement, pour des problèmes liés au matériel sonore qui doit être remplacé.
Distribution dans les délais des documents de réunion et des circulaires.	- <i>Distribution précise et en temps voulu des documents et circulaires</i> : 8541 documents ont été distribués dans les différentes langues (3764 en 1998; 4777 en 1999). 1448 circulaires et autres notifications officielles ont été expédiées par la poste (753 en 1998; 695 en 1999) et 486 000 colis de documents au total ont été préparés en vue d'être expédiés par la poste (199 000 en 1998; 287 000 en 1999). La préparation et l'envoi des colis ont été effectués rapidement malgré une augmentation notable en volume.
Utilisation accrue des techniques de l'information dans la distribution des documents, en externe et en interne	- <i>Utilisation concluante des techniques de l'information</i> : La documentation destinée aux États membres a été publiée sur l'Internet pour la fin de l'exercice biennal. L'Intranet a été utilisé pour diffuser de nombreux documents internes. - <i>Travaux en cours</i> : Des mesures ont été prises en vue d'améliorer le traitement et la distribution des documents de réunion et la diffusion de l'information au sein du Secrétariat via l'Intranet.
Le coût global des télécommunications est resté proche du niveau enregistré au cours de l'exercice biennal précédent malgré une utilisation accrue, et de nouvelles mesures de réduction des coûts ont été établies.	- <i>Coût des services de télécommunications</i> : La déréglementation du marché suisse des télécommunications s'est traduite par une évolution rapide de la structure des prix, avec une chute des tarifs et des remises croissantes sur les appels à grande distance. Les dépenses liées aux appels passés par l'intermédiaire du standard de l'OMPI sont passées de 885 000 francs suisses en 1997 à 878 000 en 1998 et 799 000 en 1999, malgré une utilisation accrue de ces services. - <i>Mise au point du système d'imputation des coûts</i> : Un programme informatique d'imputation automatique des coûts des appels à grande distance par programme a été élaboré et testé à la fin de 1999.
Gestion effective et efficace des archives, du courrier et des services de messagers-chauffeurs.	- <i>Rapidité et efficacité du système de gestion informatisée du courrier</i> : Tout le courrier arrivant a été traité dans la journée suivant sa réception (52 000 éléments en 1998; 61 000 en 1999).

<p>Des économies importantes ont été réalisées sur les coûts d'expédition.</p>	<p>- <i>Coût des expéditions postales et des autres services de livraison</i> : Les coûts ont été réduits de 19% par kg de courrier expédié par rapport à 1997; ces économies ont représenté quelque 2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal. Le volume du courrier sortant a été légèrement réduit (438 000 kg en 1998; 426 000 en 1999) malgré l'accroissement du nombre de brochures du PCT publiées, grâce à des déclarations de renonciation permettant d'effectuer les communications uniquement sur demande et à la diffusion des brochures du PCT sur d'autres supports que le papier (CD-ROM, bandes magnétiques).</p>
<p>Sous-programme 17.4b – Service de la production des publications</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Impression de grande qualité et dans les délais de tous les documents et publications destinés aux réunions et à d'autres fins</p>	<p>- <i>Production</i> : Tous les documents et publications ont été produits à temps et imprimés avec une grande qualité. Au cours de l'exercice biennal 1998/99, quelque 197 millions de pages ont été imprimées. 125 477 brochures du PCT ont aussi été imprimées (55 056 en 1998; 70 421 en 1999), ainsi que 21 323 versions corrigées de brochures du PCT, chaque brochure étant tirée à 34 exemplaires en moyenne.</p> <p>- <i>Satisfaction des utilisateurs</i> : Aucune plainte n'a été formulée par les utilisateurs.</p>
<p>Réduction notable des coûts d'impression, grâce aux facteurs suivants :</p> <p>Déclarations de renonciation permettant de communiquer les brochures du PCT sur demande uniquement, et envoi de brochures du PCT sous forme électronique (CD-ROM, bandes magnétiques);</p> <p>Application efficace des techniques de l'information, notamment la mise en service du matériel de numérisation et d'impression le plus récent;</p> <p>Application efficace des techniques de l'information à l'impression des brochures du PCT dans l'ordre souhaité pour chaque destination.</p>	<p>- <i>Gains de productivité et économies</i> :</p> <p>La réduction du nombre moyen d'exemplaires de chaque brochure du PCT, qui est passé de 45 en 1997 à 38 en 1998 puis à 30 en 1999, a entraîné une réduction du volume d'impression de l'ordre de 60 millions de pages.</p> <p>Suppression de huit postes en 1998; négociations ayant abouti à une réduction de 2,12 millions de francs suisses pour la location de machines.</p> <p>Sept nouveaux postes ont été supprimés. La quasi-totalité des fonctionnaires dont les services n'étaient plus nécessaires à l'imprimerie ont été transférés dans d'autres services de l'Organisation.</p> <p>- <i>D'autres améliorations des opérations d'impression sont en cours</i> : Une procédure a été lancée en vue de la mise au point d'un système d'impression en réseau, y compris un système d'impression à la demande avec archivage électronique des documents.</p>

<p>Amélioration de l'imputation des coûts d'impression aux chefs de programme.</p>	<p>- <i>Nouvelles mesures</i> : Élaboration d'un système d'imputation des coûts d'impression avec chiffrage des coûts d'impression par unité administrative et des coûts d'utilisation des photocopieurs autonomes, et communication aux chefs de programme pour une meilleure évaluation du rapport coût-efficacité.</p>
<p>Sous-programme 17.4c – Service des achats et des contrats</p>	
<p><u>Principaux résultats obtenus</u></p>	<p><u>Indicateurs d'exécution retenus</u></p>
<p>Réduction des coûts d'achat et des coûts administratifs et diversification des fournisseurs grâce à des pratiques et procédures de passation de marchés plus transparentes et plus concurrentielles, fondées un éventail de fournisseurs plus large et une centralisation des achats.</p>	<p>- <i>Économies sur les achats normalisés et consolidés</i> : Utilisation accrue de commandes globales entraînant des économies de l'ordre de 15 à 30% sur de nombreux achats.</p> <p>- <i>Frais administratifs</i> : Les coûts administratifs liés aux achats ont été réduits d'environ 80%.</p> <p>- <i>Diversité des fournisseurs</i> : Le nombre d'entreprises invitées à répondre aux appels d'offres de l'OMPI a été multiplié par six au cours de l'exercice biennal, et des marchés ont été passés avec des fournisseurs de 40 pays, dont de nombreux pays en développement et pays en transition. 998 fournisseurs potentiels sont inscrits dans la base de données des achats, soit dix fois plus qu'au début de l'exercice biennal.</p> <p>- <i>Mesures de transparence</i> : Participation active de l'OMPI à la base de données commune d'achats des Nations Unies et au groupe interinstitutions du Service commun d'achats des Nations Unies. Le site Web de l'OMPI a aussi été utilisé pour atteindre des fournisseurs potentiels.</p> <p>- <i>Amélioration des procédures administratives</i> : Adhésion à des politiques et procédures uniformes dans l'ensemble du Secrétariat. De gros contrats récurrents pour le nettoyage, les fournitures de bureau, la sécurité et les ordinateurs ont fait l'objet d'appels d'offres. Le contrôle et le suivi de la procédure de passation des marchés ont été renforcés, notamment dans le cadre de rapports de non-conformité et de systèmes d'évaluation des fournisseurs.</p>
<p>Établissement d'un système informatique fiable de contrôle des actifs.</p>	<p>- <i>Mesures de contrôle des actifs</i> : Tout le mobilier appartenant au Secrétariat a été recensé, localisé et inventorié. 95% des actifs ont été identifiés au moyen d'un code à barres.</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme 17 en 1998-1999 : 54 945 000 francs suisses</p>	

Programme principal 18 – Locaux	
Sous-programme 18.1 – Mise à disposition de locaux	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Aménagement de salles de réunion supplémentaires.	- <i>Travaux et initiatives accomplis</i> : Transformations de la mezzanine au bâtiment Arpad Bogsch et de l'ancienne bibliothèque pour créer une salle de réunion moderne, dotée d'un équipement pour l'interprétation; réalisation provisoire de trois petites salles de réunion non équipées pour l'interprétation; mise à disposition d'un bureau pour le président de l'Assemblée générale de l'OMPI; établissement d'un cahier des charges pour l'appel d'offres concernant les installations d'interprétation dans les salles de réunion qui n'en sont pas encore équipées.
Mise à disposition de nouveaux locaux, locaux à usage d'entrepôts et nouvelles places de stationnement pour faire face à la croissance des effectifs et des activités du secrétariat.	- <i>Activités entreprises</i> : Location de surfaces de bureaux supplémentaires, dont un nouveau bâtiment à Chambésy, et transformation et construction de nouveaux bureaux dans ce bâtiment; location de places de stationnement supplémentaires; location de locaux d'entreposage supplémentaires; gérance de la cafétéria du bâtiment Union Carbide; achat de la parcelle Steiner et lancement d'un concours international pour la construction d'un nouvel édifice; achat du bâtiment OMM, autorisations de construire obtenues et début des travaux de démolition; installation au rez-de-chaussée du bâtiment A. Bogsch du nouveau Centre d'information (auparavant Centre des visiteurs).
Sous-programme 18.2 – Entretien et amélioration des locaux	
<u>Principaux résultats obtenus</u>	<u>Indicateurs d'exécution retenus</u>
Installations plus fonctionnelles, gestion des bâtiments améliorée et économies considérables d'énergie.	- <i>Travaux et initiatives menés à bien</i> : Installation de l'unité médicale dans le bâtiment Bodenhäuser et de petites infirmeries dans les autres bâtiments; modernisation des ascenseurs; travaux dans la cuisine du bâtiment A. Bogsch; mise en conformité et modernisation du système de détection d'incendie; installation d'un système de sécurité et modifications des installations électriques dans les locaux de Meyrin; extension de l'installation de détection des incendies à Collex II, Meyrin IV et OIM; installation d'un groupe de climatisation dans le local informatique; téléalarmes des bâtiments CAM et G. Bodenhäuser; aménagement des bureaux loués; nouveau schéma des clés OMPI; mise en place de portes automatiques entre le quai et 1er sous-sol; audit de l'exploitation-maintenance des installations techniques et climatiques par AME Suisse; passage en régulation numérique des installations de climatisation; changement du centre de contrôle des installations techniques, installation de la centrale de gestion pour l'éclairage de secours.

<p>Sécurité plus performante et plus adaptée afin d'assurer une sécurité appropriée pour les délégués, le personnel et les visiteurs, ainsi que pour les activités de l'OMPI.</p>	<p>- <i>Mesures adoptées</i> : Création en 1999 d'une nouvelle unité de coordination de la sécurité, installation d'un système de sécurité (gestion par contrôle d'accès) dans les bâtiments A. Bogsch, G. Bodenhausen et P&G, installation d'un système de contrôle d'accès bâtiment, installation et utilisation d'une machine à rayons X pour bagage et courrier.</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme 18 en 1998 – 1999 : 34 764 000 francs suisses</p>	

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

ACRONYMES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

Accord sur les ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
ACMC	Comité consultatif sur la gestion et la sanction du droit d'auteur et des droits connexes
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété industrielle
ATRIP	Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle
BBM	Bureau Benelux des marques
BETS	Système de suivi des dépenses budgétaires
BIMSTEC	Coopération économique Bangladesh, Inde, Myanmar, Sri Lanka, Thaïlande
BNPI	Bibliothèque numérique de propriété intellectuelle
CAC	Comité administratif de coordination (ONU)
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CASPIA	Système assisté par ordinateur pour l'instruction des demandes internationales
CASPRO	Système assisté par ordinateur pour l'instruction des demandes internationales en qualité d'office récepteur
CCE	Commission consultative du monde de l'entreprise
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CCINU	Comité commun de l'information des Nations Unies
CCP	Commission consultative des politiques

CCQA(FB)	Comité consultatif pour les questions administratives – Questions financières et budgétaires (ONU)
CCQA(PER)	Comité consultatif pour les questions administratives – Questions relatives au personnel et questions générales d'administration (ONU)
CCQPO	Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (ONU)
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEI	Communauté des États indépendants
CEIPI	Centre d'études internationales de la propriété industrielle (France)
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIB	Classification internationale de brevets
CIC	Centre international de calcul (ONU)
CLEA	Collection de lois accessible en ligne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CODIS	Système d'information en matière de coopération pour le développement
CRAT	Centre régional africain de technologie
DCI	Dénominations communes internationales pour les substances pharmaceutiques
DMAPS	<i>Design Madrid Agreement and Protocol System</i>
ECOSOC	Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FINAUT	Système de gestion financière
GTLD	Domaine générique de premier niveau
ICANN	<i>Internet Corporation for Assigned Names and Numbers</i>

ICSEI	Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions
IFCAI	Fédération internationale des institutions d'arbitrage commercial
IIPS	<i>International Intellectual Property Society</i>
IMPI	Institut mexicain de la propriété industrielle
INPI	Institut national de la propriété industrielle (France)
LEA	Ligue des États arabes
NOS	<i>Network Office System</i>
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OEAO	Organisation des États des Antilles orientales
OEB	Office européen des brevets
OEPM	Office espagnol des brevets et des marques
OIG	Organisation intergouvernementale
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PCIPD	Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PCT-EASY	Système de dépôt électronique des demandes selon le Traité de coopération en matière de brevets
PCT-IMPACT	Gestion de l'information pour le Traité de coopération en matière de brevets

PIM	Réunion sur la mise en œuvre des politiques
PLT	Traité sur le droit des brevets
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POC	Comités d'orientation des politiques
PRIM	Réunion d'information professionnelle hebdomadaire
RPVTS	Réseau privé virtuel trilatéral sécurisé
SAARC	Association sud-asiatique de coopération régionale
SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
SCIT	Comité permanent des techniques de l'information
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SIECA	Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale
SIGAGIP	Système de gestion du personnel et des états de paie
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur

WIPONET

Réseau mondial d'information de l'OMPI

WPPT

Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et
les phonogrammes

[Fin de l'annexe II et du document]